

L'Action NATIONALE

volume XCVIII numéro 7

SEPTEMBRE 2008

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

septembre 2008

L'ACTION NATIONALE volume XCVIII numéro 7

L'Action NATIONALE

Éditorial

L'obscénité et le financement
de l'apartheid

-*Robert Laplante*

2

Articles

D'où venons-nous ? Que sommes-
nous ? Où allons-nous ?

-*Luc Archambault*

8

Redevenir une coalition
nationaliste ou disparaître

-*Éric Bédard*

13

Impatience

-*Martin Lemay*

31

Carnets de campagne

-*Laurent Mailhot*

46

Chronique internationale

La Belgique flamingante

-*Dave Ancil*

56

Dossier

BOUCHARD-TAYLOR
LECTURES MALCOMMES
(PREMIÈRE PARTIE)

Un devoir à refaire

-*Thérèse-Isabelle Saulnier*

72

Du multiculturalisme à
Bouchard-Taylor en passant par
l'École de Chicago

-*Daniel Gomez*

90

À défaut de convaincre le peuple,
en fabriquer un nouveau

-*Mathieu Bock-Côté*

107

Lire

Primeur

ANDRÉE FERRETTI

Bénédicte sous enquête
(extrait)

136

Lire les essais

140

Volume XCVIII numéro 7
SEPTEMBRE 2008



Martin Bureau

Hommage à sa Gracieuse Majesté

2008

Fonte et feuille d'aluminium

58 X 58 X 3,5 cm

Collection particulière

Folie/Culture, organisme voué à la sensibilisation dans le domaine de la santé mentale, a invité 10 artistes de Québec à créer des plaques de trous d'homme fonctionnelles afin de les intégrer de manière permanente au tissu urbain. Parmi eux, Martin Bureau s'est vu refuser la coulée de sa maquette par la Fonderie Bibby Ste-Croix, un geste de censure appuyé par la Ville de Québec. L'oeuvre, qui amalgame les deux faces d'une pièce de 25 cents en reproduisant le portrait de la reine coiffée d'un panache de caribou, était « irrespectueuse », selon eux.

La pièce censurée *Hommage à sa Gracieuse Majesté* sera exposée cet automne au Musée de la civilisation de Québec (dates à préciser) et au Musée national des Beaux-arts du Québec dans le cadre de l'exposition *C'est arrivé près de chez vous, L'art actuel à Québec*, du 4 décembre 2008 au 12 avril 2009.



Location d'outils
SIMPLEX

35 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

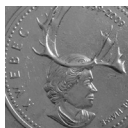
L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
Télécopieur: 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Anctil, chercheur au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQÀC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). Comptes rendus: Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.



Martin Bureau

Démarche de l'artiste

Je considère que le geste de peindre ou de filmer est une action sociale et politique. Je m'intéresse particulièrement aux notions de pouvoir, de surveillance et de contrôle. Mon intention est de créer des scènes qui s'articulent de manière métaphorique, dans des relations de sens instaurées par un *clash* volontaire d'images. Je cherche à induire un regard ironique et critique vis-à-vis de la rhétorique véhiculée par les différentes représentations du pouvoir. Je dirige mon regard sur les éléments d'une urbanité en mutation, en construction et en déconstruction; des préceptes qui sont en équation avec ceux inhérents à la peinture.

Biographie

Martin Bureau habite et travaille à Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans. Il est originaire de la région de Portneuf et a grandi au Lac St-Jean. Peintre et vidéaste, il a présenté son travail depuis une dizaine d'années sous la forme de tableaux et d'installations vidéo dans divers lieux d'expositions et événements: *Bienal de video y nuevos medios de Santiago* au Chili, Symposium international d'art contemporain de Baie-St-Paul, Galeries Lacerte, l'Oeil de poisson, Manif d'art 2 de Québec, Galerie Orange à Montréal, Galeries Drabinsky et Lonsdale à Toronto. Ses tableaux font partie de nombreuses collections publiques et privées.

Pour plus d'informations, consultez le site: www.martinbureau.com

Robert Laplante

L'OBSCÉNITÉ ET LE FINANCEMENT DE L'APARTHEID

Le dossier du CHUM n'en finit pas de s'alourdir sans que rien ne parvienne à troubler le silence assourdissant qui le recouvre de toutes les censures. Plombé par le dogmatisme des PPP, lesté par les jeux de coulisses et l'opacité de gouvernance, le projet du CHUM a d'ores et déjà basculé dans l'ordre du scandale. Nous avons appris en plein mois de juillet que les coûts de construction du centre de recherche étaient passés de 280 millions à 320 millions de dollars, que le nouveau ministre s'offrait la tête du directeur général, que la Fondation canadienne pour l'innovation avait rejeté la demande de financement malgré que le Fonds de recherche en santé du Québec ait qualifié d'exceptionnel le dossier du programme de recherche. À cela se rajoutaient les récriminations des architectes et ingénieurs qui veulent récupérer des honoraires pendant que les hypothèses de report d'échéancier nourrissent les paris les plus cyniques. Mais personne ne siffle la fin de la récréation, personne ne demande que lumière soit faite en notre Assemblée nationale. Rien n'ébranlera donc jamais les colonnes du temple de la démission collective.

Pendant ce temps, même opacité du côté du CUSM, mais avec de bonnes nouvelles: la Fondation canadienne de l'innovation va lui accorder sa demande de financement. Quelle surprise! Les scientifiques du CHUM en sont restés pantois, incapables de s'expliquer l'écart d'appréciation entre la FCI

et le FRSQ. Dans les médias la chose a été présentée comme un simple fait administratif. *Canada knows best!* Toronto a fait son choix. La condescendance d'un côté, la résignation de l'autre, ainsi en va-t-il de la logique du consentement à l'auto-mutilation. La médecine francophone et ses institutions se laissent amputer sans mot dire. Et pourtant la Fondation canadienne de l'innovation, ce n'est rien d'autre qu'un bidule pour contourner les choix démocratiques du Québec, un instrument d'aliénation, une patente concoctée pour nourrir l'establishment *canadian* avec des fonds publics sans reddition de compte pour ce qu'une petite élite cooptée décide de faire avec nos impôts. Un projet majeur pour le devenir de la médecine québécoise est déstabilisé par un conseil étranger et personne ne pose la question de la légitimité de la Fondation? *Too bad...* Et puis, après tout ce n'est pas si grave, on a déjà connu de plus grosses pertes, rien ne sert de s'alarmer, on finira bien par trouver un moyen de moyenner.

Il y a dans le dossier du CHUM un fatalisme malsain qui tient essentiellement de la conduite hystérique dictée par une censure fondatrice: il n'y a pas de place pour deux centres hospitaliers universitaires de cette envergure à Montréal et rien ne justifie le dédoublement, sinon le refus de poser le dossier dans sa dimension essentielle, la dimension nationale. Le partage des fonds publics à 50-50 entre les projets de McGill et de l'Université de Montréal est une injustice rhodésienne. Le Québec n'a pas les moyens de se payer un tel attelage. Il ne devrait y avoir qu'un seul centre. Nous finançons un apartheid sophistiqué. Rien ne justifie une telle allocation des ressources, une telle surpondération du financement de l'institution anglaise. C'est lui conférer un avantage indu. Il n'y a deux projets que pour perpétuer le développement séparé, pour conforter la minorité dans ses privilèges et lui éviter de se repenser dans le dévelop-

pement national. Il n'y en a deux que pour laisser McGill en marge et garder les institutions anglophones satellites dans un refus d'intégration. L'argent englouti pour financer deux bureaucraties et des tonnes de béton ne servira pas au développement de la recherche, il ne servira pas à revitaliser un système en voie d'implosion. Il servira d'abord à tenir le CHUM dans l'indigence, à le condamner à mal servir la majorité et à refuser de faire de la médecine francophone le centre de gravité de notre système de santé.

Les chiffres ne servent à rien ici : l'Université de Montréal forme plus de médecins qui resteront et pratiqueront au Québec, la démographie ne justifie pas le dédoublement des services pédiatriques, le déséquilibre linguistique qui sera accentué par une telle hypertrophie des institutions anglophones, les tableaux, les graphiques, les tendances, rien n'y fait. Toucher au CUSM, c'est se livrer à quelque chose d'obscène : reconfigurer les institutions en fonction d'une mission nationale charpentée sur le fait français majoritaire, ce serait affirmer une gouverne nationale. La province s'y refuse.

En tout cas, une très large part de son élite économique et politique est prête à tout bazarder pour continuer de cacher ce sein qu'on ne saurait voir. Les dépassements de coûts, les retards d'exécution, les conflits administratifs, le gaspillage des dédoublements, rien de tout cela ne suffit à ébranler le refus de voir la seule conclusion qui s'impose. Il n'y aura pas deux centres, les milliards s'envolent trop rapidement pour qu'on puisse y croire. Il finira par n'y en avoir qu'un seul, bien enrobé dans le compromis bilingue et la suprématie accordée à McGill qui aura le *fair play* de concéder des prix de consolation pour la médecine francophone vouée aux affaires locales. Il y a les institutions de classe mondiale et les autres, *you know*. Haussements d'épaules dans les

cocktails, sourires embarrassés et blagues plates pour mieux faire passer l'autodénigrement, il faut bien s'installer dans la médiocrité et le plus tôt sera le mieux.

C'est la démission, le refus d'arrêter tout ce cirque avant que l'irréversible n'arrive. Il faudrait reprendre tout ça. Assumer les pertes encourues et redresser les choses nous coûterait malgré tout moins cher. Mais c'est trop exiger, c'est déjà trop dire. Les choses ne se passent pas ainsi dans un régime de renoncement à soi-même. Le consensus mou de l'élite servile ou velléitaire se fait plutôt sur une rengaine pour tenter de se convaincre qu'à défaut de servir un destin national, le projet aura au moins généré des occasions d'affaires, quitte à les payer du prix de formidables embardées administratives et financières. Rien n'est trop cher pour préserver la pudeur. Notre existence nationale est vraiment devenue obscène. □

A blurred, black and white photograph of a large crowd of people walking, likely in a public space or transit area. The figures are out of focus, creating a sense of movement and a large group of diverse individuals. The background is light and bright, possibly an outdoor setting with a clear sky.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

Éditorial

L'obscénité et le financement
de l'apartheid

-*Robert Laplante*

2

Articles

D'où venons-nous ? Que sommes-
nous ? Où allons-nous ?

-*Luc Archambault*

8

Redevenir une coalition
nationaliste ou disparaître

-*Éric Bédard*

13

Impatience

-*Martin Lemay*

31

Carnets de campagne

-*Laurent Mailhot*

46

Chronique internationale

La Belgique flamingante

-*Dave Ancil*

56

Dossier

BOUCHARD-TAYLOR

LECTURES MALCOMMES

(PREMIÈRE PARTIE)

Un devoir à refaire

-*Thérèse-Isabelle Saulnier*

72

Du multiculturalisme à
Bouchard-Taylor en passant
par l'École de Chicago

-*Daniel Gomez*

90

À défaut de convaincre le
peuple, en fabriquer un
nouveau

-*Mathieu Bock-Côté*

107

Lire

Primeur

ANDRÉE FERRETTI

Bénédicte sous enquête
(extrait)

136

Lire les essais

Luc Archambault*

L'arraisonnement de l'Histoire

D'OÙ VENONS-NOUS?

QUE SOMMES-NOUS?

OÙ ALLONS-NOUS?

Réplique au texte de Jocelyn Létourneau, professeur d'histoire à l'université Laval, publié dans *Le Devoir* du 19 juin 2008 et intitulé « La raison de Bouchard et Taylor »

Le titre du plus célèbre tableau de Paul Gauguin pourrait décrire les différentes composantes des questions débattues en ce moment suite à la publication du rapport Bouchard-Taylor et son décret portant sur les origines de la majorité des Québécois : « D'où venons-nous ? « Qui » sommes-nous ? Où allons-nous ? »

M. Jocelyn Létourneau, professeur d'histoire à l'université Laval, justifie le bien fondé de cette nouvelle appellation d'origine contrôlée, en invoquant son caractère utile et subtil dans la recherche universitaire sous prétexte qu'il est « enraciné dans une réalité sociologique qu'il veut expliciter et que l'on ne peut cacher pour servir de cause¹ »

M. Létourneau me semble faire fausse route. La question de nos origines ne doit pas servir à expliciter « une réalité sociologique » identitaire. Cela s'explique dans la réponse à la

* Peintre, sculpteur et céramiste.

Québécois souverainiste, Canadien-français (malheureusement encore), Nord-Américain, Occidental, d'origine... française et fier de l'être

1 Jocelyn Létourneau, « La raison de Bouchard et Taylor », *Le Devoir*, 19 juin 2008

question de ce que nous sommes ou pas. La question de nos origines, n'est pas de savoir si les souverainistes sont heurtés par cette appellation canadianisante, qu'ils voudraient « cacher pour servir » leur cause. La question est de savoir si les Québécois, si les Canadiens-français habitant le Québec, sont d'origine... canadienne-française, et de savoir si cette description est complète, complètement exacte, suffisante et réciproquement appliquée aux autres groupes d'origine autres. Cela semble douteux et sujet à caution.

À sa face même, cette description des origines des Canadiens-français habitant le Québec, des Québécois d'origine française, est peut-être utile mais tout sauf subtile et fine. Il s'agit plutôt d'une grossière confusion des genres, de l'amalgame de l'être et de ses origines. Nous sommes d'origine simiesque... enfin, nous avons un ancêtre commun, cela ne fait pas de nous des singes. D'évidence, le *bouchard-taylorisme*, que défend le professeur Létourneau, tronque l'arbre généalogique de nos familles en les ratatinant dans un espace-temps canadien qui nous fait être né de la cuisse de Jupiter. Comme si le monde commençait le jour où nos ancêtres venus de France ont posé le pied sur ce paradis terrestre canadien. En fait d'histoire et d'origines, cela me semble tout sauf complet et juste.

Messieurs Bouchard, Taylor et Létourneau confondent le « D'où venons-nous ? » et le « Qui sommes-nous ? ». Les Québécois d'origine française sont des Canadiens français habitant le Québec, et seraient d'origine... canadienne-française. Ce qui ne décrit en rien les origines de ces *Canadiens français d'origine canadienne-française*. À moins de s'autoriser à réduire leurs origines à une équation à valeurs circulaires. Les Québécois, ces Canadiens-français habitant le Québec, sont majoritairement d'origine française, point à la ligne, et ce, sous réserve de leur nombreux métissage incluant les

Johnson, et autres O'Neil. Ce qui n'en fait pas des Français au cas où, nous sentant plutôt canadien-français, on aurait l'impression d'y perdre quelque chose. Si nous sommes ce que nous avons été, et si nous serons ce que nous sommes, nous n'en étions pas pour autant, ce que nous sommes devenus. Nos origines ne décrivent pas tout ce que nous sommes. Et nous ne sommes pas que ce décrivent nos origines. Doit-on inventer une quadrature du cercle abstraite qui créerait un tel amalgame? Et, dans quel but?

La manœuvre ici, sous prétexte d'assujettir le «D'où venons-nous?» au «Qui sommes-nous?» (que l'on ne saurait cacher), consiste à enfermer les Québécois, dans un «Où allons-nous?» qui ne saurait être autre chose que canadien. Une grossière confusion des genres qui consiste à tronquer leur origine, (qu'ils ne sauraient cacher), en les marquant au fer rouge d'un espace-temps du Canada capable de le déformer au point de néantiser l'espace européen partie de notre histoire et de nos gènes. En supposant qu'ils ne sont que d'origine «canadienne-française», les Québécois en choisissant de devenir Québécois, renonceraient en quelque sorte à une partie de leur être «canadien». La manœuvre est tout sauf subtile, en fait, elle est grossière, mais fort utile quand il est question de passer sous silence le fait que le monde ne commence ni ne se termine que dans l'espace-temps du Canada.

Qui veut cacher quoi au juste?

Si les souverainistes sont suspects de vouloir «cacher» qu'ils sont canadiens-français, les *bouchard-tayloristes* ne sont-ils pas, eux, coupables de biffer d'un trait grossier nos origines... de cacher, nos origines françaises? Selon cette logique du dévoilement, pourquoi cacher cette partie de nos racines françaises alors qu'il ne leur viendrait pas à l'idée

de le faire pour les autres groupes d'origine... italienne par exemple, installés ici depuis plusieurs générations, qui seraient selon le nouveau calendrier *bouchard-tayloriste*, des Italos-québécois d'origine... Italo-canadienne? Selon ce calcul à polarité circulaire, les Canadiens-français hors Québec seraient d'origine... canadienne-française... les français seraient d'origine... française, les États-Uniens, d'origine états-unienne... Est-ce vraiment utile comme donnée scientifique de ce nouvel ordre historique? S'il était question de nommer ce que nous sommes, il en serait bien sûr autrement. Mais ce n'est pas de ça qu'il est question.

Je ne suis pas historien, ni universitaire, mais il me semble que cet acharnement à nous ravalier à nos seules origines canadiennes, est tout sauf caractéristique de la finesse et de l'exactitude, car il nous coupe de nos racines européennes qui pourtant font de nous, Québécois d'origine... française, ce que nous sommes. Si nous sommes ce que nous avons été, nous n'étions pas ce que nous sommes devenus. Nous ne sommes plus français, malgré le fait de nous dire de cette origine. Nous sommes majoritairement des Québécois, d'origine... française. Quel est le problème? Et, pour celles et ceux qui le désirent, ils et elles sont des Québécois-canadiens-français, ou tout simplement des canadiens-français, d'origine... française.

Que le Canada me veuille partie de lui n'y change rien. Que les historiens et autres savants réduisent mes origines à ce seul Canada français, ça... je ne comprends pas. Je ne comprends pas leur logique circulaire rétro-versée... autrement que par cette phrase de Léo Ferré. « Les gens qui pensent en rond ont les idées courbes ». La table autour de laquelle s'est réunie la commission Bouchard Taylor me semble bien être celle-là que décrit le poète... français. L'ouverture qu'ils invoquent est une mise en abîme de l'espace-temps historique

typique du Canada, circulaire et refermé sur lui... et sa petite histoire, nous coupant du monde, en l'occurrence, nous coupant du monde européen de nos origines.

Québec souverain ou pas, pour ma part, je suis un souverainiste québécois, un Canadien-français (malheureusement encore), un Nord-américain, un Occidental, d'origine... française et fier de l'être. Je ne vois pas pourquoi cela serait différent pour les fédéralistes, parenthèse en moins. Fin de la discussion.

À chacun de choisir en attendant que l'on nous permettent de le faire collectivement. Ce ne sont pas les édits savants qui sauront trancher en notre nom. Cet édit est une usurpation d'origine sous couvert de mépris d'identité. La confusion des genres règne en maître. La confusion n'aura qu'un temps, autant que le mépris, en l'occurrence le mépris d'Histoire. La souche tronquée... □

REDEVENIR UNE COALITION NATIONALISTE OU DISPARAÎTRE

Pour les souverainistes, les résultats de l'élection québécoise de mars 2007 ont été une onde de choc. Alors que le gouvernement Charest battait des records d'impopularité, que ses ministres proposaient des politiques maladroites ou inconséquentes (financement des écoles juives, coupures dans l'aide financière aux étudiants, projet du Suroît, etc.), le Parti québécois, fort pourtant d'un nouveau chef, jeune et dans le vent, n'a pas réussi à constituer une alternative crédible aux yeux des électeurs insatisfaits. Pire: une proportion importante de son électorat traditionnel semble lui avoir filé entre les doigts. Si le Parti québécois a réussi à conserver la plupart des circonscriptions des régions périphériques (Saguenay, Abitibi, Côte-Nord), il semble que ce soit en grande partie grâce à un électorat vieillissant, car une proportion très significative de la population active des trentenaires et des quarantenaires, celle qui vit dans des circonscriptions comme Masson, l'Assomption ou Terrebonne, autrefois des châteaux forts péquistes, lui a carrément tourné le dos en optant pour l'Action démocratique du Québec. Il en est de même d'un certain électorat «bleu», autrefois unioniste ou créditiste, que l'on retrouve dans des circonscriptions comme Bellechasse, Victoriaville ou Portneuf. Avec ses 28% d'électeurs, non seulement le Parti québécois n'a pas fait le plein des votes

* Historien, professeur à TÉLUQ.

souverainistes, mais il est clair que les appels désespérés au ralliement des « progressistes » lancés par André Boisclair et Gilles Duceppe en toute fin de campagne n'ont pas donné les fruits escomptés. S'il est loin d'être certain que nous assistions à une tendance lourde, que l'élection de mars 2007 en ait été une de « réaligement », semblable à celle de 1970, s'il n'est pas dit non plus que le Parti québécois de Pauline Marois ne saura rebondir, cette élection mérite mieux que des analyses superficielles. Lorsqu'on situe cette élection dans une perspective historique plus large, on constate que les souverainistes ont raison d'être pessimistes. Le Québec traverse peut-être une période charnière de son histoire politique.

L'impasse du souverainisme

Les souverainistes peuvent être fiers du progrès de leur option. Lorsque l'on regarde le chemin parcouru depuis les années 1960, la montée de l'idée souverainiste est très impressionnante. Toutefois, l'espoir des débuts n'est plus au rendez-vous et il ne serait pas prudent de penser et d'agir comme si les référendums de 1980 et de 1995 n'avaient pas eu lieu. Ces deux référendums perdus ont clairement fait reculer le Québec. Le premier a été immédiatement suivi du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne, de l'éclipse du droit de veto pour le Québec, de l'enchâssement d'une charte des droits et libertés dont on commence à peine à mesurer les effets délétères. Dans l'histoire longue du Québec, ce premier échec référendaire fut très lourd de sens, un peu comme le fut, en 1837, l'échec des rébellions. À la manière de Louis-Hippolyte LaFontaine et de Robert Baldwin, Robert Bourassa et Brian Mulroney ont timidement, mais honorablement, tenté de réparer les pots cassés, mais le mal était fait. La très contraignante formule d'amendement léguée par Pierre Elliott Trudeau rendit toutefois les

tentatives de réforme constitutionnelle quasi impossibles. La seconde défaite référendaire a également fait mal au Québec. La Loi sur la clarté référendaire et l'invasion fédérale sans précédent des compétences du Québec en sont les exemples les plus patents. En éducation, par exemple, la présence fédérale se fait sentir partout. Les étudiants ont eu droit à des «bourses du millénaire» et nos plus brillants universitaires sont désormais titulaires de «Chaire-de-recherche-du-Canada». Une telle invasion aurait profondément choqué Honoré Mercier, voire même Maurice Duplessis qui, durant les années cinquante, défendit aux universités québécoises de recevoir un seul sou du gouvernement fédéral, sous peine de voir leurs subventions provinciales diminuées ou carrément coupées. Depuis 1995, le Québec n'ose plus rien demander au reste du Canada, sinon d'organiser périodiquement des conférences interprovinciales dans lesquelles le Québec occupe un siège parmi dix. Les seules ententes possibles entre les gouvernements québécois et canadien sont désormais «administratives» et peuvent être révoquées sans trop de mal. Comme ce fut le cas en 1980, la défaite de 1995 fut perçue par le Canada anglais comme une adhésion des Québécois au statu quo, non comme la quête d'une reconnaissance à laquelle il faudrait bien consentir un jour. Nous sommes donc à des années lumières des revendications «traditionnelles» du Québec, à des années lumières du livre beige de Claude Ryan ou des recommandations de la commission Pepin-Robarts. Si le gouvernement Harper accepte de reconnaître les «Québécois», non pas le «Québec», comme une «nation», ce n'est pas demain la veille qu'une telle reconnaissance aura quelque valeur juridique ou constitutionnelle. Dans un contexte où le poids démographique du Québec ne cesse de diminuer, au profit de provinces comme l'Ontario ou l'Alberta, alors que d'ici peu les Québécois représenteront à peine plus du cinquième de la population canadienne, la question du

Québec risque de devenir marginale, comme l'est devenue, avec le temps, la question autochtone. Pour faire entendre la cause du Québec, nos arrières petits-enfants devront-ils bloquer des routes ?

Malheureusement pour les souverainistes, l'impasse de leur option ne tient pas seulement à ce triste bilan référendaire. C'est que le Parti québécois, ce grand véhicule censé porter la cause, vit l'une de ses plus graves crises depuis sa création en 1968. Cette crise, elle tient à une perte de contact avec un électorat culturellement plus conservateur et au phénomène de «trudeauisation des esprits» que j'ai tenté de décrire ailleurs¹.

Cette perte de contact avec un électorat culturellement plus conservateur est un phénomène qui reste à analyser. Je me permettrai tout de même quelques hypothèses. La conception résolument «progressiste» de l'école et de la famille défendue par le Parti québécois depuis quelques années n'est probablement pas étrangère au phénomène. La mise en place d'une réforme de l'éducation par le gouvernement du Parti québécois qui laissait croire qu'on pouvait apprendre sans effort grâce aux vertus du «socioconstructivisme», qui privilégiait les «compétences» aux «connaissances» – rendant les bulletins illisibles –, a provoqué une crise de confiance dans l'école chez bien des jeunes parents. Cette grande réforme de l'éducation, censée recentrer l'école autour des matières de base et accorder davantage d'heures à l'enseignement du français, de l'histoire, notamment de l'histoire du Québec, ainsi qu'aux sciences, s'est transformée, grâce à la complicité des ministres péquistes, en «renouveau pédagogique». Bien des jeunes parents, qui ont subi les expériences douteuses des apprentis sorciers

1 «Souveraineté et hypermodernité. La trudeauisation des esprits», *Argument*, volume 10, numéro 1, automne 2007 – hiver 2008, p. 101-126.

du ministère de l'Éducation durant les années soixante-dix, ont eu l'impression qu'au final, on avait encore opté pour le nivellement par le bas. En matière de politique familiale, l'optique péquiste fut de tout miser sur un système de garderies à cinq dollars, ce qui ne fut pas une mauvaise chose pour les couples où la femme et l'homme choisissent de travailler à temps plein. On sait cependant que plusieurs couples font d'autres choix. Certains souhaitent qu'un des deux parents, souvent la mère, reste à la maison. Ces couples ne reçoivent aucune forme d'aide de l'État; pire: ils se sentent souvent jugés par la société. D'autres parents aimeraient que certains centres de la petite enfance aient des horaires moins rigides, qu'ils acceptent leurs enfants trois ou quatre jours par semaine, au lieu de cinq. Dans le cas de la réforme scolaire ou des garderies à cinq dollars, le Parti québécois dit avoir agi par «progressisme», mais à quel prix? Est-ce réactionnaire que d'assurer à nos petits Québécois une école exigeante, fut-ce en optant pour la bonne vieille dictée ou un enseignement explicite plus magistral? Est-ce réactionnaire que d'ajuster nos politiques publiques pour que les parents qui font des choix plus traditionnels sur le plan familial se sentent respectés? En proposant le retour au bulletin chiffré et en s'engageant à fournir une aide directe aux familles qui n'optent pas pour les garderies à cinq dollars, l'ADQ a certainement marqué des points auprès de cet électorat plus conservateur.

L'autre crise que traverse le Parti québécois renvoie au phénomène de «trudeauisation des esprits», ou de «dénationalisation tranquille» bien décrit par Mathieu Bock-Côté². Accablée par la mauvaise conscience occidentale et cherchant à tout prix à faire oublier le malheureux discours de Jacques Parizeau sur les «votes ethniques», l'élite politico-

² Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 2007, 211 p.

intellectuelle souverainiste a voulu fonder le projet national sur de nouvelles bases. Pour y parvenir, il fallait rien de moins que réformer une mémoire collective geignarde, trop axée sur le récit mélancolique d'une survivance à travers les âges. Pour que la souveraineté redevienne «présentable», il devenait impératif de tourner le dos à l'encombrante filiation canadienne-française, trop centrée sur l'ethnie. Délivé du passé et de ses lourdeurs, le projet souverainiste pourrait enfin revêtir les habits neufs de la modernité avancée, celle d'une société d'individus aux identités multiples, tous protégés par de bienfaisantes chartes. La souveraineté n'avait plus rien à voir avec la «conservation» de quoi que ce soit. Pour être acceptable, le souverainisme devait en quelque sorte renoncer à son pathos national, ne plus se fonder sur la mémoire des combats difficiles menés par les ancêtres. La souveraineté devait devenir cette grande chance de disposer d'un «coffre à outils» bien à soi qui permettrait enfin de construire cette société plus écologiste, altermondialiste, féministe, d'un mot, plus progressiste. Car pour recevoir le label de «modernity proof», il fallait aussi que le souverainisme, en plus de se délester de son ancrage historique, se campe résolument à gauche. Ce progressisme identitaire s'est, dans les faits, traduit par une adhésion à peine voilée au chartisme trudeauiste. La réaction timorée d'André Boisclair et de l'état-major péquiste au jugement favorable de la Cour suprême sur le port du kirpan dans les écoles au nom des valeurs d'ouverture prônées par la Charte, alors même que l'institution et la commission scolaire concernées, ainsi que plusieurs cours québécoises, s'étaient prononcées contre, fut à cet égard tout à fait révélatrice. En refusant de considérer l'enjeu des accommodements raisonnables comme un enjeu identitaire, non pas seulement comme une question légale liée aux droits individuels, Boisclair s'est comporté exactement comme Jean-Jacques Bertrand face à la question linguistique à la fin des années soixante. En agissant de la

sorte, en faisant des droits individuels une sorte d'absolu, en sacralisant la charte « québécoise », Boisclair a reproduit le credo libéral et trudeauiste rejeté par la majorité des Québécois. Ce qui a fait le succès de Mario Dumont et de l'Action démocratique du Québec lors de l'élection de mars 2007, c'est indéniablement sa position « nationaliste » sur les accommodements « déraisonnables », ses discours sur la défense de notre héritage culturel qui, j'en conviens, n'ont pas encore su s'incarner dans des propositions claires et audacieuses.

Depuis qu'il est dans l'opposition, le PQ, peut-être parce qu'il a craint que Québec solidaire lui fasse mal sur son flanc gauche, n'a cessé de répéter qu'il constituait un grand parti social-démocrate, que sa cause restait celle des « exclus », des laissés-pour-compte, c'est-à-dire des bénéficiaires de l'aide sociale, des délinquants, des décrocheurs scolaires, etc. L'impression que laissent ces généreuses préoccupations, c'est que seules les franges les plus marginales de la société intéressent les ténors péquistes. Les parents qui travaillent dur, parfois au salaire minimum, qui élèvent leurs enfants tant bien que mal, paient leurs impôts, tentent de transmettre une véritable éthique du travail, aspirent à devenir propriétaire, épargnent pour laisser un petit pécule, d'un mot, les parents de cette fameuse « classe moyenne » qui en ont plein les bras, n'ont guère le temps de militer à temps plein mais sans qui la société ne serait qu'une collection d'individus anonymes, que méprisent généralement les bourgeois bohêmes et autres bien-pensants des quartiers branchés, ne semblent guère intéresser une certaine élite péquiste. Par ailleurs, l'engouement de certains péquistes pour le charisme contribue à miner la crédibilité nationaliste du mouvement souverainiste. Résultat : « Mario » devient la seule alternative disponible pour nombre de Québécois qui, jusque là, avait probablement toujours voté pour les candidats du PQ.

Que faire?

Face à cette impasse du souverainisme, quelles options s'offrent aux nationalistes? Elles ne sont pas très nombreuses. Dans le contexte actuel, la lucidité – un concept devenu tabou – est un impératif absolu.

Dans un premier temps, il faut se demander si la cause souverainiste/indépendantiste doit être celle d'un parti politique ou d'un mouvement social. Tout comme les souverainistes, les écologistes sont confrontés à un dilemme similaire. Entre un parti vert qui doit développer une plateforme électorale sur d'autres questions que celle de l'environnement, avaler des couleuvres en faisant des alliances avec des partis plus importants qui déçoivent les militants les plus aguerris, ou des groupes de pression comme *Green Peace* ou Équiterre qui attirent constamment l'attention de l'opinion publique, bien des militants environnementalistes hésitent. Pour les souverainistes, la réponse ne va pas de soi non plus. Lorsqu'on mesure cependant les conséquences des deux échecs référendaires, on comprend les réticences de celles et de ceux qui souhaitent à tout prix éviter que l'on se lance, sans trop réfléchir, dans une troisième aventure référendaire. Une façon d'éviter un troisième psychodrame serait que le Parti québécois se saborde et que la cause souverainiste/indépendantiste redevienne celle d'un grand mouvement social qui œuvrerait en dehors de la dynamique partisane, un peu comme ce qu'avaient envisagé les premiers indépendantistes qui militèrent au sein de l'Alliance laurentienne ou du Regroupement pour l'indépendance nationale au tournant des années 1960. Ce grand mouvement social réunirait des militants résolus de l'indépendance qui tenteraient de faire pression sur tous les partis politiques, plutôt que de miser sur un seul. Lorsqu'un contexte historique serait favorable à la tenue d'un référendum, ces militants,

munis d'une loi sur les référendums d'initiative populaire qu'un prochain gouvernement pourrait faire adopter, se mobiliseraient pour forcer une décision. Un tel mouvement social mobiliserait les vrais militants de la souveraineté, c'est-à-dire celles et ceux qui considèrent que cet enjeu est le plus important de tous, que les questions liées au système de santé, à l'éducation, à la gestion de la dette publique, au vieillissement de la population, au développement économique relèvent de la «gouverne» provinciale, qu'elles sont par conséquent secondaires. Au lieu d'attendre qu'un chef leur présente une stratégie gagnante, d'être constamment déçus par un Parti et des élus qui, une fois portés au pouvoir, doivent bien voir aux affaires courantes du Québec/province, prennent des décisions qui souvent divisent les troupes, ces indépendantistes auraient les coudées franches et pourraient redevenir, avec le concours de la population, responsables du programme politique. Une telle perspective pourrait même redynamiser la cause. Celle-ci ne serait plus seulement l'affaire d'un appareil partisan, mais de ses militants les plus dévoués. Dans un contexte où les prérogatives de l'Assemblée nationale sont battues en brèche, où la capacité du gouvernement du Québec à défendre notre être collectif est diminuée, il faut envisager toutes les options qui restent, y compris celle du retour au mouvement social.

Il est cependant fort à parier qu'une telle option sera rejetée par les souverainistes, que ceux-ci continueront de penser qu'un parti politique est essentiel à la cause. Si tel était le cas, alors un certain nombre de leçons devraient être tirées du passé.

La première leçon renvoie à la dynamique partisane elle-même. Un parti politique qui aspire à prendre le pouvoir, à gouverner, à prendre des décisions, est obligé de développer des perspectives sur un certain nombre de questions qui

ne sont pas nécessairement liées, du moins en apparence, au statut politique du Québec. Militer dans un parti, c'est s'intéresser à toutes ces questions importantes ; c'est surtout accepter qu'un parti politique, pour être efficace, a besoin d'une cohérence, d'une discipline, d'un esprit de corps, d'une direction forte ; c'est reconnaître qu'un parti politique n'appartient pas seulement à ses militants, mais qu'il est d'abord redevable aux électeurs qui l'ont choisi. Le député qui cherche à défendre ses commettants auprès de l'appareil techno-bureaucratique, la ministre qui pousse un dossier ou défend une réforme qui n'a, a priori, rien à voir avec l'indépendance du Québec, ne sont pas de moins bons militants souverainistes, ils ne s'abaissent pas à gouverner une province, ils ne font que leur travail. Bien des militants de l'indépendance n'acceptent pas, dans les faits, les contraintes structurelles imposées par la vie partisane. Ils ont l'impression que chaque heure consacrée à d'autres questions que celle de l'indépendance ou de l'identité est une heure de moins dédiée à la Cause. Cela explique en partie pourquoi la plupart des rassemblements péquistes sont centrés sur des enjeux de stratégies référendaires ou des débats linguistiques. Si les militants de l'indépendance vouent une sorte de culte à Jacques Parizeau, c'est précisément parce qu'ils ont le sentiment qu'il fut le seul chef à ne pas s'intéresser à la gouverne provinciale, qu'il fut le seul à diriger le PQ comme un mouvement social qui, aussitôt porté au pouvoir, enclencha le processus référendaire. Ces admirateurs ont tendance à oublier que l'état-major péquiste choisit de faire porter la campagne de 1994 sur « l'autre façon de gouverner », non sur les vertus de l'indépendance. Ils semblent également oublier qu'alors qu'il s'était engagé à présenter une question claire³, Jacques Parizeau n'eut d'autres choix que de s'enten-

3 « Voulez-vous que le Québec devienne un pays en date de ...? ». Voilà la question que souhaitait poser Jacques Parizeau alors qu'il était chef de l'Opposition officielle.

dre avec Lucien Bouchard et Mario Dumont, et de proposer au peuple un projet d'entente avec le reste du Canada qui ressemblait à s'y méprendre aux grandes lignes du rapport Allaire. En d'autres termes, le plus déterminé des chefs péquistes a dû faire la démonstration que le Parti québécois était apte à gouverner le Québec/province, qu'il avait des solutions à proposer pour remédier aux listes d'attente dans les hôpitaux ou pour améliorer la formation professionnelle. Au moment de tenir un référendum, Jacques Parizeau a dû renoncer à cette idée claire du Québec qui avait tant exalté ses plus chauds partisans en 1987. Avec le recul, les historiens seront probablement forcés de reconnaître qu'entre «l'autre façon de gouverner» de 1994 et le «bon gouvernement» de 1976, de même qu'entre la souveraineté/partenariat de 1995 et la souveraineté-association de 1980, les différences furent probablement moins fondamentales qu'on l'a souvent cru. S'il en fut ainsi, c'est que Jacques Parizeau et René Lévesque ont dû agir comme les chefs d'un parti qui aspirait à prendre le pouvoir dans un Québec/province et qui souhaitait que les Québécois disent oui à un projet qui corresponde à leurs véritables aspirations. Ni Parizeau, ni Lévesque n'ont «trahi» la Cause pour autant, ce serait évidemment ridicule de l'affirmer; ils n'ont fait que se soumettre à la logique partisane. Si les militants de l'indépendance n'acceptent pas cette logique, ils doivent en tirer les conséquences et ne plus militer dans un parti politique. S'ils restent, ils doivent serrer les rangs et cesser de jouer aux gardiens de l'orthodoxie. Il ne s'agit évidemment pas, pour ces militants, de perdre leur sens critique mais simplement de réaliser qu'un parti politique n'est pas un mouvement social. La plupart des chefs péquistes ont été d'authentiques nationalistes, ils n'ont divergé que sur les moyens de parvenir à la souveraineté, jamais sur les fins.

La deuxième « leçon » à tirer de l'histoire récente du Parti québécois est que la cause de l'indépendance doit absolument transcender le clivage droite/gauche. Si les souverainistes souhaitent que la question nationale continue de polariser le débat politique, ils doivent concevoir le Parti québécois comme un vaste rassemblement, comme une grande coalition au service des intérêts supérieurs de la nation, plutôt que comme une formation résolument « sociale-démocrate » ou « progressiste », comme c'est le cas depuis 2003. Certes, René Lévesque disait avoir un préjugé favorable pour les travailleurs, dans la mesure où ceux-ci représentaient 99 % de la population, mais les écrits et les discours qu'il nous a laissés montrent qu'il a toujours hésité à accoler une étiquette idéologique à son parti. Vouloir à tout prix camper le PQ à gauche, tenir mordicus à ce qu'il fasse parti de l'International socialiste, c'est aussi faire fi de son histoire. C'est oublier qu'une partie significative de l'électorat de 1976 avait autrefois voté pour l'Union nationale, voire même pour les candidats du mouvement créditiste. Un certain électorat, plus conservateur, s'est probablement senti rassuré de voir d'anciens *bleus* comme Reynald Fréchette ou Jérôme Proulx occuper des fonctions importantes au PQ. Peu avant le référendum de 1980, le ralliement du chef de l'Union nationale, Rodrigue Biron, eut son importance à l'époque. L'électorat plus conservateur s'est probablement reconnu dans des personnages comme Jean Garon, Marc-André Bédard ou Lucien Lessard, tous issus du Ralliement national, ce parti indépendantiste plus modéré que le RIN et mieux implanté en région, qui fit alliance avec le Mouvement Souveraineté-Association en 1968. Ces péquistes plus conservateurs n'ont cependant jamais ouvertement assumé leur sensibilité idéologique contrairement aux péquistes de gauche qui, eux, n'ont pas manqué de faire entendre leur voix lors des différents congrès du Parti. C'est à cette gauche péquiste que l'on doit d'ailleurs cette idée du « projet de société » qui devait,

selon eux, être inscrit au cœur du projet national. Les arguments en faveur d'un tel projet de société étaient nombreux. Certains, surtout pragmatiques, y ont vu un moyen d'expliquer concrètement à quoi ressemblerait le Québec, une fois devenu souverain (l'argument de la « maquette »). D'autres, plus idéologiques, jugeaient que la souveraineté du Québec n'avait, en elle-même, aucun sens. L'autodétermination des peuples, la liberté collective de choisir son destin, ne pouvaient constituer des fins en elles-mêmes. Pour les militants de ce courant de gauche, la souveraineté constituait avant tout un « moyen » de garantir et d'approfondir les acquis sociaux engendrés par la Révolution tranquille, des acquis que menaceraient de faire disparaître un Canada anglais d'essence plus conservatrice. Une telle approche m'a toujours paru dangereuse. D'une part parce qu'elle ne peut que diviser inutilement les souverainistes autour d'hypothèses futuristes et d'autre part parce qu'on donne à penser qu'un Québec souverain n'aurait ni droite, ni gauche, que les questions socioéconomiques seraient résolues à jamais.

Si le Parti québécois est un rassemblement plutôt qu'une formation de gauche, alors, me demandera-t-on, quelle doctrine doit guider ses prises de position ? Simple : la doctrine nationale. Cette doctrine nationale doit pouvoir s'incarner dans tous les secteurs de la vie collective. Ce qu'on célèbre dans la Révolution tranquille, c'est précisément ce capitalisme d'État, cette maîtrise technique et cet accès au savoir qui ont permis aux Canadiens français de prendre leur place. À partir des années soixante, être nationaliste, ce n'était plus seulement célébrer le fleurdelisé, protéger son butin, dire non à Ottawa, c'était aller à l'université sans se ruiner, construire la MANIC, conquérir des marchés étrangers. Le combat national s'incarnait dans d'autres sphères que ceux de l'identitaire ou du culturel. C'est ce primat du national, donc du collectif, qui doit orienter les positions

péquistes, non le «progressisme», qu'il soit d'inspiration sociale-démocrate ou libérale. Pour illustrer mon propos, je prendrai quelques exemples. Faut-il nationaliser les éoliennes? Peut-être, si on nous fait la preuve qu'Hydro-Québec est plus apte que l'entreprise privée à gérer une telle infrastructure, si on nous assure, surtout, que les retombées économiques de ce nouveau développement seraient plus profitables pour les régions. Lorsque René Lévesque et Jacques Parizeau ont proposé de nationaliser l'hydroélectricité en 1962, ils ne s'étaient pas soudainement convertis aux vertus du collectivisme cubain, ils en étaient venus à la simple conclusion que procéder ainsi était dans le meilleur intérêt du Québec. Faut-il stopper la réforme scolaire? À coups sûrs, si l'on constate que celle-ci accouche d'un programme d'histoire du Québec qui fait l'impasse sur les événements les plus fondamentaux de notre histoire et si les nouveaux programmes de français entraînent une baisse marquée des résultats des élèves aux examens ministériels. Pour assurer sa mission première, celle de transmettre la grammaire du pays et de la civilisation dont nous sommes les héritiers, une mission fondamentalement conservatrice, surtout pour un peuple minoritaire, l'école ne doit plus être le joujou des pédagogistes progressistes qui, sourds à toutes les études empiriques qui annonçaient l'échec du «socioconstructivisme», refusent toujours de reconnaître la désespérante faillite de leur réforme. La Caisse de dépôt et placement doit-elle avant tout faire fructifier les épargnes des Québécois ou contribuer au développement économique du Québec? Doit-elle faire échec aux transactions qui entraînent une perte de contrôle d'entreprises phares comme Domtar ou Alcan ou laisser jouer les règles du libre marché? Les difficultés de la Caisse lors du tournant du millénaire, largement attribuable à l'éclatement de la bulle financière et quelques mauvaises décisions, ont amené le gouvernement Charest à confiner la Caisse au rôle de bas de laine. Comme le notait, à juste

titre, l'ancien premier ministre Parizeau, c'est là une grave erreur, à tout le moins si l'on souhaite que le Québec dispose de quelques joueurs clefs dans des secteurs de pointe ou si l'on croit que nos régions doivent être autre chose que de vastes réservoirs de ressources naturelles. C'est précisément pour sortir du misérabilisme d'un certain nationalisme traditionnel que les révolutionnaires tranquilles ont doté le Québec d'institutions capables, dans une certaine mesure, de contrecarrer la dénationalisation de notre économie. Qu'il s'agisse du dossier des éoliennes, de la réforme scolaire ou du mandat de la Caisse, seul le primat du national doit guider les orientations du Parti québécois. Faire primer le national, c'est donc s'ouvrir aux options les plus diverses, prendre le temps d'examiner chaque question, chaque enjeu pour ce qu'il est et se défaire, si la chose est possible, de tout a priori idéologique. C'est généralement ce qu'a fait le Parti québécois, une fois au pouvoir, au plus grand désespoir de la gauche radicale et de la droite néolibérale.

Enfin, la troisième et dernière «leçon» à tirer de l'histoire récente, et qui découle tout naturellement de ce qui vient d'être dit: le PQ doit redevenir un parti avant tout «nationaliste». Qu'est-ce à dire? Ne l'a-t-il pas toujours été? Non, surtout depuis 1995. Si tant d'électeurs, pourtant souverainistes, ont été séduits par les discours de Mario Dumont sur l'autonomie et la défense de l'identité québécoise, c'est précisément parce que le souverainisme péquiste en est venu à avoir des accents utopiques. Peu à peu, la souveraineté a été présentée comme la solution à toutes les inquiétudes existentielles des Québécois, le moyen de remédier à toutes les angoisses collectives qui hantent les minoritaires que nous sommes. On n'a cessé de répéter que des enjeux sensibles comme l'immigration, la protection et la promotion de la langue française, la place consentie aux minorités religieuses seraient tous résolus, une fois la souveraineté conquise.

Examiner quelles solutions pourrait mettre de l'avant le Parti québécois pour faire face à ces défis, même avec les moyens restreints dont dispose le Québec comme province canadienne, était devenu un exercice futile, une perte de temps. Idem pour les enjeux reliés aux relations fédérales-provinciales et au déséquilibre fiscal. On préféra subir les assauts répétés du gouvernement fédéral comme s'il s'agissait là d'une fatalité contre laquelle on ne pouvait rien. Ceux qui proposèrent de récupérer les pourcentages de TPS se firent rabrouer comme s'il s'agissait d'une idée complètement stupide alors que c'était la seule idée qui tenait la route d'un point de vue nationaliste. Ceux qui estimèrent qu'il fallait entrevoir une « sortie de secours », lancer des référendums sectoriels – une idée préconisée par Jacques Parizeau en 1987 – ou une consultation sur le rapatriement des « points d'impôts » furent mis au ban du parti, sinon considérés comme des parias. Le Parti québécois post-1995 n'a pas eu le courage de forcer le retrait du gouvernement fédéral dans certaines sphères qui ne relevaient que du Québec, comme l'avait fait Maurice Duplessis durant les années 1950. Toute l'emphase fut mise sur les « conditions gagnantes », comme si défendre minimalement les intérêts politiques du Québec était impossible dans le cadre actuel, comme si l'État du Québec ne disposait d'aucun moyen pour réagir aux intrusions du gouvernement fédéral. Honoré Mercier, Alexandre Taschereau, Jean Lesage et Daniel Jonhson père n'étaient pas des souverainistes, mais au final, l'histoire retiendra peut-être qu'ils ont mieux défendu les intérêts du Québec que le PQ à certains moments.

Agir en parti nationaliste, c'est prendre l'offensive, utiliser tous les moyens dont dispose le Québec actuel pour défendre les prérogatives de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire les pouvoirs reconnus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, voire même par la loi constitutionnelle de 1982.

Certes, dans un monde idéal, le Québec disposerait de tous les pouvoirs que confère un État souverain, mais d'ici là, son gouvernement n'est pas complètement démuné. Le Québec peut adopter une nouvelle constitution, signer des traités avec des gouvernements étrangers, occuper tout le champ fiscal qu'il souhaite, invoquer la disposition dérogatoire lorsque des jugements de la cour suprême, fondés sur la charte canadienne des droits et libertés, vont à l'encontre de décisions qui font consensus chez nous, etc. Agir en parti nationaliste, c'est donc éviter la politique du pire. La politique du pire, c'eût été, par exemple, de ne pas adopter la Charte de la langue française, car cela pouvait créer un sentiment de fausse sécurité chez les Québécois, montrer que le cadre fédéral fournissait certains moyens législatifs pour protéger la culture française. Je choisis cet exemple à dessein, car certains souverainistes croient aujourd'hui que la loi 101 aurait nui à la souveraineté, une thèse que je trouve pour le moins farfelu. La politique du pire, ce fut de combattre l'Accord du Lac Meech, sous prétexte que les cinq conditions contenues dans l'entente étaient bien en deçà des revendications traditionnelles du Québec. Au lieu de soutenir le gouvernement national des Québécois, dûment élu par la population, de faire ainsi front commun, d'obtenir quelques gains, minces mais significatifs, le Parti québécois a préféré agir de manière partisane. Lorsqu'il est devenu clair que l'accord était rejeté par le Canada anglais le soir du 23 juin 1990, la main tendue par Jacques Parizeau à «son» premier ministre allait avoir moins de valeur que s'il l'avait loyalement soutenu durant les années précédentes.

Agir en parti nationaliste, c'est enfin assumer sereinement une histoire longue de quatre siècles, c'est-à-dire une histoire qui ne commence pas en 1960; c'est s'inscrire dans une filiation d'hommes et de femmes qui ont survécu au climat, à la Conquête, à l'infériorité économique, aux migra-

tions vers les États-Unis. Nous sommes les héritiers d'un peuple qui, en dépit de sa révolution dite tranquille, de son niveau de vie somme toute enviable, est toujours hanté par la possibilité de sa disparition à venir. Tous les diplômés, toutes les conquêtes économiques, toutes les prouesses sportives, techniques, artistiques et intellectuelles, d'un mot, toutes nos réussites individuelles ne viendront jamais à bout de cette hantise de la disparition qui habite plusieurs d'entre nous. Être nationaliste, c'est prendre au sérieux cette crainte lancinante, *fatigante*, de disparaître, c'est croire que l'expérience française en Amérique vaut la peine d'être défendue, malgré le cynisme qui caractérise notre époque, malgré le pessimisme nihiliste de trop de nos intellectuels, malgré la condescendance des esprits supérieurs qui croient à la fusion des cultures et des nations et qui réduisent les sociétés à des regroupements d'ayants droits unis par des chartes. Le nationalisme québécois est intellectuellement incompatible avec le multiculturalisme d'une certaine intelligentsia progressiste, qu'on ne retrouve malheureusement pas seulement dans le camp fédéraliste, ce qui ne veut évidemment pas dire que notre cause n'est réservée qu'aux descendants des premiers colons français. Je concède que ce poids de l'Histoire, il est souvent lourd à porter. Personne n'est conscrit par cette cause; nous sommes libres ou non d'assumer cet héritage. Un jour, nous devons cependant rendre des comptes à nos enfants et à nos descendants, qui méritent mieux qu'une Louisiane du Nord. □

Martin Lemay*

IMPATIENCE

Quel que soit l'avenir de l'humanité, en Amérique du Nord, je suis pour ainsi dire sûr que les Canadiens de langue française, en tout état de cause, seront encore présents au dénouement de l'aventure.

Arnold Toynbee, historien britannique
(1889-1975)¹

Depuis les quarante dernières années, nous avons tout fait pour nous couper de nos racines historiques. N'ayons pas peur des mots : pour nous faire oublier notre histoire nationale.

L'incompétence et l'inculture des anciens dirigeants des festivités entourant le 400^e anniversaire de la fondation de Québec en sont la plus récente incarnation. Au fond, ces festivités sont la preuve, si besoin était, de notre incompétence collective à se remémorer notre histoire et à porter la fierté qui va de pair avec elle. Un peuple qui n'assume pas son histoire n'est généralement pas appelé à un très grand avenir.

* Député de Ste-Marie–St-Jacques, porte-parole du Parti québécois en matière de citoyenneté, immigration et communautés culturelles.

¹ Doris Lussier, *À propos d'indépendance...*, Montréal, Stanké, 1992, p. 115 et 116.

Pourtant, nous avons une grande histoire et nous devrions être fiers de nos ancêtres qui nous ont permis d'être ce que nous sommes aujourd'hui comme peuple francophone d'Amérique, et ce, dans des circonstances rien de moins qu'éprouvantes et difficiles. Comme l'écrit si bien Guy Frégault: «[...] il n'y a pas de petite histoire, il n'existe qu'une petite conception de l'histoire².»

L'une des méthodes utilisées, consciemment ou non, aura été d'affubler la période antérieure à la Révolution tranquille du vocable de Grande Noirceur. Tant pis pour l'histoire et la mémoire. Le résultat de cette propagande, qui est tout sauf historique, est que les périodes précédentes ne valent plus la peine d'être étudiées. Dans les faits, nous avons remplacé une soi-disant Grande Noirceur par une autre. Donc, selon plusieurs et dans l'esprit de la population, l'année charnière que fut 1960 est l'année zéro du peuple québécois.

L'autre critique que nous pouvons nous faire aura été de négliger le fait, pourtant évident, que notre histoire est intimement liée à celle des États-Unis, que cela nous plaise ou pas. L'anti-américanisme primaire de quelques-uns nous a forcés à oublier ces relations historiques très riches avec nos voisins du Sud. Au même titre que la nouvelle Grande Noirceur, ici également, c'est le silence et l'oubli lourds et oppressants. Pendant que nous n'en avons que pour la France et l'Europe, notre peuple, lui, a préféré choisir et assumer sa réelle appartenance nord-américaine.

Si cette nouvelle Grande Noirceur n'était qu'un passage à vide momentané, ce que tous les peuples vivent à un moment ou un autre de leur histoire, ce ne serait pas si urgent de changer la tendance. Mais là où le bât blesse,

² Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, édition de poche, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 9-10.

c'est le fait que, pendant que nous déconstruisons notre appartenance historique liée, entre autres, à l'Amérique, le Canada, quant à lui, tente de se construire une personnalité en avalant la nôtre. À ceux qui en doutent, il suffit de suivre les débats surréalistes entourant le 400^e anniversaire de la fondation de Québec pour s'en convaincre.

Depuis quelque temps, en effet, il ne se passe pas une semaine sans qu'une plaque commémorative *canadian* ne soit installée sur un de nos symboles nationaux: le Marché Bonsecours, le Séminaire des Sulpiciens, l'hôpital Royal Victoria et, tout dernièrement, on annonçait une toute nouvelle plaque au Jardin botanique. Pour ajouter l'insulte à l'injure, Parcs Canada a procédé dernièrement à la remise à neuf des plans directeurs des résidences ayant appartenu à Georges-Étienne Cartier et à Louis-Joseph Papineau, rien de moins.

À ce sujet, le gouvernement du Parti québécois, en 1982, n'a pas cru bon d'acheter la résidence d'un de nos plus grands hommes politique. C'est dire l'engourdissement historique qui est le nôtre. C'est cet engourdissement que je dénonce dans ce texte, mais je crois qu'il n'est pas trop tard. Nous avons la chance d'avoir des historiens professionnels fort compétents et une population avide, j'en suis convaincu, de retrouver ses racines historiques.

La Grande Noirceur idéologique et ses effets

Nous, Québécois, avons de la difficulté avec nos héros et, plus largement, comme je l'ai écrit, avec notre histoire. En fait, si on se fie à la génération de la Révolution tranquille, nous n'avons ni l'un ni l'autre. Nos héros doivent être des martyrs des Anglais, si possible, et notre histoire ne commence qu'en 1960, l'oubli étant plus aisé que le souvenir, car la mémoire exige un minimum d'efforts. Pourtant, nos

ancêtres ont fait preuve d'un grand courage pour occuper ce coin d'Amérique, tant et si bien qu'une grande partie de cette Amérique fut française à une certaine époque.

Nous avons préféré tout oublier de cette épopée de notre occupation de l'Amérique parce que l'année 1960 marquerait le début de la vraie, de la belle, de la grande histoire québécoise. «[...] le Québec exorcisant son passé canayen et continental en le jetant par-dessus bord tout en ramenant à quarante ou cinquante ans (les années 1960) quatre ou cinq siècles d'histoire³!» Or, rien n'est plus faux. Plusieurs ont confondu un slogan politique comme l'est l'expression la Grande Noirceur et la rigueur historique. Malheureusement, ce slogan s'est imprégné dans les esprits au mépris de la vérité et y est demeuré depuis.

En d'autres termes, on efface tout et on recommence, tel fut le mot d'ordre de cette époque. Le plus triste est que cette stratégie de l'oubli de soi-même est une des plus grandes réussites de notre période moderne. Cela n'est guère édifiant, toutefois, pour nos plus jeunes qui recherchent leurs racines historiques, lesquelles dictent l'appartenance à une communauté, à une langue et à un territoire national. Et je ne parle pas des nouveaux arrivants qui immigrent dans un pays où la «non-histoire» est de mise. Ils immigrent dans une société qui ne s'assume pas. Ce qui rend l'intégration d'autant plus complexe. Mais ça, c'est une autre question.

Mon propos n'est pas de diminuer ce moment charnière de notre histoire que fut la Révolution tranquille, car il en fut un. Mais avant ce chapitre incontournable de notre histoire, dans l'esprit de plusieurs, ce fut une période au mieux, inintéressante, au pire, inavouable et méprisable. Ce procédé

3 Jean Morisset, *Du continent perdu à l'archipel retrouvé*, Québec, Presses de l'université Laval, 2007, p. 2 de la note liminaire.

idéologique qui consiste à recommencer à zéro rappelle, dans une moindre mesure évidemment, celui utilisé par l'Union soviétique après la Révolution de 1917.

Il n'est guère avisé de juger le passé avec les yeux d'aujourd'hui, avec les valeurs qui nous sont contemporaines; ce que l'on fait pourtant allègrement depuis bientôt quarante ans. De plus, l'histoire exige du recul face aux événements et aux personnages. N'est-il pas surprenant de constater que les panégyriques habituels de la Révolution tranquille sont ceux qui l'ont vécue? Pour ne pas dire qui y ont participé? Bravo pour le recul historique!

Comment ne pas être en accord avec les propos de l'historien Éric Bédard, qui écrit au sujet d'un énième colloque sur la Révolution tranquille: «Occasion propice pour une certaine élite politico-intellectuelle de se rassurer sur la grandeur d'une période de laquelle serait sorti tout ce qui est valable au Québec [...]»⁴.

Qui plus est, cette inlassable propagande est fort méprisante pour nos parents, grands-parents et même nos arrière-grands-parents. Eux qui ont sué sang et eau, élevés de très grandes familles et qui ont trimé dur n'ont pas eu le temps ni les moyens financiers, pour se promener à travers le monde, de colloques en congrès pour réfléchir sur la grandeur de leur génération. Non, ils ont travaillé dur justement pour assurer un avenir à leurs enfants et, plus largement, à notre peuple. Il s'avère très injuste de porter un regard aussi condescendant sur l'œuvre de nos ancêtres.

Bédard, ajoute, fort justement, dans un autre texte, et ce à propos du nouveau programme d'histoire au secondaire:

⁴ Éric Bédard, «Préface» de Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la grande noirceur*, Septentrion, 2002.

Cet attachement au présent reflète aussi l'une des caractéristiques les plus troublantes de notre époque. Nous semblons, nous modernes, si convaincus d'être dans le droit chemin, nous sommes animés d'un tel sentiment de supériorité face à nos devanciers, que nous ne nous tournons plus vers le passé que pour en savoir plus sur le monde d'aujourd'hui⁵.

Mais revenons à cette supposée Grande Noirceur. Le principal problème posé par ce slogan est que l'on sait quand cette période se serait terminée – avec l'élection de Jean Lesage en 1960 – mais que personne n'a eu la délicatesse de nous informer *quand* elle aurait réellement commencé. Pour moi, la vraie Grande Noirceur a été d'oublier, justement, 400 ans d'histoire. C'est pourquoi je dis que nous avons substitué une Grande Noirceur à une autre.

Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer comment il se fait qu'il n'y a pas eu de nouvelle biographie de Maurice Duplessis depuis près de trente ans? Je tente une réponse qui me vaudra certainement le pilori: ce personnage historique est à l'index. Personne n'a jusqu'à maintenant soulevé cette ironie: ce même index que plusieurs ont dénoncé pour expliquer la Grande Noirceur! Pourtant, il fut premier ministre du Québec pendant vingt ans et, il va de soi, a pris de bonnes et de moins bonnes décisions. La question n'est pas là, ne parlant pas ici de réhabilitation politique, mais bien de réhabilitation d'un sujet historique d'exception.

À cause de son ascendant politique au Québec et face à Ottawa, lui seul pouvait, en 1954, créer un impôt sur le revenu *provincial*. Probablement l'un des gestes *d'autonomie* les plus importants de notre histoire. Lors de son discours en Chambre à ce sujet, il affirma :

5 Éric Bédard, «Passé dénationalisé, avenir incertain», dans Michel Venne et Miriam Fahmy (dir.), *L'annuaire du Québec 2007*, Montréal, Fides, 2006, p. 122.

Nous sommes persuadés que le peuple du Québec sera heureux de contribuer au développement de notre province, au progrès de l'éducation et de la santé publique dans la province. L'objet de la présente loi est d'obtenir les revenus nécessaires pour répondre aux besoins de la situation⁶.

Nous pourrions ajouter le mur de silence qui s'est abattu sur Honoré Mercier, premier ministre de 1887 à 1891, également victime de l'index. Pourtant, selon plusieurs historiens : « Il fut, selon eux, le premier homme politique d'envergure depuis 1867 à limiter ses aspirations politiques au Québec et à considérer le Québec comme l'État national des Canadiens français⁷. » Mercier a donc été le précurseur d'une tradition politique qui demeure encore aujourd'hui : la défense des intérêts supérieurs de la nation québécoise. Ce n'est quand même pas insignifiant comme réussite.

Ce n'est guère étonnant que, dans ce contexte de Grande Noirceur contemporaine, l'histoire n'intéresse pas beaucoup la population. Incidemment, *Le Devoir* nous informait dernièrement que les cours portant sur l'histoire du Québec n'étaient pas très populaires auprès des jeunes étudiants du cégep, qu'ils seraient même en voie de disparition par manque d'intérêt⁸. Compte tenu de ce qui précède, on comprend mieux.

Pourtant, notre passé en Amérique du Nord a été rien de moins que glorieux. Dans sa fresque historique *Notre grande aventure*, le chanoine Lionel Groulx cite le Marquis de Mirabeau, homme politique français du 18^e siècle :

6 Réal Bélanger, Richard Jones et Marc Vallières, *Les grands débats parlementaires : 1792-1992*, Québec, PUL, 1994, p. 172.

7 Pierre Charbonneau, *Le projet québécois d'Honoré Mercier*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Milles Roches, 1980, p. 8.

8 Antoine Robitaille, « Le Québec n'a plus la cote au cégep », *Le Devoir*, 11 mars 2008.

Je doute que l'histoire ancienne ni moderne fasse mention d'aucun exemple d'opiniâtreté, d'audace et de constance qu'on puisse mettre à côté de la découverte et traversée de cet univers du nord au sud, de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent à celle du Mississippi par l'intérieur des terres⁹.

Le Québec et les États

Il y a un an, j'ai lu une chronique de Richard Héту, correspondant du journal *La Presse* à New York. Dans ce texte¹⁰, il faisait référence à un certain Toussaint Charbonneau qui a, avec son épouse Shoeshone Sacageawa, participé à la fameuse expédition Lewis et Clark. Cette lecture, anodine au premier abord, m'a littéralement précipité dans la connaissance de cette formidable épopée que fut la présence *canadienne-française* dans l'ouest du continent. Ajoutez à cela, les relations toutes particulières et riches que nos ancêtres ont entretenues avec les différents peuples amérindiens présents sur ce territoire depuis des siècles. Moi qui pensais bien connaître notre histoire, je tombais des nues. Je me suis dit que l'aveu d'ignorance était le début de la connaissance.

Autre hasard, lors d'un périple à Saint-Louis aux États-Unis, j'ai acheté, en guise de souvenir, un petit livre sur l'histoire de cette ville du Midwest. Les premiers chapitres faisaient état du fait que Saint-Louis avait été fondée par le Français Pierre Laclède et que cette région avait été peuplée, à ses débuts, par des colons voyageurs et trappeurs d'origine *canadienne-française*. Depuis ce temps, je ne vois plus le *Gateway Arch* de la même façon. Il y a un peu, beaucoup, de nous là-dedans.

9 Lionel Groulx, *Notre grande aventure*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 25.

10 Richard Héту, «En direct de Miami Beach», Cyberpresse, 16 mars 2007, <http://blogues.cyberpresse.ca/hetu/?p=70316211#more-70316211>

Enfin, toujours par hasard, je découvre l'excellente émission sur les ondes de la Première Chaîne de la radio de Radio-Canada et si justement intitulée *Ces remarquables oubliés*¹¹. Cette émission raconte de brillante façon la vie et des péripéties de plusieurs personnages historiques tout aussi fascinants les uns que les autres. Ceux-ci ont non seulement marqué leurs époques respectives, mais toute notre histoire. Comme le dit si bien le titre, ils ont été oubliés par la plupart d'entre nous.

La gêne que je ressentais de ne pas connaître tout ce pan de notre histoire s'est transformée en colère, partagée me semble-t-il avec Jean Morisset, qui écrit que «[...] en voyant cette vaste diaspora française, on éprouve soudainement un étrange vertige, une rage, une révolte vis-à-vis une élite ayant dissimulé à ses enfants ses propres aïeux¹².»

J'aurais aimé entendre bien avant l'avertissement de l'historien et éditeur émérite, Denis Vaugeois, qui nous prévient de ne pas étudier l'histoire du Québec en partant des frontières actuelles. Erreur malheureuse que je reproduisis pendant plusieurs années.

Bref, Morisset, Vaugeois et bien d'autres nous invitent à revisiter l'histoire française, *canadienne-française* et québécoise en terre d'Amérique. J'ajoute de mon propre chef que le Québec doit prendre acte de sa responsabilité historique, en partie, en tant que *mère patrie* de cette gigantesque diaspora francophone d'Amérique de plus de vingt millions de personnes¹³.

11 <http://www.radio-canada.ca/radio/profondeur/remarquablesoublies/accueil.html>

12 Jean Morisset, *Du continent perdu à l'archipel retrouvée*, op. cit., note 3, p. 2 de la note liminaire.

13 À lire: Dean Louder et Éric Waddell (dir.), *Franco-Amérique*, Sillery, Septentrion, 2008.

Faut-il rappeler que nos ancêtres ont fondé, souvent avec d'autres nations, Green Bay, Milwaukee, Saint-Louis, Détroit et même Los Angeles! Trente et un des 50 États des États-Unis ont été explorés ou colonisés par des Français ou leurs descendants, après les nations amérindiennes, cela va de soi.

En omettant l'étude de notre occupation de ce territoire, nous oublions donc des décennies de notre histoire en Amérique qui ont forgé notre identité. Concernant cette tendance à vouloir recommencer l'étude et la connaissance de notre histoire à partir de nouvelles bases plus acceptables au concept de «modernité», voici un commentaire fort à propos au sujet de cette manipulation de notre histoire et cela laisse la question entière :

Reprenons le problème tel qu'il se posait alors : sans contenus historiques particuliers, la nation québécoise risquait de manquer de traits distinctifs par rapport au Canada anglais. Comment lutter pour l'indépendance d'une nation dont on refusait désormais d'assumer l'identité? Il fallait donc lui en construire une nouvelle [...] ¹⁴.

Des siècles d'exploration, d'histoires fascinantes des coureurs des bois, des missionnaires et des voyageurs, des relations de nos ancêtres avec des nations amérindiennes et ces ancêtres qui furent des guides émérites et indispensables pour les explorateurs britanniques et américains.

Cette histoire commune est le socle sur lequel se sont bâties notre société, nos solidarités et nos divisions, de l'immense empire Français du 17^e siècle à aujourd'hui. Nous avons laissé notre empreinte sur cette terre d'Amérique. Mais nous ne la voyons plus ou, plutôt, nous avons décidé de ne

¹⁴ Mathieu Bock-côté, «Penser le 26 mars : pour un bilan du souverainisme post-référendaire», revue *Argument*, Vol. 10, No 1, Automne 2007-Hiver 2008, p. 58 et 59.

plus la voir. Comme l'écrit encore Morisset « ce n'est pas une Amérique que nous avons perdue, mais une interprétation de l'Amérique que nous avons refusé de produire¹⁵. »

Deux chercheurs décrivent bien cette coupure entre les élites et le peuple, aujourd'hui comme hier :

Pendant que les Québécois accueillaient volontiers tout ce qui venait des États-Unis, leurs leaders intellectuels et spirituels condamnaient le matérialisme américain. C'est le peuple qui eut finalement raison de ses élites et qui les amena à prendre conscience de la vocation américaine du Québec¹⁶.

Nos liens historiques avec la France, importants, il va de soi, ne doivent cependant pas occulter nos relations centenaires avec nos voisins du Sud. N'avons-nous pas la politique et l'histoire de notre géographie? Que ce soit l'histoire des voyageurs, religieux, traiteurs et commerçants, l'émigration massive des *Canadiens-français* au milieu du 19^e siècle, ou les dizaines de milliers de nos ancêtres qui ont participé à la guerre de Sécession¹⁷ ou, depuis les années 1960, les très nombreux allers-retours en Floride, voilà autant d'illustrations de cette nette coupure entre nos élites et le peuple québécois.

Un exemple parmi d'autres : l'expédition Lewis et Clark

En fait, comme je l'ai écrit plus tôt, il aura fallu un simple article du correspondant de *La Presse* aux États-Unis, Richard Héту, il y a quelques mois pour qu'un chapitre entier de notre histoire se révèle à moi. Comme il l'écrit lui-même dans son roman sur l'expédition Lewis et Clark :

¹⁵ Ibid., p. 5 de la note liminaire.

¹⁶ Louis Balthazar et Alfred O. Hero jr, *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal, Québec Amérique, 1999, p. 40.

¹⁷ À lire à ce sujet : Jean Lamarre, *Les Canadiens français et la guerre de Sécession*, Montréal, VLB Éditeur, 2006.

Il y avait un trou béant dans ma connaissance de l'histoire, un trou que j'ai tenté de combler au cours des années suivantes en me documentant sur l'expédition et en écrivant ce livre. Plus je me documentais, plus j'écrivais, plus je prenais la mesure du rôle pionnier des descendants de la Nouvelle-France dans l'exploration de l'Ouest américain¹⁸.

Les Américains n'en parlent évidemment pas ou très peu et, autre douloureuse ironie de l'histoire, nous non plus. À quand une statue de Georges Drouillard et de ses compagnons, chasseurs, trappeurs, guides, bateliers, traducteurs, découvreurs et métis ?

Sans oublier la célèbre Sacagawea, la jeune Shoeshone épouse de Toussaint Charbonneau, qui a accouché en pleine expédition du petit Jean-Baptiste Charbonneau. Grâce au fait qu'elle était amérindienne et qu'elle inspirait confiance aux autres Amérindiens que l'expédition devait rencontrer sur son chemin, elle fut d'une aide très précieuse. Pour ces raisons, Sacagawa est devenu une figure mythique de l'histoire américaine. Consécration ultime : en 2001, une pièce de un dollar a même été frappée à son effigie avec le petit Jean-Baptiste sur son dos.

J'insiste sur cette épopée que fut l'expédition Lewis et Clark parce qu'elle est exemplaire de la présence *canadienne-française* aux États-Unis et de notre fâcheuse tendance à l'oubli.

Pour les Canadiens, et les Québécois en particulier, c'est l'occasion de se rappeler le rôle primordial que leurs ancêtres ont joué dans la saga de l'Ouest. [...] C'est aussi l'occasion de prendre conscience de notre américanité et de la profondeur de nos racines sur le continent¹⁹.

Nos ancêtres ont donc participé directement à une aventure mythique de l'histoire américaine et il n'est pas exagéré

¹⁸ Richard Hétu, *La route de l'ouest*, Montréal, VLB Éditeur, 2002, p. 425.

¹⁹ Michel Chaloult, *Les « Canadiens » de l'expédition Lewis et Clark*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 146.

d'écrire que c'est beaucoup grâce à eux qu'elle put être couronnée de succès. De mai 1804 à septembre 1806, l'expédition a parcouru plus de 10 000 kilomètres entre la ville de Saint-Louis et l'océan Pacifique, aller et retour.

Nos ancêtres furent engagés tant pour leurs connaissances du territoire que pour leurs relations privilégiées avec les peuples autochtones dont ils parlaient les différentes langues. En d'autres termes, ces ancêtres furent des apôtres de *l'interculturalisme* avant la lettre.

Mais laissons le capitaine Meriwether Lewis expliquer ce qui fut pour lui la découverte de la présence française dans la région de la ville de Saint-Louis :

Ils se déplacent constamment et doivent s'absenter de leurs foyers pour 6, 12 ou parfois 18 mois et doivent travailler considérablement, exposés qu'ils sont aux sauvages, aux caprices de la température et dépendant d'un accident ou de la chance pour se nourrir et sujet à la maladie. Ces gens-là sont majoritairement des descendants des Canadiens-français et plusieurs ont le sang mêlé avec les aborigènes²⁰.

L'historien Denis Vaugeois, dans son excellent livre *America*, nous donne une idée de la portée historique de cette expédition :

La conquête de l'Ouest est du domaine du rêve. Les obstacles ont été franchis les uns après les autres: les Appalaches, la barrière franco-indienne, le fleuve Mississippi, les Grandes Plaines, les Rocheuses. Rien ne pouvait arrêter cette vague venue de l'Est, froide, implacable, souvent inhumaine, qui se déploya tel un rouleau compresseur²¹.

Nous avons non seulement oublié cette grande épopée, mais également ce qui l'a permis : les découvreurs incomparables que furent Louis Jolliet, le père Jacques Marquette, Robert

20 Meriwether Lewis et William Clark, *The Journals of Lewis et Clark*, Washington, 2002, National Geographic, p. 22. La traduction est de l'auteur.

21 Denis Vaugeois, *America*, Sillery, Septentrion, 2002, p. 46.

Cavelier de La Salle, Pierre Le Moyne d'Iberville, la famille La Vérendrye et j'en passe.

Dans son livre, *Ma petite histoire de la Nouvelle-France*, Gilles Proulx nous rappelle un des objectifs qu'il visait en le publiant: «[...] transmettre aux Québécois le goût de connaître leur cher passé français qui est aussi beau et aussi glorieux que n'importe quelle épopée hollywoodienne [...].²²» Nous sommes d'accord avec lui.

Conclusion

De tout temps, les récits des grandes explorations et leurs épopées ont fasciné. Des mythes se sont construits à partir de gestes illustrant un courage, une détermination et une capacité d'adaptation hors du commun. C'est ce dépassement qui crée les héros, qui les fait paraître plus grands que nature. Malheureusement, force est de constater que nous sommes obligés, au Québec, de nous contenter des héros des autres. L'histoire de «ces autres» est tellement plus grandiose.

Cette tendance à l'oubli est d'autant plus malheureuse que nous, indépendantistes, avons également péché à cet égard. Le sociologue Guy Rocher, faisant référence à l'histoire du nationalisme québécois, a écrit fort justement dans *Le Devoir* l'année dernière :

Il faut le reconnaître: le projet de l'indépendance du Québec n'a de sens que s'il est fondé dans la continuité avec ce passé, encore bien récent, et sur lui. Ce n'est pas dans le reniement de ce passé, auquel on reconnaît les ambiguïtés de son temps, qu'il peut trouver son épanouissement²³.

22 Gilles Proulx, *Ma petite histoire de la Nouvelle-France*, Boucherville, Publications Proteau, 1992, p. 8.

23 Guy Rocher, «Du nationalisme canadien français au projet souverainiste: quelle continuité?», *Opinion, Le Devoir*, 16 avril 2007.

Donc, nous sommes d'avis que nous devons rapidement foutre à la poubelle cette tendance au *post-modernisme* et à cette *dénationalisation* imposée d'en haut. Comme indépendantistes, cela implique une réconciliation avec nos racines politiques dans le nationalisme traditionnel, profondément enfoui qu'il est dans notre mémoire et, plus largement, avec notre histoire nationale.

Comme l'a écrit Christian Rioux, les Américains peuvent être un exemple à suivre :

Le nationalisme de la première puissance du monde n'a certainement pas fini d'influencer la planète. Mais une chose est certaine : les Américains ne participent pas à l'idéologie post-moderne de la fin des nations. [...] Les Québécois devraient en prendre bonne note²⁴.

Nous ne parlons pas de grossière propagande, mais plutôt de renouer avec ceux et celles qui ont fait ce que le Québec est aujourd'hui, de notre histoire récente à la plus ancienne, et de leur rendre hommage. En d'autres termes, s'assumer totalement comme nation française d'Amérique.

En terminant, comment ne pas être en accord avec le sociologue Jacques Beauchemin quand il écrit, lui aussi, que nous devrions nous réconcilier avec ce nationalisme *canadien-français* : « [Cette réconciliation] réside dans le fait qu'une collectivité ne devrait pas construire ses représentations collectives sur un refus de soi, sur le rejet d'un passé dont on ne voudrait pas la réitération, mais qui a fait le Québec tel qu'il est²⁵. »

C'est l'attitude et la lucidité que nous nous souhaitons. □

24 Christian Rioux, *Carnets d'Amérique*, Boréal, Montréal, 2005, p. 101.

25 Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop*, VLB, Montréal, 2002, p. 17.

Laurent Mailhot*

CARNETS DE CAMPAGNE

Le titre de cette chronique a une double connotation. Mes notes sont datées et situées (près du fleuve, au Centre-du-Québec), elles sont aussi engagées, militantes au sens large du terme. Je m'intéresse ici aux petits faits vrais, souvent invraisemblables, de l'actualité sociale, culturelle et surtout (indissociablement) politique.

Haine de soi: le Plateau et les plateaux

Le Plateau-Mont-Royal a remplacé Outremont comme repoussoir, forteresse du snobisme, aux yeux du bon peuple. À défaut de grands bourgeois, on s'attaque aux petits; à défaut de vrais libéraux, on s'en prend aux faux péquistes; à défaut d'industriels, on se moque des *artistes* ou prétendus tels.

Westmount et le *West Island* échappent aux regards, donc à la critique. Le Plateau et les quartiers adjacents sont une cible privilégiée des provinciaux et autres visiteurs occasionnels, à travers de multiples petits écrans. Le Plateau revu et déformé par la télévision et les humoristes (c'est la même chose). Le Plateau sans Gérald Godin, Miron, Michel Tremblay, *le Matou* d'Yves Beauchemin. Le Plateau, cœur francophone de Montréal, où les minorités ethniques s'assimilent naturellement, contrairement à Parc-Extension,

* Professeur émérite au département d'études françaises de l'Université de Montréal

Saint-Michel, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Saint-Léonard... Tout à coup Montréal finirait par ressembler au Plateau-Mont-Royal! Ce serait terrible pour DDO (Dollard-des-Ormeaux), NDG, TMR, etc.

Malgré la circulation sur Christophe-Colomb, le Plateau-Mont-Royal est l'anti-autoroute métropolitaine, l'anti-CHUM, l'anti-centre-ville des gratte-ciel d'affaires. C'est trop, vraiment trop. Il faut tout démolir au plus sacrant avant que l'*embourgeoisement* ne gagne Hochelaga-Maisonneuve.

Comme antidote à (ou vaccin contre) un sentiment anti-Plateau primaire, voir l'analyse sociocritique d'un habitant heureux mais lucide dudit Plateau. L'article de Pierre Popovic (beau nom pour un joueur du Canadien) est le plus long et substantiel du « Dictionnaire politique et culturel du Québec » paru récemment dans *Liberté* (n° 280, avril 2008). L'entrée s'intitule « *MONARCOPLATAL (n.m. et adj.)*¹ ». Citons l'avant-dernier paragraphe :

Qu'il est doux d'être haï. Par bonheur pour lui, le monarcoplatal est aujourd'hui haï [...] d'une vraie haine roborative (car elle rassure le monarcoplatal sur sa particularité, celle que lui réservent aujourd'hui les idéologues les plus réactionnaires, qu'ils sévissent dans des lignes ouvertes avilissantes de radios lointaines ou dans les colonnes des quotidiens. Par exemple, chaque samedi, le monarcoplatal se précipite vers *Le Devoir* dans l'espoir de voir une nouvelle fois madame Bombardier exploser de délire en stigmatisant la clique des gourous illuminés, des gauchistes conformistes, des intellectuels renégats, des étudiants irrespectueux, des féministes fourbes, des homosexuels sans doctorat, des bobos² parjures et des etc., cette clique qui insulte sa haute vertu en bloquant le retour du véritable humanisme au comptoir de *La Binerie Mont-Royal* (p. 23).

Le Plateau n'a rien de plat (sauf géologiquement), ni d'ailleurs de royal (sinon en esprit).

1 Québécoisisme encore peu connu, savamment formé du bas latin *monarchalus* (royal) et de l'ancien français *platel* (écuelle).

2 Bourgeois bohème.

La littérature québécoise contre (ou sans) la littérature française?

Voulant répondre à une lettre de Jacques Folch-Ribas dans *La Presse* du 24 janvier – «Incultes et satisfaits (?)» –, le directeur de la revue ou magazine *Lettres québécoises* (n° 130, été 2008) prône la «préséance de la littérature québécoise sur la littérature française», recommande que «la québécoise puisse intégrer la française et ce, pour que l'étudiant ne soit pas constamment divisé entre deux mondes et deux cultures *sans lien apparent*» (Éditorial, p. 3. Je souligne). Sans lien apparent, réel? Malgré la langue?

À l'appui de sa thèse, André Vanasse cite sa regrettée collègue (à l'UQAM) Eva Legrand, originaire de Prague: «Dans mon pays, on étudie d'abord la littérature tchèque, ensuite la littérature russe.» Différence linguistique: le russe n'est pas le tchèque. Différences (oppositions) culturelles, religieuses, politiques: le tsar, le pape et le moujik sont inconnus en Tchéquie, et les chars français n'ont jamais occupé les rues de Montréal (les chars canadiens, oui, en 1970).

«Bien sûr, je reconnais mon appartenance française, mais elle n'est pas indélébile pour moi», écrit Vanasse, qui fit pourtant une thèse sur Proust à Paris-V–Vincennes de 1968 à 1970. Comment peut-il oublier ou effacer la *Recherche du temps perdu*? On peut opposer *Bonheur d'occasion* à d'autres prix Fémina, *Une saison dans la vie d'Emmanuel* à d'autres prix Médicis. Mais peut-on opposer Miron à Baudelaire et Rimbaud, remplacer Villon ou Ronsard par Nelligan?

Je regrette, comme mon ami Vanasse, qu'Aquin, Ferron et tant d'autres écrivains québécois soient toujours négligés à Paris; je les préfère, moi aussi, à Robbe-Grillet et à Mesdames Angot et Millet. Ce n'est pas une raison pour laisser tomber

Rabelais, « notre ancêtre à tous », comme dit (après Belleau) Folch-Ribas, d'origine catalane. Molière, La Fontaine, Hugo font partie de notre patrimoine, même populaire, de notre mémoire (fût-elle involontaire), de notre imaginaire.

Il se publie chaque année environ 500 romans au Québec : faut-il les lire tous avant d'aller voir chez Houellebecq ou chez les écrivains de la Corrèze ou du Cantal ? D'autre part, de très bons, sinon les meilleurs spécialistes de Balzac, de Hugo, de Char, de Ponge, se trouvent actuellement au Québec. Chacun a ses raisons de relire Montaigne ou Pascal. Lise Bissonnette et George Sand sont des amies, des sœurs. Aux dernières nouvelles, les étudiants américains ou australiens n'ignoraient pas Shakespeare et Dickens, les Sud-Américains ne tuaient pas *Don Quichotte* pour *Cent ans de solitude*.

Ce qui est gênant dans cette position contre la littérature française soi-disant impérialiste – et non contre les *best-sellers* américains, par exemple –, c'est qu'elle est essentiellement celle des associations d'éditeurs (ANEL) et d'écrivains (UNEQ), qui croient défendre leur commerce, leur métier, alors qu'ils scient le tronc de la branche qui les nourrit. Séparer les littératures française et québécoise est aussi malavisé que d'éloigner, sous prétexte d'accents (alors qu'il s'agit d'autre chose, notamment de syntaxe), la langue française de la soi-disant *langue* québécoise.

Présidentiables et premiers-ministrables

Pauline Marois a peut-être quelque chose de Hillary Clinton : expérience et caractère, de grandes amies féministes, de l'argent, un mari parfois encombrant... En revanche, Jean Charest n'a rien de Barack Obama : ni sa culture juridique et politique, ni son courage, ni son charisme, ni son envergure internationale. Quant à Mario Dumont, c'est une sorte de McCain : un vétéran encore jeune, calmement belliqueux ;

un dissident (de Bourassa, comme l'autre de Bush) pâle et intermittent. Le maire Labeaume, agité du bocal, ressemble de plus en plus à l'improvisateur Sarkozy. Ce sera beau au sommet de la Francophonie à Québec/Quebec City. Pour sa troisième carrière, le Dr Couillard hésite entre la vice-royauté (*royalties*) du pétrole en Arabie saoudite, pays qu'il a bien soigné, et une mission de conciliation entre les présidents Karzaï et Musharraf.

VLB devant la « correctitude » politique

Le texte sur la « Reine-Nègre » dans *L'Aut'Journal* frappait dur mais juste. Si court soit-il, c'est un pamphlet efficace, un coup de massue qui atteint sa cible. Plus proche du manifeste, de la proclamation, que du débat ou de la polémique. Il faut lire jusqu'au bout l'écrivain de *La Grande Tribu*, et un peu au-delà des titres le pamphlétaire.

« Vous avez dit reine-nègre ? » L'article de Stéphane Baillargeon dans *Le Devoir* du 1^{er} juin commence ainsi : « L'art nègre ? C'est beau. Les dix petits nègres ? Déjà plus douteux. » Déjà. La tueuse Agatha Christie au pilori ! Dans la colonne d'à-côté, Gil Courtemanche, qui se croit peut-être encore au Rwanda, regrette que les médias aient accordé « autant d'importance aux propos déjantés d'un intégriste », lequel aurait, selon lui, « traité Michaëlle Jean de reine-négresse ». Nègre (invariable) et négresse, ici, ce n'est pas la même chose. L'excellent caricaturiste du *Soleil*, Côté, fait un contresens évident en faisant dire à VLB, représenté en vieil Oncle Sam à la pipe, « Encore un roi-nègre ? », sous le titre d'actualité « Obama a gagné... » Le vainqueur d'Hillary et bientôt (on l'espère) de McCain, est l'exact contraire du « roi-nègre » fainéant, irresponsable et stipendié.

Duplessis, en pleine Grande Noirceur, n'avait ni bâillonné ni vilipendé André Laurendeau pour l'emploi de « roi-nègre » à

son sujet (par rapport à l'exploitation minière des Américains). Soixante ans plus tard, en vraie Grande Grisaille, c'est l'avalanche des corrections, rectifications, rectitudes. Marc Angenot, professeur à McGill, spécialiste international de la socio-critique et du pamphlet, cherche à contextualiser la « petite affaire VLB » (devenue grande affaire MJ). « Si l'expression roi-nègre était déjà archaïque³ en 1958, elle est intolérable maintenant [...] C'est une insulte caractérisée, ça va de soi », dit-il à Baillargeon, qui demande avec bon sens : « N'est-ce pas justement le lot de la politique ? » Et du pamphlet.

Sans se fatiguer, Dany Laferrière, qui a déjà craint une émeute à Montréal en cas d'atteinte à la réputation de son amie Michaëlle –, la prochaine fois, il menacera peut-être de s'exiler de nouveau à Miami – parle, lui aussi, d'« insulte » ; une « insulte raciste et même sexiste », ajoute, double erreur, une professeure en éducation [?] à l'UQÀM, coordonnatrice du pôle « discrimination et insertion » du Centre d'études ethniques.

Poète et prosateur habituellement mieux inspiré, le Dr Joël Des Rosiers commence « L'obscurantisme de VLB : un scandale⁴ » par un hymne au « fleuve géant comme un jugement dernier », au « vide pailleté d'embruns ». Mais la « panique identitaire » menace Trois-Pistoles. Contre ce ciel orageux, l'auteur évoque la « lumineuse, authentique et cultivée » Michaëlle Jean, « qu'on meurtrit sans cesse [*sic*] depuis sa nomination et avec elle les membres de sa communauté d'origine », dont il est. Plus bas, le psychiatre en appelle à Fanon et à Glissant pour dessiner « l'ancien colonisé » (on sait lequel) en « colonisateur ». Il l'était déjà, car « la traite négrière et l'esclavage ont sévi en Nouvelle-France dès sa fondation ». 1608 toujours.

3 En pleine décolonisation ?

4 *Le Devoir*, 29 mars 2008, A7.

Des Rosiers prétend qu'à La Rochelle la gouverneure générale a eu le privilège, jugé sacrilège au Québec, «de représenter la nation canadienne-française au rendez-vous historique de réconciliation avec la France». Réconciliation? Avec le Poitou-Charente (Raffarin et Royal), Bordeaux (Juppé), les cimetières militaires de Normandie, l'Élysée, l'Olympia?

La conclusion inattendue de l'article est de comparer la nomination arbitraire de Michaëlle Jean à son poste protocolaire (dont elle fait une tribune politique) et la «perspective de l'élection», durement gagnée, de Barack Obama à la candidature démocrate et à la présidence américaine. Où est l'obscur, l'obscurantisme?

Le roman sentimental, historique et à thèse de Michaëlle Jean

Michaëlle Jean est une héroïne de roman. Mieux qu'Harlequin (*Esclave et reine*), de cape et d'épée, d'amour-passion. C'est une héroïne classique, plus ambitieuse que victime, bien née et bien apparentée, pour qui mille chevaliers servants mettent le genou à terre. De Paul Martin qui l'a nommée (rare geste d'éclat d'un velléitaire) à Harper qui l'inspire, en passant par les Haïtiens de toutes nuances, d'Emmanuel Dubourg, député libéral censeur, à Viviane Barbot, députée bloquiste féministe.

Par sa volonté de fer, son intelligence, son élégance, son charme, son charisme, Michaëlle Jean⁵ est plus proche de Pierre Elliott Trudeau que son fils Justin et ferait une meilleure candidate que lui dans Papineau-Saint-Michel. Elle serait toute désignée pour succéder à Stéphane Dion. Bien d'autres voies royales s'ouvrent cependant devant elle,

5 D'une arrogance beaucoup mieux maîtrisée, subtile, intérieure, qu'on pourrait dire chaleureuse.

en plus du renouvellement de son mandat à Rideau Hall. Sera-t-elle romancière, dramaturge, traductrice-interprète à l'ONU, cinéaste (comme son vice-prince consort, qui prit un moment l'allure de Jacques Ferron) ?

On l'a contemplée de longs week-ends à la télévision, où elle avait une bonne diction et dentition, de beaux yeux humides, où elle levait parfois l'avant-bras droit (comme un sceptre) à la fin du téléjournal. Elle n'y reviendra sans doute jamais – après les déboires de ses consœurs liseuses et animatrices –, préférant le grand écran au petit, que ce soit à Londres, à Hollywood ou en Inde. Dans un registre pas très éloigné, elle pourrait aussi bien devenir, à Paris (New York et Washington), la quatrième ou cinquième épouse de l'ex-président Sarkozy. Tous les espoirs sont permis.

En attendant la suite du roman-photo, c'est le roman à thèse (politique, idéologique) qui prévaut. Madame Jean est une redoutable penseuse et passeuse. À côté d'elle, rayonnante, articulée, polyvalente et polyglotte, Belinda Stronach fait fille à papa, Josée Verner séductrice muette de banlieue. Sans parler de la veuve de guerre Julie Couillard.

2008, on l'a su à La Rochelle, marque le 400^e anniversaire du débarquement de Michaëlle Jean en gouverneure générale du Canada. Jusqu'au Sommet bilingue de la Francophonie à la *canadian*, Son Excellence sera aux grandes manœuvres diplomatiques dans sa belle citadelle, près d'un manège militaire à éclairer, sinon à relever. Mais c'est 2009 – 250^e anniversaire de la victoire de Wolfe (et d'un ancêtre de J.-P. Blackburn) – qui sera l'année faste, sans partage, de la vice-reine et de ses régiments au garde-à-vous.

L'héritage de Jocelyn Létourneau : l'art d'accommoder les restes

Dans une sorte de post-scriptum au *Rapport* Bouchard-Taylor, qu'il regrette de n'avoir pu cosigner, Jocelyn Létourneau, historien du futur, politicologue, suggère de remplacer par *héritage* l'*ascendance* (Jacques Beauchemin) ou *origine* canadienne-française. À ces notions aux connotations biologiques, il préfère *héritage*, objet qu'on peut refuser, diviser, détourner. Ainsi, la Capitale nationale a pu confier (une partie de) son héritage à Stephen Harper et son Patrimoine (bibelot désactivé) à Josée Verner.

« Par Québécois d'héritage canadien-français, on entend que la population québécoise n'est pas née d'hier ou de la cuisse de Jupiter », écrit Létourneau⁶, sous-entendant peut-être que c'est la minorité qui a la cuisse (et l'aile). Il ajoute, non moins savamment, obscurément, que cette « majorité » est « l'héritière d'une historicité dont elle est tributaire à défaut, parfois, de s'en faire fiduciaire ». Parfois ?

L'historiciste évoque alors « une 'francité' originelle ayant mué, avec le temps, en une 'canadianité' elle-même redéfinie [...] comme une 'québécoité' en devenir ». Remarquons que *muer* indique une transformation plus substantielle que toute redéfinition.

Comment résister, s'opposer à « La raison de Bouchard-Taylor » ? Leur accommodement (des restes) est plus que raisonnable, il est la raison même, le bon et vrai sens de l'histoire. *The Gazette* l'avait bien vu en avant-première. Seuls ceux que Létourneau appelle, sans les nommer, « des violons », « quelques observateurs », certains « milieux nationalistes » *enragés* s'enferment dans leur aveugle passion.

6 « La raison de Bouchard-Taylor », *Le Devoir*, 19 juin 2008, A7.

En conclusion, l'historien et didacticien de l'histoire – qui avait participé au débat «envenimé» de l'an dernier – félicite Jean Charest et l'Assemblée nationale d'avoir reconnu dans le crucifix duplessiste un «bibelot patrimonial» et une «référence désactivée». Le musée est ouvert.

Prenant le mot *souche* (et les racines qui s'y rattachent) au sens forestier, colon et colonisateur du terme, Gérard Bouchard avait naguère suggéré d'en faire un feu de la Saint-Jean. En même temps, il fabriquait un long roman folklorique, *Mistouk*⁷ – «Mot indien désignant des arbres en partie inondés, séjournant dans l'eau» –, sur les exploits légendaires de Méo Tremblay, pionnier. Les souches noyées brûlent mal, mais elles mettent du temps à pourrir. De généalogique, l'héritage devient archéologique. Un autre chantier s'ouvre.

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Juin 2008

7 Montréal, Boréal, 2002.

Dave Anctil

Chercheur au Centre de recherche en
éthique de l'Université de Montréal

LA BELGIQUE FLAMINGANTE

La Belgique est en soi une véritable école de politique. Là-bas, les grands principes et les fictions juridiques doivent laisser place à ce « pragmatisme » si typiquement belge qui fait la part belle aux compromis et aux accords temporaires. Ces tractations constituent la trame normale de la vie civile belge. Aujourd'hui, pourtant, les Belges mettent à l'épreuve comme jamais leur adaptabilité légendaire qui a permis jusqu'ici aux deux grandes communautés linguistiques de se diviser pacifiquement dans une union sans cesse remodelée. En tout cas, le spectacle politique actuel a de quoi animer les éditorialistes en Europe et ailleurs. Et cette fois, le drame n'est pas né d'un canular télévisuel annonçant, impromptu, la sécession de la Flandre. (On se rappellera le faux journal télévisé de la RTBF, diffusé le mercredi 13 décembre 2007, qui annonçait la sécession unilatérale de la Flandre et qui avait créé tout un émoi¹.)

En effet, le « plat pays » de Brel, qui fonctionne en quelque sorte par défaut depuis deux décennies, est aujourd'hui ingouvernable. Depuis les élections législatives du 10 juin 2007, la Belgique est restée sans gouvernement pendant plus de six mois. Divisé entre nationalistes néerlandophones et francophones, l'improbable royaume connaît actuellement sa pire crise politique des dernières décennies.

¹ Voir l'événement et les réactions rapportés par le *Devoir* à l'adresse suivante : www.ledevoir.com/2006/12/18/125199.html

La crise belge

Cette crise débute lorsque Yves Leterme remporte le scrutin avec l'aide d'un petit parti séparatiste flamand, la Nouvelle Alliance flamande (NVA), allié au parti chrétien-démocrate flamand (CD&V). Mais le programme pour une Flandre plus autonome heurte bientôt les partis francophones coalisés au gouvernement, qui rejettent alors toute collaboration avec les partis flamands. Une longue paralysie s'ensuit. Ne se laissant pas débouter, Leterme lance alors, au début de l'été, le processus d'une convention entre les communautés afin de reformuler le «pacte fédéral belge». Mais le projet échoue durant l'été: Leterme démissionne et le roi des Belges, Albert II, ne sait plus où donner de la tête. Depuis, Flamingants (partisans de l'autonomisme flamand) et Belgicistes (partisans du *statu quo* fédéral) se renvoient la responsabilité pour une crise qui ne semble pas trouver d'issue.

En vérité, l'origine de la crise est ancienne et la Belgique a déjà connu pas moins de cinq réformes constitutionnelles profondes (entre 1970 et 1993) pour en arriver au pacte fédéral actuel. La Constitution est décentralisée et confie l'essentiel des responsabilités aux régions et aux communautés. Mais ce pacte, on l'oublie facilement vu d'ailleurs, est le fruit d'une histoire politique tumultueuse entre les deux communautés, francophone et néerlandophone. Sans retourner aux racines historiques complexes du conflit, on comprendra que, de crise en crise, il s'agissait essentiellement d'accommoder le puissant désir d'autonomie de la majorité culturelle et linguistique flamande. Ainsi, la trame de cette histoire constitutionnelle est animée par l'ascension épique de cette Flandre déterminée à renverser l'état de fait arbitraire qui a, jusqu'à tout récemment, favorisé la domination des francophones sur les institutions de la Belgique. Pourtant,

l'indépendance pure et simple de la Flandre demeure l'option minoritaire chez les électeurs néerlandophones, et c'est probablement pourquoi l'unique royaume persiste à ne pas vouloir mourir. Une phrase de Raymond Aron – qui avait décidément le sens de la formule – décrit admirablement bien la réalité belge de la fin du vingtième siècle : « Scission impossible, cohabitation improbable. »

Mais à la lumière de l'actualité politique belge depuis 2006, il faudrait peut-être modifier l'expression du grand Aron par celle-ci : « Scission possible ». En effet, la crise actuelle laisse présager que les capacités de survie de la structure fédérale belge – byzantine et mal adaptée au nouveau siècle, selon certains observateurs – arrivent à terme. Lorsque le quotidien français *Libération* couvrait les événements, à la fin de novembre 2007, le principal analyste du dossier titrait en posant la vraie question : « Le crépuscule des Belges ?² ».

Au cours des dernières années, une majorité d'observateurs, en Belgique comme à l'étranger, s'émerveillaient pourtant de la *fortitude* des institutions fédérales au tournant du nouveau millénaire. Analysant la division entre Flamands et Wallons en 2000, le journaliste du *Devoir* Christian Rioux suggérait même, dans son bel essai *Voyage à l'intérieur des petites nations*, que deux décennies de réformes constitutionnelles permanentes avaient peut-être finalement réussi à « réécrire le pacte » unissant les deux principales communautés nationales. Et il concluait : « Il se pourrait aussi qu'en se faisant le plus discret possible, qu'en se retirant des champs de compétence revendiqués par les régions et les communautés, l'État fédéral belge ait trouvé une façon originale et inédite de se rendre... indispensable³. »

2 *Libération*, édition du mercredi 28 novembre 2007, pages 2-14.

3 Voir Christian Rioux, *Voyage à l'intérieur des petites nations*, Montréal, Boréal, 2000, pages. 153-164.

Mais l'indispensable devient vite superflu. Si, au fil des siècles, l'ambition et l'esprit d'aventure ont dessiné les cartes par les victoires de quelques nations dominantes, la discrétion et le pragmatisme sont aujourd'hui les pierres angulaires de la conduite des États européens. La clameur des chefs d'État d'autrefois perdant de sa force à mesure que se rétrécissait leur marge de manœuvre politique, on a pu alors entendre les peuples affirmer démocratiquement leurs préférences – et celles-ci ne tolèrent plus aussi facilement certaines structures politiques iniques allant à l'encontre de leurs aspirations. La Belgique typifie cette nouvelle réalité démocratique, de sorte que même le roi des Belges, gardien institutionnel et symbolique de l'unité étatique, n'a eu d'autre choix que d'entériner le nouveau rapport de force entre ses régions de plus en plus antagonistes. Désormais, le monarque n'est plus qu'une figure d'arbitrage parmi tant d'autres, à l'échelle européenne et mondiale...

Pour les Belges qui se sentent wallons par défaut, cette crise permettra peut-être de prendre acte de ces transformations. La Wallonie demeure largement belgiciste malgré une évolution notable du sentiment national francophone, surtout parmi les jeunes générations europhiles⁴. La discussion directe entre régions qui se dessine offre un (probable) avenir confédéral, perspective qui fera vraisemblablement encore perdre à l'État fédéral ses capacités – surtout en matières socio-économiques – pour survivre. Dans tous les cas de figure, les partis nationalistes flamands s'entendent au moins sur l'essentiel de la stratégie: dans l'état actuel des choses, il n'est plus question de laisser fonctionner les institutions fédérales!

⁴ Nous avons pu le constater en consultant les tribunes politiques des journaux belges. Voir en particulier les débats citoyens sur le site du quotidien *Le Soir* (www.lesoir.be). Fait notable que nous avons malheureusement esquivé dans la présente chronique: le débat sur un rattachement éventuel de la Wallonie à la France!

Un nationalisme du blocage institutionnel

La joute constitutionnelle belge aurait de quoi faire pâlir d'envie les autonomistes québécois. En effet, si on compare l'orientation constitutionnelle imposée par les Flamands aux garanties demandées par le gouvernement québécois à l'époque de l'Accord du lac Meech (voire au rapport Allaire qui a structuré la pensée constitutionnelle de l'ADQ), on se rend vite compte de l'abîme séparant les deux réalités.

Les nationalistes flamands n'hésitent pas à faire front commun pour bloquer le fonctionnement des institutions tant et aussi longtemps que les partis wallons ne voudront pas sincèrement modifier les termes du pacte⁵. Ainsi, l'alliance du CD&V (parti chrétien-démocrate flamand) et du NVA (Nouvelle Alliance flamande) a présenté les conditions minimales suivantes, en forme d'ultimatum, pour la poursuite des négociations sur la réforme de l'État :

1. La majorité fédérale doit s'engager à endosser les conclusions d'un dialogue entre les Communautés, à les traduire en textes de loi ou en modification de la Constitution et à les faire voter par le Parlement fédéral.
2. Les options fondamentales pour le modèle confédéral doivent être prises avant le printemps 2009.
3. Les entités fédérées doivent pouvoir déterminer ce qui demeure du domaine de l'Etat confédéral.
4. Les Parlements des entités fédérées doivent être impliqués dans le dialogue des Communautés.
5. Des solutions doivent être dégagées avant qu'un problème atterrisse au Comité de concertation. Le Comité de concertation actuel ne fonctionne plus et n'est pas adapté aux structures d'un modèle confédéral⁶.

5 « Les partis belges s'orientent vers un nouveau régime confédéral », *Le Monde*, édition du 16 juillet 2008.

6 *La libre Belgique*, édition du 18 juillet 2008.

Autrement dit, la négociation actuelle sur la restructuration de l'État belge *vers* la confédération doit prendre acte que les acteurs centraux de ces changements sont les *communautés constituantes* de l'État, soit la Flandre, Bruxelles, la Wallonie et la minuscule communauté allemande de Belgique. Cet agenda confédéraliste s'appuie d'abord sur le régime démocratique belge, proportionnel et très décentralisé au profit des régions. Mais il s'explique aussi par un rapport de force beaucoup plus équilibré entre les constituants belges – du moins si on le compare à ce à quoi nous a habitué la joute constitutionnelle canadienne.

Le rapport de force étant, au Canada, systématiquement à l'avantage du gouvernement fédéral (qui peut facilement mobiliser l'ensemble des provinces pour isoler le Québec), le nationalisme québécois s'est plutôt pensé en rupture partielle avec l'ordre constitutionnel canadien. *A contrario*, le projet pour une Flandre libre s'est paradoxalement mobilisé à *travers* la reconstruction des institutions fédérales : la Flandre y mène depuis des années une véritable guérilla institutionnelle qui, s'appuyant tout à la fois sur l'incompatibilité des choix entre les principales communautés linguistiques et sur la construction supranationale européenne, a démontré son efficacité. On mesure alors à quel point la dynamique multinationale en Belgique est différente de celle qui prévaut ici : elle exclut d'emblée le scénario constitutionnel canadien dans lequel le premier ministre fédéral monopolise l'initiative – autant que le résultat escompté – des « négociations ». Pas même le monarque belge n'a le pouvoir discrétionnaire d'un premier ministre canadien !

Si la stratégie flamande du blocage institutionnel semble plus que jamais porter fruit, c'est avant tout parce que son élite politique a acquis l'habitude, la patience et les moyens de polariser le débat belge sur la nature structurelle – et donc

durable – du fonctionnement des institutions. Maintenant les Flamands souhaitent ouvertement une association de nations autonomes et libres, pendant que les Wallons se refusent toujours à une modification substantielle de la Constitution provoquant davantage de décentralisation dans le pays⁷. Entre le Flamingant et le Belgiciste se joue donc l'avenir institutionnel incertain de la Belgique, au cœur d'une Europe en construction qui permet aux mouvements nationalistes minoritaires de peser de tout leur poids politique.

Le multinationalisme comme horizon politique de l'Europe ?

S'entretenant avec le quotidien *Le Monde*, Philippe Moreau-Defarges, spécialiste des questions européennes à l'Institut français des relations internationales (IFRI), affirmait récemment que la situation belge laissait ainsi présager une refonte constitutionnelle vers un authentique confédéralisme. Selon lui, même si la Belgique est passée maître dans l'art de la refonte constitutionnelle, la perspective du statu quo n'est plus crédible étant donné la profondeur de la crise actuelle. À l'autre extrême, la séparation définitive des communautés exigerait la tenue d'un référendum dont les modalités ne sont pas actuellement définies ; de plus, selon les nombreuses enquêtes d'opinion qui ont été menées à ce sujet, les électeurs ne semblent pas encore prêts à envisager sérieusement ce scénario. Pour Moreau-Defarges, c'est donc le scénario confédéral qui a le plus de chance d'aboutir, c'est-à-dire :

[...] une Belgique qui n'aura plus qu'un seul lien, le roi, et de très faibles éléments communs dont la politique étrangère et, sans doute, un statut particulier pour Bruxelles. [...] L'idée étant une séparation totale des dépenses sociales entre Wallons et Flamands⁸.

7 Voir les déclarations des partis francophones dans « La Belgique inquiète pour son futur », *Le Monde*, édition du 15 juillet 2008.

8 Voir l'entretien conduit par Soren Seelow avec Philippe Moreau-Defarges : « L'intégration européenne a un effet désintégrateur sur les Etats », *Le Monde*, édition du 18 juillet 2008.

La crise belge secoue ainsi l'ensemble des États multinationaux, particulièrement au sein des régimes démocratiques européens. Vu du Québec, il tombe sous le sens que les Flamands ne sont pas plus mal intentionnés que les Wallons, souvent pris en pitié par les commentateurs français et allemands. Une vision conséquente de la démocratie demande un effort considérable chez de nombreux observateurs des métropoles, qui cachent à peine leur effroi contre ce qu'ils associent à un «réflexe communautaire, xénophobe et archaïque⁹.»

La démocratie authentique est, selon l'adage reçu, le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Si les États actuels sont, pour la plupart, composés d'une multitude de peuples, alors la logique démocratique voudrait que la *res publica* – le lien unissant politiquement les communautés – fasse elle-même intégralement partie du processus de contrôle démocratique. De sorte que la forme des institutions, les pouvoirs attribués aux paliers de gouvernement et les liens de solidarité entre les communautés constituantes ne seront plus considérés comme des essences de l'histoire; elles apparaîtront pour ce qu'elles sont en réalité, c'est-à-dire des constructions politiques révisables. C'est pourtant une conclusion à laquelle les gouvernements étatiques ne veulent pas arriver, et une thèse foncièrement républicaine que les élites établies associent couramment à une forme ou l'autre de populisme démagogique.

Dans la même entrevue citée, Moreau-Defarges, qui est plus lucide sur ces questions que la plupart de ses compatriotes

⁹ Le lecteur qui veut se faire sa propre idée peut aisément le constater en lisant dans Internet la couverture de la crise belge des dernières semaines, en particulier les éditoriaux de grands journaux comme *Le Monde*, *Libération*, *Le Monde diplomatique*, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, *The New York Times*...

français, élargit ainsi la question à l'ensemble des régimes démocratiques occidentaux :

Il y a en effet une tension croissante entre la stabilité des États et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La première cause, c'est la paix, qui favorise la fragmentation des États et la remise en cause des acquis. Mais la question de fond, c'est la transformation radicale du pacte étatique, qui est devenu un instrument entre des groupes aux intérêts divergents. Si un jour les Flamands, les Écossais, les Bretons, les Catalans ou les Québécois [sic!] disent démocratiquement par un vote qu'ils ne veulent plus faire partie de tel État, au nom de quoi peut-on les en empêcher ?¹⁰

On mesure à peine l'ampleur de ce changement de garde dans les discours alors que, par le passé, le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali affirmait que la sécession hypothétique du Québec représentait une atteinte aux droits de l'homme...

Malgré tout, la crise belge, après les indépendances récentes du Monténégro et du Kosovo, est devenue source de stress supplémentaire pour une classe politique confuse qui avait toujours misé sur une stabilité des frontières étatiques – propriété fondamentale de la prospérité qu'elle associait instinctivement – à tort! – au projet européen. Nous l'observions récemment : l'indépendance du Kosovo doit plutôt faire prendre conscience aux États dominateurs du système international que l'Union européenne donne un contexte d'opportunités politiques inédites aux minorités nationales sur leurs territoires¹¹. Ainsi, tant que les grands États européens seront contraints de placer la paix et la prospérité au sommet de leurs priorités – en d'autres mots : tant que la raison d'État restera « raisonnable » – alors fleurira ce nouveau printemps des peuples européens.

¹⁰ Voir Soren Seelow, op.cit..

¹¹ Voir notre chronique « Québec-Kosovo, aller-retour » du mois d'avril 2008 (*L'Action nationale*, vol. XVII, no 4)

D'un autonomisme à l'autre...

Cantonné sur le territoire d'une fédération qui vient tout juste de lui reconnaître une existence nationale symbolique, le Québec peut-il apprendre de l'expérience belge ? Certes la Belgique n'est pas le Canada, loin s'en faut. Comme nous le disions plus haut, le contexte, les enjeux et la dynamique sociale de la Belgique forment autant de reliefs politiques inappropriés pour repenser la stratégie gagnante du Québec de demain. Toute comparaison expéditive entre les deux réalités se révélera donc trompeuse. Par exemple, le « fédéralisme évolutif » dont se réclament la plupart des confédérés belges est fort éloigné du « fédéralisme d'ouverture » que prétend pratiquer le gouvernement canadien actuel. Au Canada – Stephen Harper l'a souvent répété après Jean Chrétien – le « pacte constitutionnel » – hormis une refonte possible du Sénat – n'est pas négociable.

De plus, il est certain que le poids politique comparatif de la minorité insatisfaite chez nous n'est pas le même que celui de nos amis belges. Le Québec a perdu toute sa capacité – s'il l'a jamais eue ! – à forcer la main anglo-canadienne dans une négociation constitutionnelle authentiquement ouverte à ses aspirations. Dans ce contexte, on peut se désoler des illusions adéquistes à ce sujet, eux qui laissent croire aux électeurs qu'un confédéralisme québécois – aussi théoriquement attrayant soit-il – représente une option politique plus porteuse que la mobilisation en vue d'une souveraineté plébiscitaire et fondatrice du pays.

Si les scénarios belge et canadien sont incomparables sur ce plan, l'expérience de la Flandre n'est pourtant pas sans intérêt pour les nationalistes québécois. Cette petite communauté de six millions de citoyens mise depuis longtemps sur le développement de ses forces réelles, notamment sur

un développement économique et culturel exceptionnel que la Flandre a mis en place avec des pouvoirs limités mais perpétuellement reconsolidés.

À l'exception d'un parti ouvertement xénophobe, le Vlaams Belang (17% aux élections législatives de 2007), qui canalise le mécontentement en mépris interculturel, les politiques flamands ont pratiqué une politique des petites victoires. Chose remarquable, c'est en concentrant leurs efforts à gagner ces batailles du quotidien que les Flamands ont conquis le respect des normes linguistiques puis, graduellement, le contrôle des institutions locales, communautaires et régionales. Misant avant tout sur l'efficacité institutionnelle, cette approche a permis d'élaborer un développement économique et urbanistique harmonieux ainsi que l'imposition de contrôles efficaces sur l'intégration des immigrants. Les partis flamands sont aujourd'hui coalisés sur la base d'une mobilisation culturelle en vue d'imposer des contraintes politiques avantageuses pour leurs communautés, et ce afin d'accumuler les dividendes reliées à l'efficacité dans le fonctionnement des institutions. Au fil du dernier siècle, le nationalisme flamand s'est ainsi construit avec, pour seul guide, le sens des réalités.

Par le biais de la vision qui prévaut parmi notre classe politique, ces conquêtes – pourtant inimaginables en Belgique il y a quelques décennies seulement – apparaîtront malheureusement comme les fruits d'un hasard heureux. Le nationalisme pragmatique flamand est certes moins flamboyant que la «verve nationale» péquiste: ce que l'un effectue en peu de mots, l'autre le promet en peu de gestes; là-bas on se préoccupe à occuper le territoire, à créer de l'emploi pour le citoyen néerlandophone et à protéger ses membres contre la dissolution du tissu social et communautaire. Ces préoccupations modestes choquent inévitablement le goût

élitaire pour les formes abstraites. Pourtant, l'entêtement flamand à mener des combats locaux a donné les résultats escomptés: non seulement la Flandre est-elle prospère, totalement décomplexée face à une Wallonie chancelante et démobilisée, elle a même le droit de s'affirmer sur toutes les questions internationales importantes qui ont un impact sur sa vie nationale.

Les nationalistes québécois – autonomistes ou souverainistes – pourraient y trouver une inspiration porteuse d'avenir: pratiquer l'autonomisme, à l'exemple de la Flandre, c'est avant tout contrôler ses flux migratoires, développer ses instruments économiques stratégiques et renforcer le ciment culturel qui permet aux institutions d'une communauté de trouver sa cohérence, sa cohésion et sa vitalité. En bref, c'est fonder son avenir collectif sur le pari que chaque individu membre de la communauté percevra la logique de l'appartenance nationale qui est, ultimement, de «faire société».

L'expression «faire société» est d'ailleurs le titre d'un livre récent de Joseph Yvon Thériault qui devrait nous interpeller sur les conséquences, à long terme, du marasme national québécois¹². Chez nous l'absence de crise politique visible masque peut-être des fissures sociales qui resteront invisibles aussi longtemps que nous n'aurons pas le courage d'inspecter les fondations de notre vie collective. En outre, les espoirs lyriques auxquels notre élite politique nous a habitués ne compenseront plus bien longtemps les effets délétères de notre inaction chronique sur les dossiers structurels de notre vie nationale: langue, immigration, environnement, culture, développement économique et régional... Les querelles quasi-théologiques sur le «Nous» québécois et les gloses d'une commission bien connue sur l'avenir de

12 Faire société. *Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007, 385 pages.

notre identité altérée par le multiculturalisme ont détourné le Québec du véritable chantier qui l'attend. Si les générations initiatrices de l'affirmation nationale québécoise ont, par le passé, posé les fondations du Québec moderne, ces fondations sont aujourd'hui fissurées parce que l'édifice n'est plus restauré depuis trop longtemps.

Les Flamands, eux, ne sont pas demeurés prisonniers des sirènes angoissées de l'ostentation identitaire, symbolisme aussi creux que politiquement intangible. La victimologie politique occupe certes un rôle dans le discours flammingant de l'extrême droite, mais les programmes des partis nationalistes plus modérés s'y orientent essentiellement autour d'objectifs rassembleurs qui *escomptent* et *résultent*. Apparaissent aujourd'hui les fruits de ce labeur. Car la modestie flamande d'autrefois est aujourd'hui gage de succès sans précédents : que demain la Belgique meurt ou se confédère, la Flandre demeurera résolument libre, fière et prospère. □

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise!
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177

Courriel: allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

Téléphone: (450) 471-2662

(514) 355-7869

(800) 782-5799

Télécopieur:

(450) 471-0026

(514) 355-7923

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Montréal 514 598-2122 1 877 598-2122
Québec 418 647-1527 1 877 647-1527
Joliette 450 753-7055 1 866 753-7055

www.cecosol.coop

DOSSIER

BOUCHARD-TAYLOR LECTURES MALCOMMODES (PREMIÈRE PARTIE)

Dossier

- Un devoir à refaire
- *Thérèse-Isabelle Saulnier* 72
- Du multiculturalisme à
Bouchard-Taylor en passant par
l'École de Chicago
- *Daniel Gomez* 90
- À défaut de convaincre le
peuple, en fabriquer un
nouveau
- *Mathieu Bock-Côté* 107

Lire

Primeur

- ANDRÉE FERRETTI
Bénédicte sous enquête (extrait) 136

Lire les essais

- PIERRE GAGNON
De la pénombre à Cap-Lumière
- *par Michel Rioux* 145
- MICHAEL GAUVREAU
Les origines catholiques de la
Révolution tranquille
- *par Paul-Émile Roy* 148
- STÉPHAN GERVAIS, DIMITRIOS
KARMIS, DIANE LAMOUREUX
Du tricoté serré au métissé
serré? La culture publique
commune au Québec en débats
- *par Joëlle Quérin* 150

Thérèse-Isabelle Saulnier*

UN DEVOIR À REFAIRE

Pratiquement tout est à refaire, à ré-écrire, dans ce rapport, sauf, peut-être, ce qui concerne l'immigration et l'aide aux immigrants pour faciliter leur intégration. Je dis peut-être, car à ce chapitre, bien des points restent encore obscurs, dont l'importante question de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes étrangers, qui est certainement loin d'être aussi simple que ne le présentent les commissaires. Je laisserai donc ici de côté toute la question de l'immigration, mais non sans rappeler qu'il s'est souvent dit et écrit, et ce par les commissaires eux-mêmes et leur groupe de 15 experts, que les «accommodements raisonnables» n'étaient pas le fait des immigrants, et encore moins des nouveaux arrivants, mais de Québécois de souche (de religion à forte orthodoxie, généralement), ou d'individus faisant partie de communautés implantées ici depuis longtemps.

Or, les commissaires ont, envers et contre toute logique, maintenu ce lien très étroit entre accommodements et immigration. Ils l'ont d'abord fait en élargissant singulièrement le mandat qui leur avait été confié par le gouvernement Charest, ils ont continué à le faire dans leur document de consultation et tout au long de celle-ci et, finalement, ils ont fait de l'immigration le centre de leur rapport en lui

* Professeure de philosophie à la retraite, cégep de Victoriaville, et chroniqueuse dans Vigile.net

accordant la plus large place. Il y a donc de quoi s'interroger sur l'importance que les commissaires ont accordé à cette question, d'autant plus qu'ils redoublaient ainsi une autre commission, qui s'est tenue presque en même temps, sur l'immigration elle-même, dans le but de déterminer combien d'immigrants il fallait accepter pour les années 2008-2010. On a beaucoup moins entendu parler de cette commission-là, mais elle a traité de toutes les questions qui ont surgi au sein de la commission Bouchard-Taylor. Un pur redoublement, dont les problèmes soulevés et les solutions suggérées sont pratiquement les mêmes.

Et pendant ce temps, que sont les «accommodements problématiques» devenus ? L'impression qui reste de la lecture du rapport, c'est que leur aspect contestable et contesté a été complètement occulté en en faisant une simple question de déformation des faits et de mauvaise perception : simple « crise des perceptions », et non véritable problème de société... C'est exactement ce dont cherchent à nous convaincre plus particulièrement les chapitres 2, 3 et 4 du rapport.

Si, maintenant, nous jetons un coup d'oeil sur les 37 recommandations, regroupées sous 8 grands thèmes, on s'aperçoit que 23 sont liées aux problèmes d'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants, et 14 seulement aux accommodements, parmi lesquelles 5 touchent la question de la laïcité (section G). Il faut inclure ces 5 dernières dans les «accommodements raisonnables», puisque ceux-ci sont d'ordre essentiellement religieux et, donc, reliés de très près à la laïcité de la société. Or, quelles sont les recommandations sur la laïcité ? Report de la patate chaude au gouvernement, qui devrait produire un livre blanc sur ce sujet (G1), port de signes religieux interdits seulement aux magistrats et procureurs de la Couronne, aux policiers, aux gardiens de prison, aux président et vice-présidents de l'Assemblée

nationale (G2), promotion de la laïcité « ouverte », déplacement du crucifix de l'Assemblée nationale et fin des prières des conseils municipaux (G3), promotion gouvernementale du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse (G4) et publication annuelle d'un calendrier multiconfessionnel indiquant les dates des diverses fêtes religieuses (G5). Ayant ces 5 recommandations sous les yeux, on s'aperçoit qu'il faut enlever la G1, la G4 et la G5, qui ne concernent pas vraiment les « accomodements raisonnables », ce qui fait tomber à 11 sur 37 le nombre de recommandations sur les « accomodements raisonnables », sujet même et raison d'être de cette commission. Si le principal critère d'évaluation d'un travail est celui du respect du mandat donné, messieurs Bouchard et Taylor obtiennent donc la note de 30%!

L'interculturalisme, l'identité québécoise, la laïcité, et... les accomodements raisonnables ?

Fermant les yeux bien rapidement sur les « accomodements raisonnables » (à croire que le sujet ne les intéressait franchement pas), nos deux sages les ont tournés vers des sujets davantage à la hauteur de leurs compétences et de leur savoir : l'interculturalisme comme modèle québécois de société, qui serait différent du modèle multiculturaliste canadien, le racisme, la xénophobie, l'hétérophobie et la discrimination, une psycho-analyse de l'âme québécoise, c'est-à-dire canadienne-française, l'essence d'une démocratie libérale, l'identité québécoise – mais surtout le « malaise identitaire » –, la laïcité, mais pas n'importe laquelle : la laïcité dite « ouverte », les conflits de droits, les bienfaits de la diversité, et la langue française qui, au Québec, se porterait pas mal mieux que la majorité ne le pense.

Je sais que tous ces sujets sont présents dans le rapport, et bien discutables, mais comme je ne peux tous les traiter ici,

je vais me concentrer sur le sujet même de cette commission, à savoir la crise des accommodements comme telle : ce qui a été identifié comme étant sa cause et sa racine, et j'ai nommé : NOUS.

Visons la cible : la crise des accommodements

Ce qui est particulièrement à refaire et à ré-écrire, dans ce rapport, c'est l'essentiel concernant le problème des « accommodements raisonnables » ou, mieux, des « accommodements religieux problématiques », à savoir : 1) la cause de la crise elle-même, donc les chapitres 2 et 3 du rapport, et 2) la racine de cette crise, identifiée comme étant la « crispation identitaire » des Québécois francophones (ceux dits « d'origine canadienne-française »), insécures et inquiets de leur survie, et auxquels on reproche sans cesse, de chapitre en chapitre, le manque d'ouverture et le manque de tolérance, alors qu'ils se perçoivent – et sont largement – ouverts, tolérants et hospitaliers. À ces deux manques s'ajoutent fréquemment les accusations de xénophobie, d'islamophobie et d'antisémitisme, quand ce n'est pas tout simplement de racisme et de discrimination.

Concentrons-nous sur ce que le rapport identifie comme cause et racine de la crise : une simple question de mauvaise perception des faits, et le malaise identitaire, malaise qui, dans le chapitre 9, devient « la crispation identitaire », « crispation » qui, soit dit en passant, est un mot bien méprisant, choquant, blessant même, et qui semble tout droit sorti du mémoire de M. Touhami Rachid Raffa. (En effet, cette expression ne se trouve pas dans le document de consultation, mais figure, bien en évidence, dans le titre et le contenu du chapitre 9A.)

1) La cause de la crise

La vraie, la réelle cause de cette crise, ce sont certaines communautés culturelles à forte orthodoxie religieuse ou carrément intégristes, dont les deux principales sont – ne nous voilons pas la face – la communauté juive hassidique (Outremont et Val-David), et certains membres de la communauté musulmane. Cela est très visible et d'une évidence claire comme de l'eau de roche quand on regarde tous les cas présentés dans le rapport au chapitre 2: 26 concernent des musulmans, 26 concernent des juifs, essentiellement hassidiques, 5 concernent des sikhs, 4 concernent des catholiques, 2 concernent des Témoins de Jéhovah, 1 concerne une adventiste du 7e jour et 1 concerne des orthodoxes grecs¹.

Or, pas un mot là-dessus, dans le rapport Bouchard-Taylor. Vraiment le « motus et bouche cousue » total sur la responsabilité de ces gens-là! Meu non, c'est nous, les Québécois francophones, les « d'origine canadienne-française », qui avons déformé les faits et avons été bien mal informés par les médias. Car il y aurait « une nette disproportion entre les réactions négatives observées dans le public et les événements qui en ont été la cause » (p. 66, où il est question aussi de réactions de rejet). Mais si on se mettait à examiner chacun de ces cas à la lumière de la version dite « documentée », on s'apercevrait que la plupart de ces cas restent discutables et critiquables à la lumière de certains principes et de certaines valeurs, et que la distorsion est bien moins grande que les commissaires le prétendent bien rapidement². La « médiation parfois alarmiste de la situation », dont parle

1 Voir tableau à <http://www.geocities.com/philovicto/les-73-cas.html>

2 Au moment de publier ce texte, j'ai commencé cette étude, mais je suis quand même assez avancée pour affirmer que si « distorsion » il y a eue, celle-ci n'est pas aussi grande que les commissaires le prétendent et ne justifie aucunement que l'on parle d'une simple « crise des perceptions », de mauvaises ou de fausses perceptions: le débat reste entier et toujours justifié.

le document de consultation, est devenue, dans le rapport final, une présentation tordue, erronée, inexacte des faits, et la rumeur a fait le reste. Conclusion: il n'y a pas eu une « crise des accommodements » mais une simple « crise des perceptions ». La discrète note 5 du chapitre 6 (si discrète qu'elle semble bien avoir échappé à tout le monde) précise même qu'il s'agit d'un « dérèglement des perceptions »!!! Un peu de sagesse – surtout politique – aurait donc évité la coûteuse commission elle-même, mais celle-ci a tout de même servi à éclairer le bon peuple, bien mal informé sur la « vraie » réalité, particulièrement celle des immigrants³.

Bref, désinformation, déformation et défiguration des faits, ignorance (en particulier de ce que sont réellement les « accommodements raisonnables », ce qui nous a valu d'ennuyeuses et répétitives leçons inaugurales à chaque forum sur ce sujet), exagérations, préjugés xénophobes, voire racistes, voilà l'explication de cette crise et ce, du document de consultation au rapport final. Dans la conclusion du chapitre 3, les commissaires prétendent que si la population avait bénéficié de la version dite « documentée » des faits, il n'y aurait pas eu de crise des accommodements. Vraiment? Pourtant, ils parlent de problèmes sérieux et de questions éthiques qui demeurent ou auraient quand même dû être abordés. Ces seuls problèmes et ces seules questions justifient la qualification de « perception jovialiste » qu'en ont eue les commissaires et leurs experts, et que nier le sérieux et le bien-fondé de cette crise ne fait que reporter à plus tard le regard lucide qui permettra une solution permanente au problème.

³ Voir cet extrait éloquent de la p. 76 du rapport intégral: <http://www.geocities.com/philovicto/extrait-p76-ri.html>

2) La racine de la crise

La vraie racine de la crise des « accommodements problématiques religieux », ce n'est pas la « crispation identitaire » ou le « malaise identitaire » des Québécois d'origine canadienne-française, c'est le choc des valeurs qui s'est accentué avec la puissante vague migratoire des dernières années, vague qui a déferlé non seulement sur l'Amérique du Nord, mais sur toute l'Europe⁴. Or, sur ce choc des valeurs, il n'y a pratiquement rien dans le rapport, sauf pour le balayer rapido presto sous le tapis et mettre dessus, pour en camoufler les traces, un gros pot de fleurs appelé « le respect des valeurs et des cultures », dont toutes ont droit de cité en toute égalité. Aussi bien dire, même, qu'il est nié ou fortement remis en question, comme on peut le lire au chapitre 6 du rapport: « Est-il certain que les demandes d'accommodement compromettent la culture du groupe ethnoculturel majoritaire? » (p.124). La note 33 indique que cette question est examinée aux chapitres 9 et 10, lesquels insistent fortement sur le respect et l'égalité de toutes les cultures.

Il peut s'avérer, et il s'est avéré, depuis au moins une quinzaine d'années et tout spécialement en 2006-2007, que certains comportements, bien plus souvent culturels ou moraux que religieux, mais la plupart du temps justifiés par des croyances religieuses, fassent problème. La « crise des accommodements » est due à ces comportements qui, qu'on l'admette ou non, heurtent effectivement certaines valeurs de la société d'accueil. Il faudrait désormais les appeler « les accommodements religieux problématiques ». Il faudra, aussi, arrêter de se voiler la face et les aborder enfin de front, ces « éléphants qui trônent au beau milieu du salon, mais que personne n'ose nommer », selon la formule de Joseph Facal (*Journal de Montréal*, 29 août 2007).

⁴ Sur ce choc des valeurs, voir ma chronique: <http://www.vigile.net/Vous-avez-dit-choc-des-valeurs>

Il est vrai, comme le dit Pierre Anctil (*Le Devoir*, 2 juillet 2008), que ce qui dérange, chez certains croyants très orthodoxes, c'est le fait de « s'afficher ouvertement comme tels ». Il ajoute : « notamment lorsque venait le temps de réclamer des services de l'État. » Oui, il y a des deux, les réclamations en question tournant précisément autour des « accommodements religieux problématiques ».

Or, selon les commissaires Bouchard et Taylor, la cause serait, plutôt, la « crispation identitaire » des Québécois francophones (ceux dits « d'origine canadienne-française »). À cette soi-disant « crispation identitaire », à laquelle on ajoute aussi le mot « braquage », on lie de près une « crise identitaire » chez ces mêmes Québécois, dont il est à se demander si elle n'a pas été fabriquée de toute pièce, tellement la majorité de la population ne s'y reconnaît même pas. Et pourtant, bien des gens sont tombés dans le panneau, dont beaucoup de souverainistes et indépendantistes, le PQ en tête. Heureusement qu'il y a eu le sociologue Guy Rocher pour nous rappeler, en juin dernier, que c'est une MAJORITÉ et non une minorité qui s'est exprimée, et qu'il y a une autre voie explicative à explorer, à savoir qu'il s'agirait plutôt d'inquiétudes de majoritaires, et non de minoritaires. Rocher n'insiste pas beaucoup sur cette voie, il ne fait que la suggérer, mais puisqu'il nous invite à l'explorer, c'est ce qu'il nous faut faire ! Imaginez une réécriture du rapport dans cette perspective... Un changement radical, et une tout autre vision de la réalité ! Miroir dans lequel, cette fois, on se reconnaîtrait bien davantage !

Quel modèle de société ? Que faut-il entendre par « intégration » ?

Le 5 octobre 2007, à l'émission de Geneviève Asselin sur la commission Bouchard-Taylor, un extrait des audiences

nous présente un homme défendant l'idée que les nouveaux arrivants doivent s'adapter à nos us et coutumes. Il se fait demander par le commissaire Bouchard: «S'adapter à nos us et coutumes, dites-vous. Qu'est-ce qui va leur rester à eux comme culture qui va les différencier de la société d'accueil? [...] S'ils prennent nos us et coutumes, qu'ils délaissent leur religion, il leur reste quoi?»

Laissons ici de côté son association incongrue entre s'adapter aux us et coutumes de son pays d'adoption et le fait de délaisser sa religion⁵, et concentrons-nous sur l'énoncé de sa première formulation de sa question: «qu'est-ce qui va les différencier de la société d'accueil?» N'est-ce pas là une bien étrange question et, surtout, pleine de sens pour ce qui est de cette soi-disant grande différence entre interculturelisme et multiculturalisme? Pourquoi les immigrants devraient-ils donc se différencier de la société d'accueil et, surtout, à ce point, jusqu'à ne pas changer d'un iota ce qu'ils vivaient et pensaient dans leur pays d'origine, – sauf de se retrouver dans de meilleures conditions économiques, voire sociales et politiques?

Voilà un parti-pris (qui n'a d'ailleurs jamais été remis en question, sauf, peut-être, par certains anti-multiculturalistes) en faveur de l'égalité formelle de toutes les cultures, et par conséquent de toutes les valeurs et de toutes les coutumes, en faveur du relativisme culturel. Cet interculturelisme, qu'on nous propose comme modèle de société, est vraiment le jumeau du multiculturalisme, qui risque fort de mener à la ghettoïsation, et non pas un plaidoyer en faveur de l'intégration – et encore moins de l'adaptation. Voilà encore un autre chapitre qui serait complètement à refaire.

⁵ J'ai traité de cette question dans ma chronique «Se débarrasser de sa foi»: <http://www.vigile.net/Vous-avez-dit-se-debarrasser-de-sa>

Peut-être que les immigrants et les immigrés eux-mêmes sont bien plus portés que nos commissaires à vouloir se fondre dans le tout québécois, à y être bien adaptés et à ne surtout pas se faire achaler par la question qu'on leur pose tout naturellement sur leur origine. À l'émission de Geneviève Asselin mentionnée précédemment, se trouvait Madame Dominique Ollivier. Si elle n'était pas Noire (elle est d'origine haïtienne, elle ou ses parents), personne ne pourrait déceler qu'elle n'est pas une « pure laine » ou une « de souche ». Elle disait que ses enfants et petits enfants se feraient toujours demander « d'où ils viennent », à cause de leur couleur de peau, ce qui ne sera pas le cas d'un Roumain, par exemple, dont le nom « Miron » (prononcer Mironn) deviendra tout bonnement, un jour, Miron, comme Gaston. Si ce n'est pas là vouloir « se fondre dans la masse des Québécois », c'est à se demander ce que c'est !

En passant, petite anecdote loin d'être inintéressante, le rapport Bouchard-Taylor favorise ce qu'ils appellent « un pluralisme intégrateur » (ch. 6, p.115), dont on n'a pas entendu parler jusqu'à présent dans les analyses et commentaires, ce qui est déjà, en soi, quelque peu surprenant. Or, dans l'introduction du chapitre 11, à la page 221, on lit ceci, souligné en orange : « Il importe donc d'agir en profondeur sur les rapports sociaux, sur les rapports de pouvoir, en conformité avec les exigences de ce que nous avons appelé le pluralisme intégral. » *Lapsus scriptae* que cet « intégral » ? Possible et, alors, bien significatif, ne trouvez-vous pas ?

Oui, les Québécois sont tenus responsables de cette crise

Dans sa mise au point publiée le 10 juin dernier, Gérard Bouchard relève 12 soi-disant « faussetés » ou inexactitudes qui seraient colportées sur le rapport, dont celle qu'il culpabiliserait le groupe majoritaire en l'accusant d'intolérance, et

qu'il ferait reposer sur la société d'accueil toute la responsabilité de l'intégration des immigrants, notamment l'obligation de s'adapter aux nouveaux venus. Bouchard ne les traite pas dans son texte, mais bien des faits ou des dires peuvent illustrer de belle façon cette «culpabilisation» réelle des Québécois francophones, et qui parcourt tout le rapport.

Le premier, c'est cette analyse psychologique qui est faite des Québécois : ils voient mal et perçoivent mal, ils ne sont pas suffisamment ou mal informés, ils sont moitié moins instruits que les immigrants, ils sont frileux, hétérophobes, inutilement inquiets, souffrant du complexe du minoritaire⁶, ayant une mentalité de survivance, ce qui les amène au repli identitaire, – repli ? – pas assez net, ce mot : non-non, il s'agit d'un vrai braquage, d'une véritable «crispation identitaire» qui a besoin d'un puissant purgatif pour les en libérer... Et on a cru, naïvement, que ça passerait comme un couteau dans du beurre mou, avec ce rapport dénigrant au possible.

Un autre, c'est la manière, assez cavalière merci, dont les auteurs du rapport traitent les cas d'accommodements eux-mêmes. Examinons d'abord ceux concernant la communauté juive hassidique : les incidents d'Outremont et de Val-David (érouvs, synagogues, souccahs, autocars, stationnement, clôture), et le phénomène de la cachérisation. Pour faire bref là-dessus, ce sont de pures et simples accusations d'antisémitisme qu'on a fait pleuvoir sur les Québécois francophones, particulièrement en ce qui concerne l'expansion fulgurante des produits cachères : de l'antisémitisme que le simple fait d'en parler, comme l'a proclamé Bouchard, le

6 Au chapitre 6, on lit : «Il est même assez clair que la crise des accommodements est, en bonne partie, une protestation du groupe ethnoculturel majoritaire soucieux de sa préservation», et que l'accent mis sur le noyau francophone, dans le modèle de la convergence culturelle, «fait écho B l'insécurité culturelle des Francophones, B leur sensibilité de minoritaires» (p.119).

2 octobre 2007 au forum de Québec. L'accusation publique est on ne peut plus claire, et elle est reprise dans le rapport, au chapitre 11G sous le titre «La communauté juive et l'antisémitisme». Il y est question d'une augmentation des actes antisémites, basée sur les dires du B'nai Brith. Or, à y regarder de près, cette augmentation inclut, justement, tout ce qui s'est dit contre la cachérisation. Le rapport mentionne aussi des sondages récents (réalisés en pleine crise des accommodements) «faisant ressortir une perception plutôt négative des juifs auprès des Québécois canadiens-français» (p.233). Le rapport ne le mentionne pas, mais dans ces sondages, une question portait sur le fait de savoir si «les juifs» cherchaient à imposer leur culture, une question posée au moment même où il était question de l'expansion fulgurante des produits cachérisés (75% au moins des produits alimentaires et connexes) et de l'interdiction de nourriture non cachère pour toute personne se trouvant dans l'hôpital juif de réhabilitation de Laval, dont 80% des bénéficiaires ne sont pas juifs... Toujours à y regarder de près, il ne s'agit pas des juifs dans l'ensemble, mais du petit 12% des juifs hassidiques, lesquels, justement, sont impliqués dans 26 cas d'accommodements sur 65. Alors, méconnaissance de la communauté juive, de notre part, ou critiques justifiées à l'égard de la communauté hassidique? «Accusations injustes» à propos de la certification cachère», affirme le rapport. Vraiment? Et pourtant, le rapport recommande qu'une recherche indépendante soit conduite sur le sujet «pour en finir avec ce stéréotype». Un stéréotype? Voilà qui est déjà bien significatif, de la part de nos deux commissaires, et il est loin d'être sûr que l'enquête indépendante, si jamais elle a lieu, aboutisse à cette conclusion.

Quant aux autres faits concernant cette communauté (érouvs, synagogues, souccahs, autocars, stationnement, clôture), les commissaires n'y voient que des faits divers sans impor-

tance. L'érouv? C'est faire tout un plat d'un « simple fil de pêche en nylon transparent fixé à 4,5 mètres de hauteur à des poteaux et aux immeubles de propriétaires consentants » (p. 48). Les souccahs sur les balcons? Quel manque de tolérance pour « une petite cabane de bois ou de toile temporairement érigée entre sept et neuf jours en septembre et en octobre pour célébrer la fête des Souccoith » (p. 49). Après moult procès, en 2004, la Cour suprême du Canada se prononçait à 5 juges contre 4 en faveur des hassidiques. L'affaire est donc réglée, et ne disons rien sur cette dissidence suprême. Des synagogues construites illégalement? À Outremont, le problème est réglé, la Cour supérieure a tranché et exigé la fermeture de cette synagogue. Pas de quoi fouetter un chat, et on ne vérifiera même pas si elle est bel et bien fermée. Pour celle de Val-Morin, dont la cause a été portée jusqu'à la Cour suprême par la communauté hassidique (QUI préfère la voie judiciaire à la négociation tant prônée par nos deux commissaires?), la cause est toujours pendante.

Il y eut aussi cette clôture illégale à St-Adolphe-d'Howard, et les autocars pour juifs hassidiques fonctionnant sans permis et garés dans des rues résidentielles d'Outremont. Ces faits sont simplement mentionnés au chapitre 2, et on n'y revient plus par la suite. Pourtant, le problème des autocars existe toujours. Pourquoi ce silence sur de pures illégalités? Et pourquoi le simple fait de les relever, et de s'y opposer, serait-il une marque d'intolérance et d'antisémitisme?

Que dire, maintenant, des accusations d'islamophobie, qui sont aussi nombreuses que celles d'antisémitisme. Pour leur part, les musulmans demandeurs sont impliqués, à eux seuls, dans 26 cas d'« accomodements raisonnables », à égalité avec les juifs hassidiques, et tout cela s'expliquerait uniquement par de l'islamophobie? L'opposition aux tribunaux islamiques (charia), aux locaux de prière dans des institu-

tions publiques, à la non-mixité de certains lieux comme les piscines, à des exemptions de cours ; les réserves formulées sur le port du foulard islamique (hijab), et encore davantage du niqab et de la burka, et à l'idée de restreindre de plus en plus les rapports hommes-femmes, ne seraient que de l'islamophobie ou une forme déguisée, inavouée et inavouable, de racisme ? C'est bien là ce que sous-entendent, en termes à peine voilés, les commissaires, écrivant que le racisme, devenu moins visible, se dissimule souvent, par stratégie, sous des considérations culturelles (p.231). Et nous voici plongés dans l'ethnicisme, le racisme et l'islamophobie, et non dans les revendications féministes et dans la défense du principe de l'égalité pour tous et toutes. Une vision absolument négative et injuste, complètement à revoir.

Un autre cas éloquent d'accusation et de culpabilisation est celui de l'équivalence des diplômes. À ce propos, heureusement que les commissaires recommandent « un examen approfondi » (p.226), compte tenu de bon nombre de questions restées dans l'ombre, car ils se sont toujours attaqués, et ce, sans aucune étude préalable, aux ordres professionnels qualifiés de corporatistes, versant ainsi, pieds et poings liés, dans ce pur stéréotype. Or, malgré qu'ils reconnaissent que la situation est loin d'être claire, tout le chapitre II, intitulé « Inégalités et discrimination », s'évertue à insister sur les « principales déficiences » du système d'intégration québécois pour ce qui est de l'égalité et de l'équité, en mettant l'accent sur le racisme, l'ethnicisme, la xénophobie et la discrimination envers les minorités ethniques, qui obligent celles-ci à la marginalisation et aux replis culturels. On y dit, dans l'intro, que les auteurs ont donné beaucoup d'importance « au malaise (ou à la "crispation") identitaire qui s'est manifesté chez plusieurs Québécois canadiens-français », parce que « tant qu'ils éprouveront ce malaise, ils risquent d'être peu sensibles, collectivement, aux véritables problè-

mes des minorités ethniques» (p.221). Et voilà ! Nous manquons de sensibilité par ignorance et méconnaissance, par manque d'empathie, ce que nos deux commissaires nous amèneront à éprouver pour nous guérir, en nous présentant le sombre tableau de «la condition des minorités défavorisées et la discrimination qu'elles subissent présentement», sur laquelle il faudra toujours et sans cesse revenir (ibid).

Bizarrement, les commissaires affirment que «ce qui est déterminant, c'est moins la capacité d'accueil elle-même, laquelle est toujours très difficile à mesurer dans l'absolu, que la volonté d'accueil, c'est-à-dire les perceptions ou l'attitude des membres de la société d'accueil envers l'immigrant et les ressources qu'on est disposé à consacrer à son intégration» (p.223) D'autant plus bizarre qu'ils nous disent, tout de suite après, que des sondages récents ont démontré, chez les Québécois, une grande ouverture envers les minorités ethniques et un fort appui à l'immigration...

Si, maintenant, on jette un coup d'oeil sur les 37 recommandations (axées davantage, je le rappelle, sur l'intégration des immigrants que sur les «accommodements raisonnables» comme tels), tout repose sur les épaules de la société d'accueil qui doit accroître ses efforts, non seulement financiers (investir plus), mais aussi pédagogiques: former, informer, expliquer, sensibiliser, conscientiser sur le racisme, l'ethnisme, les inégalités et la discrimination, l'islamophobie et l'antisémitisme, promouvoir (l'interculturalisme), éduquer à la diversité, au pluralisme et à la tolérance, encourager et intensifier les contacts interculturels, former, outiller et responsabiliser les acteurs et intervenants auprès des immigrants, en les obligeant à mettre en place «des mécanismes de reddition de comptes fondés sur des indicateurs de performance» (E2)... Sans compter la recommandation D4, «créer un Fonds d'histoires de vie des immigrants, placé

sous la gestion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.» Résultat attendu: nous deviendrons moins ignorants de leurs difficultés et de leurs efforts d'adaptation!

RIEN, absolument rien sur la part de responsabilité qui revient aux immigrants ou à des membres de communautés culturelles impliqués dans les demandes d'accommodement problématiques qui ont provoqué la crise. Dans tout le rapport, le seul point qui les concerne, c'est d'être, dans certains cas, moins intransigeants et plus disponibles à la réciprocité et à la négociation: «Les demandeurs qui font preuve d'intransigeance, refusent la négociation et vont à l'encontre de la règle de la réciprocité compromettent lourdement leur démarche. Ce serait, par exemple, le cas d'une élève qui refuserait tout compromis vestimentaire pour aller à la piscine.» (point 6, p.21, repris aussi p.179. Ce thème figure d'ailleurs, p. 67, dans la liste des «réactions négatives des Québécois canadiens-français». Réactions négatives, nous avons bien lu!)

Conclusion

Les deux commissaires ont surtout écouté, d'une oreille très attentive et extrêmement sensible, très largement ouverte, les immigrés et les membres de communautés culturelles voulant des accommodements. Comme le relève Guy Rocher, si les commissaires avaient déjà leur parti-pris explicatif de la crise, ils avaient aussi un parti-pris encore plus évident pour les minorités. Quant aux Québécois de souche, c'est une oreille extrêmement distraite et très largement fermée qui se tendait vers eux, ne s'ouvrant que lorsque se tenaient des propos jugés «offensants» à l'égard des immigrants ou de certaines communautés culturelles. Dans le document de consultation, tout était déjà écrit et même décidé: l'analyse était faite et le jugement des commissaires était déjà pro-

noncé. Une note (la 6e, p.4) nous y apprend d'ailleurs qu'il y a eu une «pré-consultation» auprès d'experts et de gestionnaires, laquelle a certainement orienté l'officielle et avait déjà établi les conclusions du rapport, lequel n'est pas une synthèse des points de vue exprimés, dont on aurait cherché un juste milieu, une sorte d'entre-deux-extrêmes, mais la reprise de la vision de départ qu'avaient les commissaires et, sans doute aussi, la grande majorité de leurs experts. Il n'en fallait pas davantage pour que tous les opposants soient rabroués et se fassent donner la leçon pédagogique à l'occasion, pendant les forums et audiences, et que ces derniers aient tout simplement servi à écouter et prendre en note les objections pour y répondre dans le rapport final. Il fallait bien que la consultation serve à quelque chose, et elle servirait à cela même : entendre les objections, les noter et les contre-argumenter pour les mieux rejeter. Chose faite. Ainsi, le document de consultation aurait très bien pu, avec quelques retouches, évidemment, servir de rapport final dès septembre 2007!

Guy Rocher a pensé (propos rapportés le 2 juin dernier par *Le Devoir*) que la majorité francophone recevra ce rapport comme un blâme et le rejettera, parce que les Québécois ne se reconnaîtront pas dans ce miroir, car ils se perçoivent et se définissent comme des gens tolérants, ouverts et hospitaliers, – ce qui, d'ailleurs, est largement confirmé par un grand nombre de Néo-Québécois. Pourtant, ce rapport cherche à nous faire croire le contraire. Ce rapport et, en tout premier lieu, un renommé Québécois francophone de souche! On ne peut que remercier les commissaires de nous rendre fâchés et rembrunis et, de ce fait, de nous obliger à retrouver notre fierté et de dire haut et fort : ASSEZ, C'EST ASSEZ! Nous sentons très bien que nous n'avons pas été écoutés et que ce que nous avons à dire n'a pas été pris en considération. Nous avons été méprisés, du début à la fin.

Il m'est arrivé de penser, depuis que je suis à l'étude systématique de ce rapport, que Gérard Bouchard, membre de la grande famille souverainiste depuis plus de 40 ans, comme il l'a lui-même signalé dans sa mise au point publiée dans *Le Devoir*, le 10 juin dernier, a cherché un moyen de revigorer la cause de l'indépendance du Québec. Comment y parvenir efficacement? Je me suis dit qu'il s'était peut-être inspiré des thèses behavioristes de B-F Skinner, que celui-ci a clairement et brillamment exposées dans son livre « Par-delà la liberté et la dignité » (1971) : instaurez dans l'environnement social un élément aversif, que tout le monde cherchera à éviter ou détestera, et vous obtiendrez ce que vous voudrez en tant que « technicien du comportement socialement souhaitable ». Un exemple : faites-vous détester, voire même honnir, en culpabilisant votre groupe, et l'affaire est tiguidou ! Simple question de psychologie, élémentaire mon cher Watson : à telle action, telle réaction ! M'est avis que je ne suis peut-être pas loin de la vérité... □

Daniel Gomez*

DU MULTICULTURALISME À BOUCHARD-TAYLOR EN PASSANT PAR L'ÉCOLE DE CHICAGO

À l'échelle planétaire, la coexistence des valeurs antagonistes est possible. Sur un territoire donné, certains éléments culturels de base sont incompatibles.

Emmanuel Todd (1994)

Dans ce texte, j'essaie de démontrer que souhaiter en même temps la participation des immigrants et de leurs descendants dans tous les domaines de leur nouvelle société (comme le proposent les approches inter et multi culturelles) sans acculturation est irréaliste et, à la limite, contre-productif. Pour cela, je fais un bref retour sur la synthèse des travaux de la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, afin d'en souligner les limites du cadre paradigmatique dans lequel elle s'est cantonnée. Je précise ensuite les intuitions sociologiques des penseurs de l'École de Chicago en matière de processus migratoire. Je reviens enfin sur les types de gestion canadienne et québécoise de la diversité en en soulignant les limites, les contradictions et peut-être les dangers pour la société québécoise.

* Sociologue

1. Les flottements de Bouchard-Taylor

La poussière retombe lentement sur le grand «Circus Québécois¹» que fut la commission Bouchard-Taylor. Chacun, chacune, y est allé de son propos. Qui je te l'encense, qui je te le crucifie. Bref, difficile de s'en faire une idée juste. Ce qui est certain toutefois, c'est que pour les deux sages il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Ils le disent noir sur blanc à la page 13 de leur rapport abrégé :

[...] après une année de recherche et de consultations, nous sommes venus à la conclusion que les fondements de la vie collective au Québec ne se trouvent pas dans une situation critique. Si on peut parler d'une « crise des accommodements », c'est donc essentiellement sur le plan des perceptions.

Il faut donc modifier nos perceptions et c'est ce que les commissaires font très bien en dédramatisant une quinzaine de cas de « mésaccommodements » mal rapportés par les médias. Cependant, précisent-ils, même s'il n'y a pas péril en la demeure, la vigilance continue à s'imposer. Il faut donc continuer à peaufiner notre mode de gestion de la diversité. Les commissaires poursuivent leur propos en soutenant que, traditionnellement, dans les sociétés où se côtoient plusieurs cultures, l'harmonisation entre elles a été :

[...] résolue de façon autoritaire: une culture plus puissante tentait soit de dominer les autres en les marginalisant, soit de les supprimer en les assimilant (p. 23).

Surprenante affirmation qui tient plutôt du préjugé que de l'observation de la réalité immigrante. S'il est vrai en effet que, dans certaines sociétés l'assimilation des minorités a été forcée par un pouvoir autoritaire, il est tout aussi vrai que, des millions d'immigrants se sont fondus dans leur nouvelle société de façon, dirais-je, naturelle, sans aucune coercition. Il est fallacieux d'accoler ainsi automatiquement l'autoritarisme à l'assimilation.

¹ Emprunté à Heinrich Jeff, Dufour Valérie, *Circus québécois*, Montréal, Boréal, 197 pages

Heureusement, continuent les deux intellectuels, les choses ont changé et «[...] en Occident surtout, les mentalités et les droits ont évolué. Davantage respectueuse de la diversité, les nations démocratiques adoptent maintenant des modes de gestion du vivre ensemble fondé sur un idéal d'harmonisation interculturelle » (p. 23).

Le ton du rapport est déjà donné: il va se situer dans une diabolisation ambiante du concept d'assimilation et, corrélativement, dans un préjugé ouvert pour la philosophie multiculturelle. Il véhicule également une certaine vision manichéenne de la réalité ethnoculturelle en partageant la société entre une culture dominante et des cultures immigrantes dominées. Je reviendrai là-dessus.

Et nos compères continuent. Ils déclarent qu'il faut une politique québécoise d'intégration par laquelle: «L'immigrant est invité à apprendre le français et à participer à la vie culturelle, économique et politique de la société québécoise. En retour, l'État s'engage à faciliter son intégration». Le modèle de cette intégration sera l'interculturalisme. Il y a là un premier flottement. Les commissaires voient bien, puisqu'ils prennent soin de nous le préciser, que: «[...] l'interculturalisme, en tant que politique d'intégration, n'a jamais fait l'objet d'une définition complète et officielle de la part de l'État québécois... » (p. 41).

C'est le moins qu'on puisse dire; ni de la part de l'État, ni de la part des milieux concernés. En fait, à partir de l'émergence de la notion de multiculturalisme dans les années 1980, l'espace conceptuel ethnoculturel a été traversé d'une foule de notions plus ou moins nébuleuses. On a ainsi vu passer l'interculturalisme première version, le pluriculturalisme, la convergence culturelle, puis l'interculturalisme deuxième version, tout aussi obscure que la première version. De

plus, comme le concept d'assimilation était banni, on a alors parlé d'intégration. Le problème c'est que ce terme signifie tout et son contraire. Tous les dictionnaires consultés mettent dans le même bain intégration, absorption, rapprochement, assimilation, etc. À la notion d'intégration, le dictionnaire Larousse de sociologie commence par : « Le concept d'intégration n'a pas de sens bien fixé et défini en sociologie. [...] On l'applique soit à un système social, soit au rapport individu-système social. Ce dernier usage paraît trop laxiste. » (Laxiste, c'est bien le mot employé). Dans le même ordre d'idée, le Petit Larousse définit le verbe « assimiler » de la façon suivante : rendre semblable, considérer comme semblable. Intégrer des personnes à un groupe social, ex : assimiler des immigrants.

Tout ceci pour démontrer qu'il semble y avoir de sérieuses lacunes théorico-conceptuelles, pour ne pas dire épistémologiques, à la base de la démarche de la commission Bouchard-Taylor, une certaine imprécision qui tient au sens même de la notion d'intégration. Cette imprécision se retrouve également dans tout le champ de l'ethnoculturalisme québécois. Encarcenés par la philosophie multiculturaliste et par ses succédanés : pluri et interculturalismes, occupés à réinventer la roue de la gestion de la diversité, nous avons oublié qu'il existe des lois et un déterminisme sociologique auquel, pauvres humains, nous sommes soumis. Nous avons en quelque sorte peut-être perdu de vue certains éléments essentiels du phénomène migratoire.

Quoi qu'il en soit, et de façon générale, la commission est plutôt optimiste en ce qui concerne le processus d'intégration² des immigrants au Québec. Elle ne peut cependant

² Malgré sa grande imprécision conceptuelle, nous sommes forcés de continuer à utiliser cette notion puisqu'elle est consacrée par l'opinion publique. Le terme d'insertion serait peut-être plus approprié.

s'empêcher de noter une certaine inquiétude au sein de la population. Cette inquiétude concerne les balises de ladite intégration, c'est-à-dire les grands paramètres qui encadrent cette intégration, ce à quoi les nouveaux arrivants doivent s'intégrer. Disons, pour faire court, que selon Bouchard-Taylor, ceux-ci tournent autour du caractère démocratique et libéral de la société québécoise, de la Charte québécoise des droits et libertés, du français comme langue d'usage commune et évidemment des balises juridiques. Les commissaires reconnaissent que l'intégration et l'interculturalisme constituent un modèle qu'il faut préciser. C'est le moins qu'on puisse dire ! Aux pages 42 à 45, ils font d'ailleurs une douzaine de propositions dans lesquelles la langue et les dimensions civiques et juridiques prennent une place fondamentale. On y propose de mettre l'accent sur l'intégration, sans préciser vers quel type d'intégration. À préciser ou à définir nous dit-on...

Malgré ces hésitations le document est empreint d'une sacralisation des cultures d'origine propre à la vision et à la démarche multiculturelle. Cette sacralisation me semble être la pierre d'assise sur laquelle s'élève tout l'édifice de l'inter et du multiculturalisme.

Une des causes de ces flous conceptuels, de ces imprécisions théoriques, réside peut-être dans le fait que la commission a abordé ses travaux sans cadre, ni modèle théorique bien précis, mais avec des biais idéologiques et épistémologiques assez évidents : elle ne pouvait remettre en question les fondements mêmes de la vision multiculturelle de la société canadienne et de la sacralisation des cultures qu'elle induit.

Je l'ai dit plus haut, et Taylor lui-même a soutenu : l'interculturalisme, ou même le pluriculturalisme, ou même la convergence culturelle, ne débordent pas tellement de la matrice

originelle telle que conçue par Pierre Eliot Trudeau en 1982. Bouchard et Taylor auraient pu faire *tabula rasa* des partis-pris multiculturalistes et entreprendre leur travail avec d'autres approches théoriques du processus migratoire et des relations interethniques, des modèles qui leur auraient peut-être permis de mieux comprendre la réalité interculturelle québécoise. Ils auraient pu, par exemple, s'inspirer des travaux et recherches des sociologues de l'École de Chicago.

2. Les intuitions de l'École de Chicago

L'École de Chicago représente un des courants sociologiques qui, jusqu'aux années 1980, a le plus influencé les recherches sur les relations interethniques et le processus d'assimilation des immigrants. Ce terme fut par la suite banni du vocabulaire sociologique, victime peut-être d'une rectitude politique dominante dans le monde universitaire... Des noms comme Thomas, Znaniecki, Burgess, Park et plus tard Gordon y sont rattachés. Plus proche de nous, on peut penser à Shmuel Noah Eisenstadt, Thomas Sowell avec son ouvrage éclairant : *L'Amérique des ethnies* et même Emmanuel Todd avec : *Le destin des immigrants, Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*.

Historiquement, durant la première moitié du 20^e siècle, William Thomas a été un de ceux qui ont ouvert la voie à la sociologie américaine des relations interethniques. Ses études s'attardaient sur les comportements d'immigrants polonais. Il postulait que l'assimilation des immigrants et de leurs descendants était inévitable. Il soutenait également qu'elle était désirable; non pas au nom d'une prétendue supériorité du groupe WASP dominant (Whyte Anglo Saxon Protestant), mais parce que, d'après lui, un groupe ne peut rester éternellement à l'écart de la société globale³. Ce point

³ On retrouve cette idée dans l'ouvrage plus récent de Emmanuel Todd, *Le destin des immigrants: assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris : Éditions du Seuil, 1994.

de vue représente une idée forte de ce courant sociologique. On peut ralentir ou hâter le mouvement, mais en aucun cas le stopper. Thomas constatait qu'il existait bien une vie communautaire active chez les groupes ethniques. Il pensait que c'était souhaitable puisque cela facilitait l'assimilation des membres des communautés à leur nouvelle société. Le communautarisme ethnoculturel devient ici un tremplin vers la nouvelle société. Beaucoup plus tard, Eisenstadt fera le même constat en notant toutefois que la pérennité de cette vie communautaire pourrait constituer un frein à l'assimilation des immigrants.

Avec des chercheurs comme Thomas, la table est mise pour la sociologie de l'immigration telle que pratiquée par les membres de l'École de Chicago et leurs successeurs. L'idée de cycles, ou d'étapes dans les relations interethniques, ainsi que celle de « melting-pot » (creuset) est centrale dans cette approche. Robert Park (*The Nature of Race. Relations*) et Milton Gordon (*Assimilation in american life*) ont tenté, chacun à sa façon, mais à partir des mêmes intuitions, de décrire ce processus d'interpénétration des cultures. En 1995, *Shmuel Noah Eisenstadt* emprunte la même démarche en parlant d'assimilation sociale.

Robert Park et le cycle des relations raciales

Pour comprendre la nature des relations « raciales », Robert Park dessine un idéal type de la dynamique de ces relations. Selon lui, quand plusieurs groupes ethniques entrent en contact, il se produit une gradation dans leurs relations.

Celles-ci passent tout d'abord par la mise en contact (possiblement conflictuel), puis suivent la compétition, l'accommodation, l'assimilation et enfin l'amalgame (le mariage). Le creuset, ou « melting pot » est le résultat de ce cheminement.

L'assimilation en est l'étape centrale. C'est un processus d'interpénétration et de fusion de deux cultures par lequel des personnes acquièrent la mémoire,

les sentiments et les attitudes d'autres personnes, partageant leur expérience et histoire et se trouvant incorporées dans une culture commune. Avant d'aller plus loin dans le propos, nous pouvons déjà constater que nous sommes très loin de la conception de l'assimilation telle que pratiquée par la commission Bouchard-Taylor ou même par les courants sociologiques dominants au Québec. Mais Park va plus loin ; il s'attarde sur les processus d'accommodation, d'assimilation et d'amalgame. Le premier, avec lequel nous sommes familiers, vise à réduire les effets des conflits, presque inévitables, entre les groupes ; conflits nés de la compétition, mais inhérents au contact. C'est un processus politique par lequel on tente d'atténuer les divergences. Le deuxième est plutôt de l'ordre de l'inconscient ; il procède d'un changement de valeurs, de comportements et d'attitudes. Il se traduit pour l'immigrant par une plus large participation à la vie communautaire générale et aboutit à la formation d'une culture cosmopolite. Cela signifie que l'immigrant et ses descendants s'acculturent, c'est-à-dire qu'ils effectuent un transfert de cultures. Ils subissent évidemment la plus grosse partie du choc des cultures, mais contribuent également à la transformation de la culture « dominante ». Ce processus se situe bien sûr dans le long terme. La troisième étape, l'amalgame, est d'ordre biologique. Cela consiste tout simplement en l'union maritale qui doit entraîner la fusion des « races » et l'extinction des différences, ainsi que la disparition de la ségrégation.

Park n'est cependant pas naïf. Il souligne que ce processus peut nécessiter plusieurs générations, qu'il dépend d'une foule de facteurs. Il nous dit entre autres que plus il y a de

signes extérieurs de différences entre les immigrants et le nouvel environnement, plus le processus sera long. Mais, en dépit des conflits et des chocs de valeurs, l'assimilation est non seulement inévitable, mais souhaitable; sans cela c'est la marginalisation du groupe. Le sociologue s'opposait à la coercition pour forger ce mouvement. Il soutenait même, comme Thomas, que les organisations ethniques facilitaient ce passage d'une culture à une autre. Je pourrais ajouter que finalement il s'agit pour lui d'une loi sociologique, un espèce de déterminisme social. Il s'agira alors de voir un peu plus loin les effets de politiques multi, pluri ou inter culturelles sur ce déterminisme.

Milton Gordon et les étapes de l'assimilation

Dans les années 60-70, Milton Gordon reprend à sa façon le modèle cyclique de Park et de l'École de Chicago. Il va disséquer le processus d'assimilation en le systématisant et en en identifiant plusieurs étapes. Il construit lui aussi un idéal type, c'est-à-dire un outil théorique qui nous permet d'analyser la réalité migrante. Il nous propose un modèle du processus d'assimilation en sept étapes :

- Assimilation culturelle (acculturation) qui consiste en un changement de valeurs.
- Assimilation structurelle: participation aux différentes structures du nouveau système social.
- Assimilation maritale: mariages interethniques.
- Assimilation d'identification: développement d'un sentiment d'appartenance à la nouvelle société en dehors de toute référence ethnoculturelle.

Puis suivent l'assimilation au plan des attitudes, des comportements et finalement l'assimilation civique, qui consiste en l'acceptation des normes civiques de la nouvelle société.

Dans l'idéal, les types d'assimilations devraient se succéder. Dans la réalité, il n'en est rien. Chaque cas est un cas d'espèce. L'assimilation maritale peut survenir avant les autres types d'assimilation. La structurelle peut précéder la culturelle. Dans les années 1970, les noirs américains étaient estimés partiellement assimilés sur le plan culturel, mais pas tellement structurellement. L'identification à la culture d'origine peut également persister longtemps. Chaque groupe a son propre cheminement. Mais au bout de la route, on aboutit encore au melting-pot; c'est-à-dire à une fusion de plusieurs cultures, chacune ayant mis de l'eau dans ses valeurs. Cependant, et c'est là que Gordon nous intéresse, il existe un cadre de référence vers quoi vont converger ces cultures. Ce cadre est constitué de la «core society» (noyau dur, libre traduction) de la société d'accueil. Dans le cas des États-Unis, c'est la culture WASP qui constitue l'essentiel de ce noyau. Les nouvelles cultures sont ainsi fusionnées avec ce noyau dur. Elles se transforment, mais transforment, elles aussi, cette culture dominante. C'est un processus bilatéral comme dira plus tard S. N. Eisenstadt en parlant d'assimilation sociale. Les immigrants et leur descendance ne sont pas assimilés par la société d'accueil, ils s'assimilent avec elle. La distinction est de taille. Ils construisent et partagent une mémoire collective; mais pour cela, il faut qu'il existe déjà des balises, non pas seulement civiques, mais aussi symboliques et historiques. Toutes choses qui sont radicalement absentes du discours multi et inter culturel.

Gordon soutient que l'histoire de l'évolution des groupes ethniques aux États-Unis répond à ce processus. Cela va plus ou moins vite selon les caractéristiques du groupe. Certaines variables peuvent bloquer le phénomène: si un groupe est spatialement isolé, comme les Amérindiens, ou économiquement écarté, comme les noirs. Les différences culturelles, selon qu'elles soient internes ou externes peu-

vent retarder le processus. Mais en fin de compte, la société est le résultat de cette fusion entre des éléments ethnoculturels d'origine, le noyau dur, et des cultures extérieures qui sont venues s'y greffer. Chacune est absorbée, mais chacune apportant sa touche particulière à ce grand ensemble⁴.

Munis des outils et des intuitions que nous fournit la sociologie américaine et l'École de Chicago, revenons à la philosophie interculturelle sous-jacente à la démarche de la Commission sur les accommodements raisonnables et du même coup aux politiques multiculturelles canadiennes ainsi qu'à leurs petites sœurs québécoises ; je veux bien sur parler du pluri ou de l'inter culturalisme québécois.

3. Le multiculturalisme et la sacralisation des cultures

*Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec
l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du
patrimoine multiculturel des Canadiens.*

Charte canadienne des droits et libertés, article 27

À partir des années 1970, le paradigme « assimilationniste » bascule assez radicalement. Le concept d'assimilation sera même fortement diabolisé. Il est remplacé par une notion fourre-tout : l'intégration. Simultanément, l'ethnicité et les cultures immigrantes seront sacralisées. Un peu partout, la gestion de la diversité ethnoculturelle devient plus ou moins multiculturelle. Les facteurs à l'origine du « retour de l'ethnicité », comme certains l'ont qualifiée, sont divers. On a parlé des revendications des Afro-Américains dans les années 1960 ; elles auraient fait tache d'huile sur les autres communautés. La montée de l'État providence fut également mentionnée. Cela aurait en effet joué en

⁴ Thomas Sowell a lui aussi abordé ces thèmes dans son magistral ouvrage : L'Amérique des ethnies, Lausanne : L'Age d'homme. - 326 p.

faveur du clientélisme ethnique. Du même coup, certains leaders ethniques auraient vu dans la bannière ethnique l'opportunité de se tailler un instrument plus efficace de revendication et de pouvoir. Des chercheurs comme Herbert Gans ont même parlé d'ethnicité symbolique, ou romantique. Ce phénomène serait apparu chez les descendants d'immigrants, même après les deuxièmes et troisièmes générations, mais ne correspondrait à rien de vraiment profond. Le nouveau visage de l'immigration, plus morphologiquement et culturellement différente, a également été mentionné. Ainsi, alors que pour les théoriciens de l'École de Chicago la philosophie générale semblait être : l'égalité dans l'homogénéité culturelle, chez ceux du multiculturalisme elle devient : l'égalité dans la diversité culturelle. Du même coup, les champs d'études sur l'immigration et les relations interethniques ont connu un essor foudroyant. Certains cyniques ont même parlé de naissance de l'industrie du multiculturalisme tant les institutions et organismes rattachés à ce domaine ont proliféré : chaires de recherches, diplômes, traducteurs, spécialistes de toutes sortes, organismes d'aide subventionnés, mais non gouvernementaux, croissance exponentielle du nombre d'associations ethnoculturelles de toutes sortes (plus de 2 000 au Québec), expansion radicale de lieux de pouvoir « ethnique » et apparition d'un puissant lobby ethnoculturel.

Le Canada a été le plus loin dans cette logique multiculturaliste : il s'est défini, dans son essence même, non pas comme binational ou biculturel, mais comme multiculturel. Aucun pays, même ceux qui pratiquent un multiculturalisme avancé, ne va si loin. Autrement dit, il n'existe pas cette idée de noyau dur, chère à Gordon, qui devait baliser le processus d'assimilation des nouveaux arrivés. Curieusement, cette conception du pays a été acceptée au Canada anglais,

mais pas au Québec français. J'ose soumettre alors l'hypothèse selon laquelle le Canada anglais a accepté relativement aisément la vision multiculturalisme de Trudeau à cause d'une certaine absence de noyau dur culturel. Il semble exister peu ou pas de capital symbolique canadien-anglais, ces mythes identitaires forts sur lesquels se constituent les nations. Il est de notoriété que chez les Canadiens anglais le sentiment identitaire canadien a commencé à vraiment se dessiner à partir du début du 20^e siècle. À l'échelle des nations c'est peu. En revanche, chez les Québécois francophones, descendants des Canadiens français et même des Canadiens du 19^e siècle, ces mythes fondateurs nationaux sont plus présents, le sentiment identitaire semble plus fort. Pas étonnant alors que les gouvernements du Québec aient, en théories du moins, repoussé le multiculturalisme comme type de gestion de la diversité. Je dis en théorie, car dans la réalité la philosophie de gestion est sensiblement la même, excepté bien sûr pour l'assimilation linguistique française qu'impose la loi 101 aux enfants d'immigrants ; assimilation d'ailleurs en partie freinée par l'encouragement verbal et financier de l'apprentissage de la langue de leurs parents pour les enfants d'immigrants. Multiculturalisme oblige (Bouchard-Taylor, p. 43).

On comprend mieux alors les difficultés que semblent éprouver nos deux commissaires à préciser leur modèle d'intégration et même, oserais-ajouter, à dire à quoi doivent s'intégrer les nouveaux venus. Bien sur, il y a langue française qui semble jouer le rôle de la fameuse « core society » de Gordon, le noyau dur. Qu'elle en constitue l'étape première, nul ne le nie. Mais le processus ne s'arrête pas là. Les commissaires nous disent que les immigrants doivent apprendre le français et participer à la vie culturelle, économique et politique de la société québécoise. En empruntant les approches de Park, Gordon et, plus proche de nous,

d'Eseinstadt⁵, nous pourrions leur répondre que lorsque les immigrants parlent la langue du nouveau pays, qu'ils participent aux activités culturelles, économiques et politiques, et bien ils sont en grande partie assimilés. En restant dans le même cadre analytique, l'on pourrait

ajouter que tout cela est fortement corrélé à un phénomène d'acculturation, c'est-à-dire du passage d'un axe culturel à un autre. Mais cela les commissaires ne le disent pas, ou ne veulent pas le dire. Ils préfèrent parler d'intégration, terme fourre-tout.. Ils sont peut-être eux aussi prisonniers du syndrome de sacralisation des cultures chers aux multiculturalistes. On peut alors deviner un modèle dans lequel les immigrants et leurs descendants participeraient à toutes les activités de leur nouvelle société, sans s'acculturer. Ils fonctionneraient alors à deux niveaux: celui de la «culture publique commune», chère à l'interculturalisme, et celui de la culture d'origine, avec toutes les discordances qu'elle peut présenter face à la culture environnante. Les immigrants et leurs descendants pratiqueraient alors une incessante alternance stratégique pour essayer de rendre cohérents des codes culturels qui ne le sont pas toujours⁶. Dans l'optique multiculturelle, cela serait quelque chose de souhaitable et de permanent. Les adeptes de la gestion multiculturelle ne semblent pas voir de danger de dysfonctionnement ou de ségrégation dans ce modus opérande. D'autre part, l'intégration interculturelle ou multiculturelle ne fait aucune référence au patrimoine symbolique québécois. Elle s'attache uniquement à des éléments civiques ou communica-

5 Il existe, selon ce dernier, trois indicateurs de l'assimilation : 1. l'intégration, c.-à-d. la participation à tous les niveaux de la société, 2. la dispersion, professionnelle résidentielle et autre, 3. l'acculturation, c.-à-d. le changement de valeurs. Mais cela n'excluait pas que l'immigrant et ses descendants puissent encore participer à des activités reliées à son groupe d'origine.

6 Ce phénomène a très bien été décrit par Carmel Camilléri dans *Chocs des cultures...*, L'Harmattan, 1991.

tionnels: la démocratie, le droit, les «*valeurs communes*», la langue, le principe d'égalité des sexes, etc. La «*core society*» de Milton Gordon c'était plus que ça.

Les théoriciens de Chicago n'écartaient d'ailleurs pas cette hypothèse, mais ils voyaient cet état comme transitoire. Leur modèle était assez souple pour prévoir toutes sortes de scénarios. Ils ne prévoyaient cependant pas le cas où la crainte de l'acculturation, avec les dangers de marginalisation et de ségrégation qu'elle entraîne inévitablement, deviendrait politique officielle de l'État. Enfin, l'idée que l'on puisse participer culturellement à la nouvelle société sans s'acculturer leur aurait paru saugrenue.

Les commissaires auraient pu contourner la difficulté en précisant que l'intégration peut prendre plusieurs formes, mais qu'elle constitue une étape vers une fusion avec le noyau dur de la société québécoise et le partage, ou même l'appropriation, de la mémoire collective. Ils préférèrent nous parler de «*culture publique commune*» à partager...Peut-être par pudeur interculturelle...?

3. Conclusion

L'idée de mon texte était de revoir quelques éléments du rapport de la commission Bouchard-Taylor à la lumière des théories sur les relations interethniques telles que développées par des sociologues inspirés plus ou moins directement par l'École de Chicago. Du même coup, et toujours à la lumière des intuitions de ces chercheurs, j'en ai profité pour revoir quelques idées centrales des philosophies de gestion de la diversité basées sur des visions multi ou inter culturalistes. Les deux procédant, à mon avis, d'un même paradigme pluraliste de la société. Bouchard et Taylor eux-mêmes n'ont jamais tenté de sortir de ce paradigme.

En lisant la version abrégé du rapport de la commission sur les pratiques d'accommodements me sont apparus deux «flottements conceptuels», deux imprécisions qui me semblaient lourdes de conséquences pour tout le reste du rapport: flottements sur la notion d'intégration et sur celle d'interculturalisme. Les commissaires eux-mêmes reconnaissent que l'interculturalisme reste encore à définir. Je soutiens d'autre part que l'inter et le multi culturalisme partagent la même propension à sacraliser les cultures d'origine, même dans un contexte de changement d'environnement culturel que constitue la migration humaine. Dans le même ordre d'idée, le rapport exprime d'une façon assez claire un préjugé défavorable avoué pour une certaine conception de l'assimilation et parle peu, ou pas, d'acculturation, notion pourtant centrale dans la sociologie de l'immigration.

J'ai tenté de démontrer que sociologiquement la notion d'intégration était difficilement opérationnelle; à moins que, à l'exemple de S. N. Eisenstadt vu plus haut, on ne lui donne un sens précis: la participation de l'immigrant à tous les niveaux de la société. Avec l'acculturation et la dispersion, elle constitue un des trois indicateurs de l'assimilation sociale. Ce qui signifie que vouloir l'intégration sans l'acculturation est peut-être un non-sens. En langage populaire, je dirais «*C'est vouloir le beurre et l'argent du beurre*».

Cette intégration, puisque c'est le terme consacré, est rendue encore plus ardue par l'absence de références symboliques et historiques autour desquelles graviterait le processus de fusion des immigrants au Canada. Cette société se définit en effet fondamentalement par sa nature multiculturelle. Le Québec se rattache davantage à des mythes fondateurs, mais qui semblent absents de la dynamique interculturelle, qu'endossent, dans son imprécision, les deux commissai-

res. À part la langue, tous les référents d'intégration sont de natures civiques et juridiques et pourraient s'appliquer à n'importe quelle société.

Finalement, la commission sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, issues de la philosophie interculturelle de gestion de la diversité, descendant elles-mêmes de la conception multiculturelle de la société canadienne, aurait pu être une excellente occasion de questionner, dans son essence même, ce type de gestion. Il n'en a malheureusement rien été. Il faut constater qu'il existe un certain consensus au Québec pour ce multiculturalisme, façon québécoise (dixit Taylor); à moins qu'il s'agisse qu'il s'agisse d'une certaine pudeur interculturelle québécoise. Quoi qu'il en soit, vouloir l'égalité de tous dans la diversité culturelle est certes moralement très défendable; dans la pratique cela risque d'aboutir à une balkanisation encore plus poussée de la société. Dans le cas du Québec, minorité dans le Canada et en Amérique du Nord, dont les capacités d'absorption et de résilience sont limitées, c'est certainement jouer avec le feu. □

À DÉFAUT DE CONVAINCRE LE PEUPLE, EN FABRIQUER UN NOUVEAU**

C'est seulement vers le milieu du XX^e siècle que les habitants de nombreux pays d'Europe ont été amenés, de façon généralement désagréable, à constater que leur sort pouvait être directement influencé par des livres de philosophie traitant de sujets abscons et quasi impénétrables.

Czlelaw Milosz

Dès la publication du rapport de la commission Bouchard-Taylor, des commentateurs s'empressèrent d'en célébrer la modération, le bon sens, la perspicacité, au point où s'imposa vite une formule de célébration : il s'agissait d'un rapport de « sages ». C'était notamment le cas d'un chroniqueur vedette de La Presse et de son éditorialiste en chef. Le premier écrivait ainsi : « le premier ministre Jean Charest, pour désamorcer la crise des accommodements raisonnables, avait choisi de confier à deux sages de réfléchir sur les relations entre la majorité et ses minorités. Le résultat ne devait pas nous surprendre ». Le second faisait écho au premier dans un vocabulaire identique. « Souhaitons que tous ceux

* Candidat au doctorat en sociologie à l'UQAM, auteur de La dénationalisation tranquille (Boréal, 2007) et codirecteur avec Jacques Beauchemin de La cité identitaire (Athéna, 2007).

** Une première version de ce texte fut présentée dans le cadre de la table-ronde de l'Institut de recherche sur le Québec, « Le rapport de la commission Bouchard-Taylor : analyses et critiques », le 3 juin 2008.

qui sont interpellés par ce plaidoyer, en particulier les élus, sauront être à la hauteur de la sagesse dont ont fait preuve Gérard Bouchard et Charles Taylor¹» Mauvais lecteurs, les critiques nationalistes du rapport auraient fait preuve de malveillance envers un document exemplaire dans sa prétention à reconstruire la société québécoise à travers le souci de «l'ouverture à l'autre²». Pourtant, une lecture très attentive du rapport confirme la justesse des critiques initialement formulées contre lui. Il suffisait pourtant de le lire intégralement, malgré son vocabulaire ampoulé, codé, symptomatique de la langue de bois politiquement correcte pour en comprendre les enjeux et le reconnaître pour ce qu'il était, soit une plate-forme idéologique pour achever la conversion du Québec au multiculturalisme, ce qui n'avait rien de surprenant, par ailleurs³.

- 1 Alain Dubuc, «Apprendre à être une majorité», *La Presse*, 23 mai 2008. André Pratte, «La sagesse», *La Presse*, 23 mai 2008.
- 2 Parmi ces critiques, on consultera celles de Jacques Beauchemin, «La question identitaire est mal posée», *La Presse*, 23 mai 2008, Jean-François Lisée, «Les malades imaginaires», *La Presse*, 27 mai 2008, Guy Rocher, «Une majorité trop minoritaire», *Le Devoir*, 12 juin 2008. Joseph Facal, «Une fausse couche», *Journal de Montréal*, 28 mai 2008. Dans un entretien au *Journal de Montréal*, Jacques Parizeau a aussi exécuté le rapport Bouchard-Taylor. Yves Chartrand, «Envoyons ça dans la filière 13 – Jacques Parizeau», *Le Journal de Montréal*, 11 juin 2008. Ces critiques ont été synthétisées par Robert Dutrisac, «Quatre enterrements pour un rapport», *Le Devoir*, 14-15 juin 2008. Je me suis aussi livré à deux critiques complémentaires du rapport Bouchard-Taylor dans les quotidiens québécois. Dans un premier texte, je critique la liquidation de l'identité québécoise que proposaient les commissaires, dans un second, je cherchais à montrer comment ce rapport était traversé par une philosophie autoritaire très inquiétante du point de vue de la préservation d'une société libre. Mathieu Bock-Côté, «Un texte très inquiétant», *La Presse*, 29 mai 2008. Mathieu Bock-Côté, «Marcuse, inspirateur de la commission Bouchard-Taylor», *Le Devoir*, 31 mai 2008.
- 3 Dès l'automne 2007, Antoine Robitaille, du *Devoir*, soulevait cette question en se demandant si «la tournée de la Commission sur les accommodements raisonnables servira à convaincre ou à consulter?», Antoine Robitaille, «Bouchard à court d'arguments pro-diversité», *Le Devoir*, 17 août 2007, A1. Il faut dire que Gérard Bouchard avait dévoilé son jeu très rapidement. À la fin de l'été 2007, au moment d'un colloque organisé par l'Institut du Nouveau Monde qui initiait les forums publics de la commission, Charles Taylor et Gérard Bouchard s'étaient réjouis de

L'inter/multiculturalisme

Entrons d'un coup au cœur du rapport de la commission, centré sur la notion «d'interculturalisme», qui serait la réponse québécoise appropriée au pluralisme qui émergerait partout dans les sociétés contemporaines⁴. Il y aurait dans ce modèle de «gestion de la diversité» un souci d'intégration sociale absent du multiculturalisme à la canadienne dont les commissaires connaissent la mauvaise réputation au Québec⁵. Plusieurs parmi les partisans du rapport ont d'ailleurs critiqué l'amalgame entre les deux modèles d'intégration, le premier favorisant apparemment le métissage des populations alors que le second inciterait à leur ghettoïsation⁶. Il suffisait pourtant de lire le rapport pour bien

la maturité morale des jeunes générations québécoises qui ne seraient pas atteintes des mêmes réserves envers le pluralisme que celles de leurs parents. *La Presse* du 25 août rapportait les choses ainsi: «Mon niveau d'optimisme a grimpé de plusieurs crans», a lancé Charles Taylor à l'issue de l'exercice. «J'avais parfois envie d'applaudir», ajoute Gérard Bouchard, qui souligne la «sagesse» de certains jeunes. «Ils font preuve d'une telle maturité politique que, franchement, on a l'impression que le problème des accommodements n'en est pas un pour eux». Katia Gagnon, «Charest devrait rappeler Bouchard à l'ordre», *La Presse*, 25 août 2007, A18. La composition du comité d'experts de la commission ne laissait pas de doutes non plus sur l'orientation qu'on entendait lui imprimer. Robert Leroux a rappelé suite à la sortie du rapport à quel point ses conclusions reprenaient essentiellement les thèses centrales de l'œuvre de Gérard Bouchard. Robert Leroux, «Bouchard-Taylor: les dés étaient pipés», *Le Devoir*, 5 juin 2008. J'ai moi-même soulevé ce point à partir de mon étude de la pensée de Gérard Bouchard dans Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille. Mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec post-référendaire*, Boréal, 2007, p.47-88.

- 4 Pour un portrait convaincant de cette fragmentation des sociétés occidentales à l'échelle européenne, on lira Walter Laqueur, *The Last Days of Europe*, Thomas Dunne Books, 2007.
- 5 On notera toutefois que les commissaires critiqueront la vision «caricaturale» qui serait entretenue du multiculturalisme canadien au Québec. Gérard Bouchard, Charles Taylor, *Fonder l'avenir: le temps de la conciliation*, Gouvernement du Québec, 2008, p.121-122. Désormais, nous référerons à ce document en mentionnant simplement le «Rapport Bouchard-Taylor».
- 6 Collectif, «L'aveu-vous lu?», *La Presse*, 25 juin 2008.

voir que les commissaires atténuaient eux-mêmes la différence entre les deux modèles, en reconnaissant qu'ils étaient «deux essais d'application de la philosophie pluraliste⁷», Daniel Weinstock affirmant même que l'interculturalisme ne serait rien d'autre que le multiculturalisme canadien doublé – pour ce qui en reste – de la loi 101.

L'interculturalisme [...] est la version québécoise de la philosophie pluraliste, tout comme le multiculturalisme en est la version canadienne. Nous recommandons au gouvernement québécois de le promouvoir vigoureusement auprès des diverses composantes de notre société, comme le Canada le fait avec succès depuis près de quarante ans avec le multiculturalisme. Il faut que l'interculturalisme, mis en oeuvre par tous les gouvernements québécois depuis quelques décennies, soit davantage connu et célébré⁸.

Les commissaires allèrent même jusqu'à affirmer qu'il faudrait prendre exemple sur le multiculturalisme canadien dans l'application de l'interculturalisme pour assurer sa pleine intériorisation par la société québécoise.

La législation sur le multiculturalisme canadien a permis de clarifier et de populariser le modèle canadien qui a fait l'objet d'une intense promotion. Il est ainsi devenu une valeur fondamentale; il a pénétré l'imaginaire et il est maintenant au coeur de l'identité nationale canadienne. Pourquoi ne pas en faire autant avec l'interculturalisme québécois, comme forme originale de pluralisme⁹.

Au-delà d'un troublant aveu des commissaires reconnaissant que le «pluralisme» ne devient une «valeur fondamentale» qu'à l'aide d'une «intense promotion» gouvernementale, on comprendra que la distinction entre interculturalisme et multiculturalisme a davantage pour eux une portée stratégique que scientifique¹⁰. Car si l'on a cherché à distinguer

7 Rapport Bouchard-Taylor, p.122

8 *Ibid*, p.257

9 *Ibid*, p.130

10 Daniel Weinstock, «Bouchard aurait dû s'y attendre», *La Presse*, 11 juin 2008, Daniel Baril, «En recherche, la distinction entre multiculturalisme et interculturalisme est dépassée, affirme Fasal Kanouté», *Forum*, 19 juin 2008.

artificiellement l'interculturalisme du multiculturalisme en les présentant comme les deux seules options disponibles au Québec pour « gérer la diversité », c'était pour exclure du débat une troisième option correspondant pourtant massivement aux préférences de la population : l'affirmation décomplexée de la culture nationale fondatrice comme culture de convergence dans laquelle devraient se fondre les nouveaux arrivants. Rejetée d'emblée, une telle affirmation serait équivalente à une forme de volonté assimilatrice, fondamentalement antidémocratique. Comme l'auraient « montré nombre d'études historiques et anthropologiques au cours des vingt ou trente dernières années, les nations d'hier devaient souvent leur cohésion à des pouvoirs autoritaires qui opprimaient les différences et ne les toléraient que dans la mesure où elles échouaient à les détruire¹¹ ». L'alternative est tranchée avec d'un côté le multiculturalisme et de l'autre, un refus de la démocratie. Il s'agit de faire tenir le débat autour de la diversité à l'intérieur du paradigme

11 Rapport Bouchard-Taylor, p.128. Les commissaires se reconnaissent évidemment dans cette autocritique des nations occidentales par leurs intellectuels qui les ont réduit en l'espace de quelques décennies au statut de pures constructions sociales : « Au Québec comme ailleurs, un courant d'idées très influent a fait la critique des identités nationales : la mémoire des hauts faits, la célébration des figures héroïques, les mythes fondateurs nationaux, les représentations collectives qu'on entretient de soi et des autres, etc. Il n'y a aucun doute dans notre esprit qu'une telle critique s'imposait et qu'elle a été bénéfique à plusieurs égards. Par exemple, elle a mis au jour dans les mythologies nationales des distorsions de la réalité, des subterfuges, de simples traits ethnographiques imposés comme des normes, des coutumes et des rituels érigés en absolus ». Rapport Bouchard-Taylor, p.188. On retrouve aussi, évidemment, chez les commissaires, l'habituelle diabolisation du républicanisme français, qui fait figure de lieu commun dans les sciences sociales québécoises, où le réflexe progressiste semble plus fort que tout. « Parmi d'autres, l'exemple de la France du XIX^e siècle est éloquent à cet égard. Cette nation a fini par n'admettre les cultures régionales qu'après avoir tout fait pour les éradiquer. Sauf exception, les nations d'Occident se gouvernaient par le haut, dans une grande méfiance – et parfois le mépris – de leur base populaire. Les citoyens qui refusaient d'entrer dans le moule étaient exclus et marginalisés. Qu'a-t-on à envier à ce type de régime gouverné par des oligarchies et que peut-il nous apprendre d'autre que de vouloir à tout prix nous en garder ? ». Rapport Bouchard-Taylor, p.128.

pluraliste, sans jamais envisager d'en sortir. Comme on l'eut dit autrefois, le multiculturalisme serait l'horizon indépassable de notre temps. D'une manière ou d'une autre, il serait nécessaire de consentir au décentrement des sociétés occidentales qui devraient désormais communier à la mise en procès de leurs parcours historiques, la classe politique devant toujours aller plus loin dans la reconnaissance des «différences», pour peu qu'elles entrent en contradiction avec la vision caricaturale d'une histoire occidentale réduite à la domination des hommes blancs hétérosexuels, bourgeois satisfaits d'une opulence acquise au détriment de «l'autre»¹². Il faut garder en tête cette exclusion de principe de toute définition un tant soit peu substantielle de l'intégration à la culture nationale pour comprendre les suites de ce rapport et les prescriptions qui l'accompagnent.

12 Cette vision était aussi présente dans la politique québécoise de lutte au racisme, qui s'inscrivait pleinement dans cette philosophie pénitentielle de l'histoire occidentale qu'auront formulé parmi d'autres Ballibar et Wallerstein dans un classique de la sociologie post marxiste. Étienne Balibar, *Immanuel Wallerstein, Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, La Découverte, 1997. «Des traces de racisme et de discrimination apparaissent dès la période de la Nouvelle-France, en particulier avec l'esclavage des Autochtones et des Noirs. Ce n'est pas un phénomène propre au Québec puisque le racisme des sociétés occidentales modernes s'est développé avec l'aventure coloniale. En cela, les ancêtres des Québécois modernes n'ont fait que partager les idéologies et les pratiques du reste du monde occidental, sous des formes et à des degrés divers en raison de leur contexte économique, social et culturel spécifique». Gouvernement du Québec, *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, Document de consultation, juin 2006, p. 9. On notera que le rapport de la commission Bouchard-Taylor se réclame explicitement de cette politique de lutte au racisme qui repose sur une disqualification intégrale de l'expérience historique occidentale. Rapport Bouchard-Taylor, p.272. Charles Courtois a bien démontré comment la référence exagérée et délirante à «l'esclavage en Nouvelle-France» dans l'historiographie québécoise contemporaine servait en fait à disqualifier toute référence fondatrice à la mémoire de l'Amérique française dans la constitution identitaire du Québec. Charles Courtois, «Recension de *The Hanging of Angélique. The Untold Story of Canadian Slavery and the Burning of Old Montreal*», *L'Action nationale*, mars 2008.

De l'identité pathologique à la « nouvelle identité québécoise »

Mais les commissaires ont poussé plus loin ce raisonnement. Non seulement l'affirmation de la culture nationale majoritaire devrait-elle être exclue par principe et cela, au Québec comme ailleurs, mais aussi, parce que la culture québécoise en particulier serait affectée par une sérieuse pathologie identitaire. Ainsi, loin de révéler une société étouffée par l'idéologie multiculturaliste et saturée sur le plan de ses capacités d'intégration, la crise des accommodements raisonnables aurait surtout révélé les carences identitaires de la société québécoise et sa tendance à la crispation devant les nombreuses manifestations de la différence¹³. C'est ce qui se trouve derrière l'affirmation de nombreuses fois répétée selon laquelle « la crise semble avoir davantage existé dans les perceptions que dans la réalité¹⁴ », qui laisse entendre que le véritable problème des deux dernières années se trouvait dans le fait que la majorité était prédisposée à voir une crise là où il n'y avait que l'expression naturelle de la différence dans une société de plus en plus hétérogène. Au sens fort, on pourrait parler de l'inadaptation de la société québécoise aux exigences du pluralisme. « Constamment à la recherche d'homogénéité, de consensus, de solidarité [...] », et traversée par une « nostalgie du monde d'autrefois¹⁵ », la pensée québécoise serait

13 Dans le document de consultation de la commission, on diagnostiquait même dans la culture québécoise une forme d'hétérophobie, que l'on définissait comme « une crainte, un malaise, sinon une aversion à l'endroit de ce qui est non pas étranger, mais différent ». *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, Vers un terrain d'entente: la parole aux citoyens*, Gouvernement du Québec, 2007. p.8. On s'évitera le calembour facile qui nous amènerait à dire que les commissaires, puisqu'ils ont une peur indéniable d'une éventuelle communauté politique homogène ou trop caractérisée par la ressemblance de ses membres, sont... homophobes !

14 Rapport Bouchard-Taylor, p.39

15 *Ibid*, p.186

habitée par l'idéal d'une société «très intégrée» qui lui ferait ressentir vivement et très négativement la plus simple expression de la différence¹⁶. Mais surtout, l'identité québécoise serait une identité malade, infectée dans ses «vieilles plaies mal guéries¹⁷». Elle serait aussi tentée par «le modèle de la peau de chagrin» ce qui risquerait de la faire «céder au parti de la peur, à la tentation du retrait et du rejet¹⁸,» de là sa disposition au «braquage identitaire¹⁹». C'est aussi ce qui explique l'insistance des commissaires à trouver une tare congénitale chez la majorité francophone, une forme de malaise psychanalytique qui aurait traversé son histoire, une «insécurité du minoritaire²⁰», manière comme une autre de nier le lien entre le malaise identitaire actuel et les ratés de l'intégration dans la métropole²¹. La crise relèverait d'un «mouvement d'humeur²²» à l'intérieur d'une culture fragile, ce que les commissaires appellent un «devenir sous tension²³». Dans la crise actuelle, «cette crispation a pris pour cible l'immigrant qui est devenu, pour une partie de la population, une sorte de bouc émissaire²⁴». Autrement

16 *Ibid*, p.113

17 *Ibid*, p.186. Jean-François Lisée, «Les malades imaginaires», *La Presse*, 27 mai 2008. Voir aussi Richard Martineau, «Une question de perception», *Journal de Montréal*, 23 mai 2008.

18 *Ibid*, p.21

19 *Ibid*, p.186

20 *Ibid*, p.185

21 Conseil supérieur de la langue française, *Le français, langue de cohésion sociale, Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, 2008, 55 p.

22 *Ibid*, p.213

23 *Ibid*, p.185

24 *Ibid*, p.186. Les commissaires prennent d'ailleurs la peine de marquer le contraste avec l'ouverture paisible de la minorité anglophone à la diversité, manière comme une autre de dire à la majorité qu'une communauté encore plus faible qu'elle vivrait sans tension avec la fragmentation identitaire contemporaine et qu'elle pourrait ainsi prendre chez elle certaines leçons d'ouverture. Rapport Bouchard-Taylor, p.66, 94.

dit, les débordements pulsionnels de l'identité québécoise se seraient cristallisés historiquement autour de figures successives négativement perçues, dont celle de l'immigré ne serait que la dernière en date.

Une inversion du devoir d'intégration

On devine aisément la prochaine étape du raisonnement. Si comme l'ont affirmé les commissaires, la crise serait d'abord symptomatique d'une pathologie culturelle de la majorité francophone, il s'agira donc d'entreprendre une grande thérapie identitaire pour transformer sa représentation d'elle-même. Une telle entreprise serait nécessaire pour assurer l'intégration de la majorité francophone à une nouvelle identité citoyenne et interculturelle « inclusive » reposant justement sur le dépassement de l'héritage fondateur de la société québécoise. La question est même posée telle quelle : « comment peut-elle [la culture majoritaire] se fondre dans la nouvelle identité québécoise nourrie de diversité²⁵ ? Une nouvelle identité fabriquée en laboratoire par la technocratie pluraliste dont la majorité francophone entraverait pour l'instant la naissance en se posant comme culture de référence alors que les minorités seraient déjà disponibles pour une telle refondation. Car les minorités ethniques seraient composées de « Québécois sans traits d'union²⁶ », manière de dire qu'ils incarneraient déjà concrètement la nouvelle identité québécoise que valorisent les commissaires et qu'ils reprochent à la majorité d'entraver en prétendant encore au rôle de culture de convergence pour l'ensemble de la collectivité. De là le retour de l'expression « canadien-français » pour parler des Québécois, régression symbolique apparemment indispensable pour soustraire à ces derniers toute prétention à se poser comme norme

25 *Op.cit.*, p.40

26 *Ibid*, p.124

d'intégration identitaire pour l'ensemble de la collectivité. À toujours chercher une nouvelle manière de nommer les Québécois, ne doutons pas que les commissaires auraient bien pu finir par les qualifier de Paléo-Québécois.

Il faut dire que Gérard Bouchard avait déjà été très clair sur la question dans son livre d'entretien de 1999, *Dialogue sur les pays neufs*, alors qu'il se disait «tout à fait d'accord» lorsqu'on lui suggérait qu'il fallait «parler des Canadiens français comme d'un groupe appelé à former la nation québécoise au même titre que les Italiens, les Grecs, les Canadiens anglais ou les Vietnamiens». Clairement dit, on «conce[vra] la nation québécoise comme un assemblage de groupes ethniques: les Canadiens français ou Franco-Québécois, les Autochtones, les Anglo-Québécois, toutes les communautés culturelles²⁷». Cette conviction est transposée dans le rapport qui n'aura finalement servi qu'à assumer la prolongation institutionnelle des thèses en circulation dans le petit milieu de l'intelligentsia pluraliste. Pour «éviter toute connotation hiérarchique²⁸» dans la recomposition de l'identité québécoise, il faudra désormais relativiser l'importance historique du peuple qui l'a générée puis incarnée. Il ne serait plus permis non plus à la nation québécoise d'être à elle-même sa propre référence et de se proposer comme culture de convergence pour la collectivité, car «l'ouverture à l'autre s'incarne dans la volonté de comprendre autrui dans ses propres termes ou dans son propre cadre de référence plutôt que d'interpréter son point de vue en fonction d'un schème préétabli et inflexible²⁹». Le nouvel arrivant n'a donc plus à prendre le pli de la société qui l'accueille mais dispose plutôt du droit de se faire comprendre en lui-même dans

27 Gérard Bouchard et Michel Lacombe, *Dialogue sur les pays neufs*, Boréal, 1999, p.177.

28 *Op. cit.*, p.202

29 *Ibid*, p.165

son propre univers culturel, comme s'il arrivait dans une société sans aucune consistance historique. Encore une fois prédomine l'esprit de la table rase. De toute façon, la culture des « Québécois d'origine canadienne-française » ne serait pas compromise puisque ces derniers seraient encore majoritaires au Québec³⁰, leur régression démographique ne soulevant pourtant aucune crainte chez les commissaires³¹ qui pourraient même s'en réjouir en y voyant un argument de plus pour accélérer la neutralisation de l'influence majoritaire sur la vie collective, véritable obsession qu'on retrouve particulièrement explicitée dans le chapitre consacré à la « laïcité ouverte³² ». Une immigration rédemptrice contraindrait par le simple jeu de la pression démographique la déconstruction d'un modèle national trop traditionnel. Car on devrait « à la nouvelle diversité culturelle (celle qui refuse les brimades et réclame ses droits) une critique des anciens mythes fondateurs qui servaient autant à exclure qu'à inclure, un renouvellement de la démocratie et une culture plus vive des droits. Or, cette nouvelle sensibilité aux droits, à la démocratie et à la diversité profite à tous les citoyens³³ ». Au-delà du fait qu'on retrouve ici un vieux mythe du radicalisme progressiste qui fait porter aux « marges » et aux « exclus » de la collectivité la responsabilité de sa démocratisation, on y voit aussi, et surtout, un rapport stratégique à l'immigration désormais instrumentalisée pour accélérer la conversion des sociétés occidentales au pluralisme identitaire.

Plus le Québec s'éloignera d'un modèle centré sur une culture de convergence traduisant politiquement l'expérience historique de la majorité francophone, plus il se conformera aux standards idéologiques du progressisme contem-

30 *Ibid*, p.212

31 *Ibid*, p.216

32 *Ibid*, p.131-154

33 *Ibid*, p.128

porain avec sa vision de la communauté politique accrochée à l'idéalisme droit-de-l'homme qui repose sur l'évidement délibéré de toute substance identitaire dans la définition d'une société. On le voit bien, les progrès démocratiques du Québec seront désormais calculés à partir de sa dénationalisation, l'interculturalisme s'approfondissant comme modèle de « gestion de la diversité » en se déprenant de la prétention de la majorité francophone à se poser comme culture de convergence³⁴. Et c'est en pratiquant la rhétorique des « valeurs communes » contre la culture majoritaire que les commissaires ont clairement fait comprendre que cette dernière n'était de leur point de vue qu'un communautarisme parmi d'autres. On le voit notamment à travers « la thématique des valeurs communes [présentant l'avantage de se soustraire] à la principale critique à laquelle a été confrontée le modèle de la convergence culturelle des années 1980 (une forme d'assimilation douce à la culture canadienne-française)³⁵ ». La thématique des valeurs communes permettrait aussi d'éviter une vision de la citoyenneté trop attachée à la référence nationale, comme s'en était rendu coupable le gouvernement du Québec au début des années 2000 avec une vision de la citoyenneté qui « reléguait à l'arrière-plan les communautés culturelles » parce qu'elle « insistait sur le statut du Québec comme communauté politique distincte, ancrée dans une appartenance culturelle nourrie principalement de l'historicité canadienne-française³⁶ ». Il y aurait dans la conversion graduelle du Québec à « l'interculturalisme » un indéniable progrès démocratique :

[...] dans l'ensemble, donc, ce parcours fait montre d'une grande continuité quant aux points fondamentaux, assortie de quelques tournants et variantes. Il révèle tout particulièrement une trame très large qui, partie du domaine culturel

34 *Ibid*, p.117

35 *Ibid*, p.127

36 *Ibid*, p.117

et teintée d'assimilationnisme, a peu à peu débordé vers le pluralisme, les préoccupations sociales et la lutte contre la discrimination³⁷.

L'identité collective ne sera désormais tolérable que dans la mesure où elle aura pris forme dans la matrice du contractualisme progressiste à travers la sacralisation des chartes de droits qui seront comme on l'a compris les dépositaires des «valeurs communes». «Le respect de la diversité est ainsi abordé dans la perspective d'un approfondissement de la culture des droits de la personne³⁸». La société québécoise sera emmaillotée dans une nouvelle représentation d'elle-même conforme «à la règle de droit et aux impératifs du pluralisme» permettant «à une identité de se développer à titre de culture citoyenne³⁹». Les commissaires ne prennent d'ailleurs pas la peine de s'en cacher. «L'intégration dans le pluralisme, dans l'égalité et dans la réciprocité est de loin le parti le plus louable, le plus raisonnable⁴⁰». À terme, ce sont les chartes qui devront générer une identité collective, enfin «démocratisée» et parfaitement conforme à la religion multiculturelle, et pour cela, programmable selon les exigences idéologiques de la technocratie. C'est par rapport à cette identité, et cette identité seulement, qu'il sera désormais légitime de parler d'intégration des immigrés à la culture québécoise. Il faut donc comprendre que lorsque les commissaires affirment que les «pratiques d'ajustement» permettent d'approfondir l'intégration à la société québécoise, on parle de l'intégration à la culture chartiste et multiculturelle qui repose évidemment sur la désintégration préalable de la culture nationale du Québec historique. Les accommodements raisonnables et les pratiques qui s'en inspirent ne participent donc à l'intégration des immigrés à la société

37 *Ibid*, p.118

38 *Ibid*, p.108

39 *Ibid*, p.125

40 *Ibid*, p.241

québécoise qu'une fois celle-ci désinvestie de l'identité nationale qui l'a historiquement caractérisée. L'intégration devient ici un mot codé pour masquer la désintégration de l'identité nationale.

Un rapport paradoxal ?

À plus d'une reprise, le rapport aura suggéré qu'une telle métamorphose identitaire était désirée par le Québec qui devrait ainsi consacrer son évolution naturelle vers la diversité dans un cadre institutionnel mieux fait pour l'accueillir. Mais les commissaires sont bien obligés de constater aussi la distance indéniable entre un discours officiel en admiration béate devant le multiculturalisme et les manifestations partout visibles de méfiance envers la philosophie pluraliste qu'ils prennent pour acquis⁴¹. Les commissaires en sont bien conscients et reprochent alors aux Québécois de ne pas être à la hauteur des idéaux qu'ils se seraient reconnus et de se dérober aux exigences de l'interculturalisme auquel ils consentiraient par ailleurs officiellement⁴². Pire, les Québécois iraient jusqu'à contester les chartes en devinant qu'elles paralyseraient leur pouvoir comme culture de référence⁴³, les gestionnaires les plus consentants envers le pluralisme identitaire reconnaissant même, à micros fermés, douter des vertus des accommodements raisonnables et du système idéologique les justifiant⁴⁴. Les commissaires constatent même péniblement que 56 % des Québécois réclament des immigrants qu'ils abandonnent leurs coutumes pour prendre le pli de la société d'accueil et que 80 % réclament des immigrants qu'ils s'assimilent tout simplement à la culture de la majorité, ce qui laisse croire que leur adhésion aux valeurs «fondamentales»

41 *Ibid.*, p.129

42 *Ibid.*, p.218

43 *Ibid.*, p.124

44 *Ibid.*, p.185

de l'interculturalisme serait pour le moins paradoxale⁴⁵. On pourrait ajouter à ces données les sondages qui témoignent de la volonté de diminuer l'immigration qui aurait dépassé depuis longtemps notre capacité d'intégration⁴⁶. Comment expliquer alors qu'une société épouse à la fois en profondeur le multiculturalisme tout en le rejetant dès qu'on lui en donne l'occasion? En quoi les valeurs «communes» sont-elles «communes» si elles n'obtiennent l'adhésion que des couches supérieures de la société et que les chartes qui les incarnent sont soumises à une incessante critique?

Ce faux paradoxe qui suggère l'image d'une société ambivalente dans son inévitable transition vers le pluralisme identitaire se dissipe aisément si on reconnaît que la société québécoise est loin d'avoir consentie à sa conversion au multiculturalisme en constatant que seules les élites se réclament véritablement du multiculturalisme⁴⁷. Ici et là, le rapport Bouchard-Taylor enregistre cette réalité. Ainsi, nous apprend-on que «la philosophie interculturelle a pénétré de larges segments de l'administration publique, inspirant plusieurs politiques de l'État [...]»⁴⁸. De la même manière, on reconnaît que «cette nouvelle vision ou sensibilité [la sensibilité au pluralisme] qui fonde le principe des pratiques d'harmonisation [...] a fait son chemin progressivement parmi les élites intellectuelles et politiques ainsi que chez les militants qui ont animé les grandes mouvements sociaux de l'Occident⁴⁹». Mais l'immense majorité de la population, notamment les classes moyennes et populaires, semble refuser comme on l'a vu une idéologie qui entraînerait la liquidation technocratique d'une

45 *Ibid.*, p.218

46 <http://lcn.canoe.ca/lcn/infos/national/archives/2008/04/20080425-111946.html> consulté le 8 juillet 2008.

47 *Op. cit.*, p.160

48 *Ibid.*, p.203

49 *Ibid.*, p.160

identité nationale que ses porteurs veulent poser comme norme pour les immigrants désireux de s'installer au Québec. Cette vérité n'échappe pas aux commissaires, qui témoignent devant elle d'une certaine gêne, sinon d'une honte ostentatoire lorsqu'ils écrivent que «le Québécois canadien-français qui s'est manifesté au cours de la crise des accommodements raisonnables n'a pas toujours rendu justice aux qualités d'entraide, de cordialité et d'accueil qui font également partie de sa culture ?⁵⁰». Quoi qu'en disent les accusateurs pressés de taxer de populisme tous ceux qui font le constat de cette réalité, la société québécoise est profondément clivée entre ses élites, surtout intellectuelles et médiatiques, et une immense majorité de la population n'évoluant pas directement dans les circuits de la socialisation de la technocratie progressiste ou de l'intelligentsia médiatique⁵¹.

Devant une telle contradiction sociologique entre une élite intoxiquée à l'utopie pluraliste et une population réfractaire à sa propre liquidation, on connaît la tendance naturelle d'une intelligentsia ravalée par ce qu'on appellera la «mentalité idéologique» : c'est parce qu'une société ne consent pas à sa dissolution dans les catégories prescrites par l'utopie qu'il faudra intensifier l'implantation du projet auquel elle résiste. Les convulsions générées par l'implantation du multiculturalisme justifient ainsi sa radicalisation. C'est parce que le régime pluraliste entre en crise qu'il faut pousser plus loin son implantation en administrant à la société l'idéologie pluraliste comme une thérapie de choc. C'est le propre des utopies mal-faisantes de se radicaliser au moment de leur entrée en crise dans la mesure où elles perçoivent dans les résistances qui se posent contre elles le symptôme d'un manque de zèle dans leur administration. Ainsi, pour les pluralistes, ce n'est jamais

50 *Ibid.*, p.189

51 J'aborderai cette question dans Mathieu Bock-Côté, «La fabrique du multiculturalisme», *L'Action nationale*, automne 2008.

parce que leur vision du monde est allée trop loin qu'elle génère des convulsions sociales, mais parce que ses principes ont été insuffisamment appliqués. Ainsi, on ne compte plus les intellectuels associés à la mouvance pluraliste qui n'en finissent plus de plaider pour une implantation accélérée des cadres institutionnels du pluralisme identitaire, pour éviter un éventuel «retour en arrière». Pour cela, le rapport de la commission, intégralement, peut être considéré comme la thérapie de choc souhaitée par les milieux pluralistes pour concrétiser la vengeance des élites contre un peuple méprisé pour son adhésion borné à son héritage culturel. Le rapport de la commission invite ainsi à multiplier les campagnes d'éducation à la différence, à la tolérance, pour favoriser l'intériorisation de la philosophie pluraliste par les acteurs sociaux⁵², campagnes qui sont tout autant d'entreprises de déconstruction du sens commun devant à terme permettre l'élaboration d'une morale collective, ou d'une éthique, pour emprunter le vocabulaire à la mode, qui relèverait strictement de la programmation technocratique dans l'idéal gestionnaire d'une société transparente et égalitaire.

Un nouveau peuple

C'est une campagne de propagande active qui est ainsi proposée pour convertir le peuple ou du moins, pour l'inhiber, pour l'empêcher d'exprimer des préférences qui iraient à l'encon-

⁵² On se souvient qu'au mois d'août 2007, Gérard Bouchard s'était désolé que les intellectuels n'aient jusqu'ici pas pris la peine d'élaborer un argumentaire pour contrer les critiques du multiculturalisme, ce qui explique probablement pourquoi le rapport de la commission se termine avec une actualisation postmoderne du petit catéchisme de l'électeur avec un ensemble de questions/réponses sur la philosophie pluraliste, de toute évidence destiné à un électeur plus ou moins raisonnable avec qui les commissaires ont décidé de jouer aux professeurs. Je cite dans le texte: «Notre procédé sera simple. Nous passerons en revue les principaux arguments formulés et tenterons, pour chacun, d'apporter la réponse ou la réplique qui nous paraît appropriée». Rapport Bouchard-Taylor, p.277. Au sens propre, les commissaires se sont fait rédacteurs d'argumentaires pour défendre la bonne cause!

tre de la religion pluraliste. On n'hésitera donc plus à financer à même les fonds publics des groupes, des organisations, des lobbys, qui travaillent à temps plein à promouvoir le multiculturalisme pour formater l'espace public à partir de ses catégories. Des groupes bien connus des commissaires qui les désignent clairement dans le rapport. C'est notamment le cas de l'Institut du nouveau monde, de la Fondation de la tolérance ou de Vision diversité, ce qui revient à faire usage explicite de l'État pour financer certains courants politiques plutôt que d'autres, manière de faire les choses qui nous éloigne paradoxalement de la neutralité idéologique autrement exigée des institutions publiques⁵³. Imagine-t-on la réaction d'effroi qui serait celle de Gérard Bouchard et Charles Taylor si une commission sur la croissance économique mise sur pied par le gouvernement libéral recommandait de financer massivement l'Institut économique de Montréal?

Mais la propagande ne saurait venir seule. Car il ne suffit pas d'inhiber la critique du multiculturalisme par une pédagogie arc-en-ciel présentant une vision idyllique des rapports intercommunautaires, il faut aussi durablement la prévenir et l'éradiquer. Dans cette perspective, c'est l'école qui est visée et plus particulièrement, les programmes scolaires qui permettent l'inculcation massive de nouvelles valeurs aux jeunes générations qui sont appelées à les traverser. Les commissaires aspirent ainsi ouvertement à transformer l'école en fabrique du multiculturalisme en la faisant tourner à plein régime pour que des salles de classe sorte une nouvelle population, un nouveau peuple, qui aura intériorisé une toute autre vision du monde, pleinement conforme à l'idéologie multiculturaliste. «Le grand public [...] devrait s'imprégner davantage d'une sensibilité interculturelle⁵⁴».

53 *Op. cit.*, p.250

54 *Ibid.*, p.84

On comprend que les commissaires affirment alors que «c'est là, dès les premières années du primaire, que doit se former la sensibilité aux différences, aux inégalités, aux droits et aux rapports sociaux, ce qu'on résume en général par la notion de citoyenneté⁵⁵». Cette volonté démiurgique de fabriquer un nouveau peuple prend surtout forme autour de l'appel lancé à une «promotion énergétique⁵⁶» du nouveau programme Éthique et culture religieuse, un programme qui dispose pour l'instant d'une propagande quasi-soviétique⁵⁷ de la part du ministère de l'éducation et qui a pour vocation, comme le reconnaissent ses promoteurs les plus visibles, de promouvoir une philosophie de

[...] l'éducation où les droits qui légitiment la décision de la Cour suprême [à propos du kirpan], tout autant que la culture religieuse qui en exprime la requête, sont compris de tous et font partie de leur conception de la vie en commun. Car ces droits sont la base de notre démocratie, et l'enjeu actuel est d'en faire le fondement d'une éthique sociale fondée sur la reconnaissance et la mutualité⁵⁸.

L'appel est clair : dans une société où l'immense majorité de la population aurait été socialisée à l'intérieur d'un cadre scolaire où prédominerait la philosophie pluraliste, il n'y aurait pas eu de controverse des accommodements raisonnables. Il ne sera pas permis non plus de se dérober à ce programme rééducateur, «car l'introduction du pluralisme et en général, la sensibilisation aux vertus de la démocratie qui est un des objectifs principaux de ce programme n'aura plus de sens si on introduit un régime d'exception⁵⁹». La nouvelle identité

55 Ibid., p.237

56 Ibid., p.261

57 Mathieu Bock-Côté, «Un utopisme malfaisant», *Le Devoir*, 25 avril 2008.

58 Georges Leroux, *Éthique, culture religieuse, dialogue. Arguments pour un programme*, Fides, 2007, p.46.

59 Georges Leroux, «Les enjeux de la transmission», dans Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, *Du tricoté serré au métissé serré?*, Presses de l'Université Laval, 2008, p.283.

québécoise dont souhaitent accoucher l'intelligentsia pluraliste trouvera ainsi une cohorte sociologiquement programmée pour s'y reconnaître en ayant incorporé dès son plus jeune âge une matrice identitaire absolument conforme à l'idéologie pluraliste. L'école construira ainsi la société multiculturelle contre les préférences populaires exprimées par le Québec des adultes, en retournant la jeunesse québécoise contre la culture de ses parents. On interprètera de la même façon l'endossement du nouveau programme d'histoire du Québec par les commissaires qui comprennent bien qu'il faudra effacer puis réécrire complètement le texte fondamental de la conscience historique du peuple québécois pour neutraliser une fois pour toutes chez lui son refus de la conversion multiculturelle⁶⁰.

Une nouvelle tentation totalitaire

Ce nouveau peuple dont le Québec officiel devrait accoucher s'incarnera nécessairement dans une nouvelle configuration institutionnelle, un nouveau régime politique trouvant sa légitimité dans une charte des droits qui sera servie par une Commission des droits de la personne et de la jeunesse dont on désire augmenter substantiellement les pouvoirs et les moyens. Les commissaires n'ont pas manqué, d'ailleurs, d'énumérer une série de mesures censées assurer le verrouillage institutionnel de la nouvelle philosophie pluraliste, en proposant notamment d'accélérer la formation d'une bureaucratie militante au service du régime technocratiste. Les commissaires ont aussi proposé l'incorporation à l'État de la philosophie multiculturaliste en plaidant pour la promulgation d'une loi sur l'interculturalisme qui devrait installer au cœur de la société québécoise un logiciel de reprogrammation idéologique accélérant sa conversion au pluralisme identitaire. Mais ce nouveau régime cherchera

60 Op. cit., p.127.

surtout à se blinder contre d'éventuels contradicteurs en s'annexant l'espace public pour éviter que ne s'y retrouve des mouvements ou partis en dissidence avec son catéchisme. Au sens propre, on devra les en refouler très loin en assurant leur exclusion de la délibération publique, qui devra être intégralement tenue dans les paramètres idéologiques prescrits par le nouveau régime. L'intelligentsia pluraliste se livrera d'ailleurs à une nouvelle théorisation de l'espace public pour le conformer pleinement aux prescriptions de la religion pluraliste⁶¹. Le politiquement correct recouvrera ainsi l'espace public en traduisant systématiquement le propos des acteurs politiques qui voudraient y entrer en critiquant le consensus progressiste dans le langage de l'intolérance, de la xénophobie.

Sans surprise, ce nouveau régime déterminant ses contradicteurs légitimes sera traversé par la tentation de la censure, comme les commissaires en auront fait la preuve en proposant que «que la charte québécoise interdise l'incitation publique à la discrimination»⁶². Un tel appel, pourtant passé inaperçu, annonce pratiquement une très significative régression de la liberté d'expression, pour peu qu'on sache l'extension de la signification d'un tel concept dans la pensée contemporaine qui considère toute transgression des points de doctrine du différentialisme égalitaire comme un appel à la discrimination⁶³. À bien lire, il ne sera plus permis d'ex-

61 Jocelyn Maclure «La culture publique dans les limites de la raison publique», dans Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, *De tricoté serré à métissé serré. La culture publique au Québec en débats*, Les Presses de l'Université Laval, p.92

62 Op. cit., p.270.

63 Si l'on remarque qu'il faudrait aussi proscrire les propos «homophobes» – un concept qui réfère à la simple opposition au mariage homosexuel ou au refus de considérer de manière différenciée l'hétérosexualité et l'homosexualité, par exemple, selon le Rapport de consultation du Groupe de travail contre l'homophobie publié par la Commission des droits et libertés de la personne – doit-on considérer que l'appel à la famille

primer publiquement sa critique des « droits fondamentaux » tels que les interprètent les commissaires et leurs disciples et de critique l'idéologie antidiscriminatoire qui dispose plus souvent qu'autrement du vernis scientifique que lui procurent les « sciences sociales ». Ce sont toutes les expressions publiques de la moralité traditionnelle et des comportements sociaux qui y sont associés qui seront désormais susceptibles d'être criminalisés. Le régime techno-chartiste disposera ainsi d'une protection juridique contre ses contradicteurs en conservant la possibilité de pénaliser l'expression publique de leurs analyses et de leurs propositions. Le conservatisme sera moins considéré comme une philosophie politique que comme une pathologie identitaire à refouler loin d'un espace public à réserver aux partisans du consensus progressiste. Ni le nationalisme, ni le conservatisme social ou culturel ne seront désormais admis dans une délibération publique ayant de plus en plus l'allure d'un club privé pour les abonnés du grand colloque pluraliste. D'ailleurs, si l'on comprend avec les commissaires que le simple appel à placer la culture de la majorité francophone au centre de la société québécoise est un appel à la discrimination – cette forme particulière de discrimination relèverait de « l'ethnicisme » -, doit-on en conclure qu'il sera désormais nécessaire de passer à la censure les écrits tardifs de Fernand Dumont ?

Il faudra tout simplement se tourner vers le rapport remis à la commission par Maryse Potvin⁶⁴, une sociologue à l'Université de Montréal, pour avoir une idée concrète

traditionnelle sera désormais à classer sous le label des propos haineux ? Le simple fait de s'opposer au mariage homosexuel, par exemple, devra-t-il être sanctionné par la loi ? *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, Rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie, Mars 2007, 107 p.

64 Maryse Potvin, *Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat*, Rapport remis à M. Gérard Bouchard et M. Charles Taylor, janvier 2008.

des solutions proposées par l'intelligentsia pluraliste pour confisquer le débat public et le faire tenir dans les catégories qu'ils prescrivent à la conscience collective. Potvin, en assimilant le nationalisme au populisme et ce dernier au racisme, invite à proscrire du débat public un discours comme celui de l'ADQ et à punir les médias qui ne se soumettraient pas à une telle directive au point même de suggérer à l'État d'exercer un plus grand contrôle sur la presse pour l'empêcher de présenter une image négative de la « diversité » et des accommodements raisonnables. Je cite ici Potvin dans le texte, tant on peinerait à croire celui qui se contenterait d'en résumer le contenu : « Sur des questions qui affectent directement la « cohésion sociale » et la dignité des personnes, des sanctions beaucoup plus sévères envers certains médias aux couvertures négatives, ou envers certains journalistes, comme l'interdiction de publier ou de diffuser pendant un certain nombre de jours, devraient être envisagées ou renforcées par le Conseil de Presse ou le CRTC, dont le pouvoir de réglementation est beaucoup plus important⁶⁵ ». Il faut reconnaître que les commissaires ont aussi fait leur cette perspective lorsqu'ils écrivent que « les médias devront apprendre à se discipliner », sans nous dire dans leur cas qui serait chargé du rôle de préfet de discipline s'ils ne parvenaient pas eux-mêmes à s'inhiber suffisamment⁶⁶. Une discipline nécessaire pour représenter adéquatement les exigences idéologiques du multiculturalisme : « insistons tout particulièrement sur [le travail] des médias, indispensable pour diffuser une information juste dans l'ensemble de la population, pour défaire les fausses perceptions et prévenir la formation des stéréotypes⁶⁷ ». On voit mal comment cet appel à la mission « pédagogique »

65 Ibid., p.213

66 Op. cit., p.235.

67 Ibid., p.208

des médias dans la promotion du pluralisme ne pourrait pas être assimilé tout simplement à une vulgaire opération de propagande à grande échelle. Les médias assumeront désormais une fonction idéologique pour le nouveau régime qui se met en place et qui ne veut aucunement voir percer dans le débat public des événements qui faisant boule de neige, pourraient générer une crise entravant son implantation.

Nous sommes face à une authentique orwellisation du langage politique qui se dévoile à travers l'inversion systématique de la signification de tous les concepts mobilisés par l'intelligentsia pluraliste dans la mesure où ce détournement de la démocratie libérale s'opère justement au nom de sa concrétisation. Ainsi, la démocratie devient la tyrannie de la majorité, la démocratie libérale justifie le socialisme multiculturel, le droit à l'égalité consacre un régime de privilèges généralisés pour les lobbies victimaires et la liberté d'expression justifie la censure des médias et des citoyens qui ne se conformeraient pas au catéchisme multiculturel. Même le libéralisme sert désormais à transgresser les libertés individuelles au point de justifier une constitutionnalisation des «droits sociaux et économiques», ce qui reviendrait pratiquement à proscrire constitutionnellement le libéralisme économique et le conservatisme fiscal. On neutralise ainsi la souveraineté populaire au nom de l'accomplissement de la démocratie libérale. Il n'y a pas là un paradoxe. Il y a là une fraude.

Une élite à dévoiler

Les événements des deux dernières années ont entraîné une remise en question très profonde du multiculturalisme à la québécoise. Cela, les commissaires l'ont bien compris. Ils l'ont d'ailleurs écrit mot pour mot: «l'enjeu est important, on ne doit pas revivre les événements des deux dernières

années⁶⁸». Gérard Bouchard est aussi revenu avec une telle sentence dans un texte aux journaux parus quelques semaines après le dépôt du rapport, pour en assurer la défense contre ses contradicteurs. «Il faut le répéter: le Québec sort à peine d'une période de turbulence, il est peut-être venu très près d'un véritable dérapage et la situation reste très volatile⁶⁹». À moins de croire que Gérard Bouchard laisse entendre que le Québec est passé bien près de violences majeures, ce qui serait le signe d'un décrochage de la réalité de la part du sociologue et de son aspiration dans une vision fantasmée de la société québécoise, on doit bien voir que Gérard Bouchard aura constaté comme bien d'autres que le soulèvement populaire contre les accommodements raisonnables traduisait ainsi un refus d'accoupler la démocratie à la philosophie pluraliste au nom d'une défense de moins en moins complexée de l'identité québécoise. Malgré l'injonction de leurs élites, les Québécois auront cherché à congédier un dispositif idéologique mis en place pour métamorphoser leur identité et transformer leur régime politique pour les déposséder pour de bon de la souveraineté démocratique.

Mais c'est peut-être la vertu inattendue du rapport Bouchard-Taylor d'avoir dévoilé pour ceux qui en douteraient l'ampleur du travail idéologique et politique actuellement mené par les théoriciens du multiculturalisme. Il faut sortir de l'illusion de la fatalité historique en comprenant que le multiculturalisme est moins une nécessité qu'un projet politique porté par une certaine élite qui cherche à l'imposer de force au peuple québécois. En fait, le rapport Bouchard-Taylor, qui aura surtout représenté la vengeance des élites contre une société qui n'aura pas voulu de ses idées, nous a permis de mieux cartographier l'espace politique québécois

68 Ibid., p.208

69 Gérard Bouchard, « Le débat prend une tournure inquiétante », *Le Devoir*, 10 juin, 2008

en distinguant quelles factions se sont accaparés une part considérable de la puissance publique. Il nous rappelle que la lutte contre le multiculturalisme n'est pas qu'un thème de colloque mais bien une véritable bataille politique pour la définition et le contrôle des institutions qui laisseront une empreinte durable sur la société québécoise. C'est l'espace du pensable qui doit s'élargir pour que les nationalistes prennent conscience de l'ampleur de la tâche à mener pour déprenre le Québec d'un authentique cul-de-sac idéologique. Et cet espace du pensable ne s'élargira pas tant que les nationalistes s'acharneront à penser dans les paramètres prescrits par l'intelligentsia pluraliste. Il faudra donc refuser la définition de la société que proposent les pluralistes en refusant aussi les interdits idéologiques qu'ils se croient en droit de décréter. Un nouveau régime se met en place grâce au zèle d'une nouvelle cléricature idéologique qui s'est retournée contre le Québec historique. Joseph Facal l'a très bien écrit à propos du rapport en disant qu'il émanait des « milieux dont le métier est de dynamiter la société qui les fait vivre, sous prétexte de la faire évoluer⁷⁰ ». C'est seulement en sachant nommer cette nouvelle élite et en désignant les institutions qu'elle a détourné pour accélérer la neutralisation du Québec historique qu'il sera alors possible pour les nationalistes de sortir d'une rhétorique un peu vaine et d'entreprendre une lutte sérieuse contre le multiculturalisme en démantelant le régime qui l'incarne. □

70 Joseph Facal, « Une fausse couche », *Le Journal de Montréal*, 29 mai 2008

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

Les Cahiers de lecture

de l'Action nationale



3

numéros par an

format tabloïd
32 pages couleurs

pour tout savoir
sur l'actualité des essais

25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

L'Action nationale publie un magazine entièrement consacré aux essais québécois

En choisissant d'augmenter ses moyens pour mieux suivre l'actualité éditoriale québécoise, *L'Action nationale* fait un choix de croissance témoignant de la vitalité de son projet intellectuel et du dynamisme de ses collaborateurs qui, des quatre coins du pays, en font un forum utile et stimulant. Mais elle fait surtout un choix critique de première importance, celui de contribuer à raffermir la référence québécoise, celui de mettre le travail de la pensée dans les paramètres de sa réalité collective, nationale, et de contrer, ce faisant, l'effet déréalisant, siphonnant et aliénant de la référence canadienne imposée de l'extérieur dans nos institutions de savoir, nos maisons d'édition, nos lieux de création, nos esprits.

On peut se procurer les Cahiers de lecture à la boutique de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca

Disponible également en kiosque :

- Librairie L'Écume des jours, 125, rue Saint-Viateur Ouest, Montréal
- Le Service scolaire Buro Plus, 150, rue Perreault Est, Rouyn-Noranda
- La Librairie de l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant, Montréal
- Librairie Renaud-Bray, 5117, avenue du Parc, Montréal
- Librairie Clément Morin, 4000, boulevard des Forges, Trois-Rivières
- COOP UQAM, 405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

Lire

Primeur

- ANDRÉE FERRETTI
Bénédicte sous enquête (extrait) 136

Lire les essais

- PIERRE GAGNON
De la pénombre à Cap-Lumière
- par Michel Rioux 145

- MICHAEL GAUVREAU
Les origines catholiques de la
Révolution tranquille
- par Paul-Émile Roy 148

- STÉPHAN GERVAIS, DIMITRIOS
KARMIS, DIANE LAMOUREUX
Du tricoté serré au métissé
serré? La culture publique
commune au Québec en débats
- par Joëlle Quérin 150

BÉNÉDICTE SOUS ENQUÊTE (EXTRAIT)*

«Il est vital de lutter, j'ai lutté; il est essentiel d'aimer; j'ai aimé; il est humain de penser, j'ai pensé.» Ainsi se termine le dernier écrit de Bénédicte, philosophe du XVII^e siècle, ayant vécu en Hollande. Qui est-ce? Au bout d'une enquête riche en péripéties, menée avec son ami Baltazar, Sophie découvrira l'identité de Bénédicte sous les traits d'un philosophe déjà connu des penseurs et des savants de son siècle et aujourd'hui universellement réputé. Mais pourront-ils, aux yeux des connaisseurs, authentifier leur singulière découverte.

Dans un style vif et dense, Andrée Ferretti ose redonner vie à une grande figure de la pensée philosophique.

Bénédicte sous enquête est le troisième roman d'Andrée Ferretti qui est aussi l'auteure de deux recueils de nouvelles et de quelques essais politiques. Elle a réalisé un recueil en deux tomes des *Grands textes indépendantistes* dont le premier en collaboration avec Gaston Miron.

* À paraître chez VLB éditeur

GUILLAUME BERTRAND

Guillaume Bertrand fut élevé au rang d'architecte naval par Jean-Baptiste Colbert, ministre plénipotentiaire de Louis XIV. Quand je l'appris, je réorientai ma recherche à la lumière de ce fait. Il portait en lui l'explication principale des séjours de mon aïeul à Amsterdam et de son enracinement en Nouvelle-France.

Ce titre ne dément pas ceux de navigateur et bâtisseur inscrits dans les registres à son nom. Les bateaux, à cette époque, partout en Europe, qu'ils servent à des fins marchandes ou militaires, étaient le plus souvent conçus à l'œil, et de la même manière construits par des hommes qui avaient l'expérience de la navigation et des métiers du bâtiment. Ils savaient diriger les travaux sans calcul, sans plan dessiné, sans recours à la science de l'architecte, adaptant le navire aux besoins variés et changeants des entreprises qui les leur commandaient.

Les quelques Bertrand qui habitent aujourd'hui à Sainte-Marie, dans l'Île de Ré, exercent, à l'instar de la grande majorité de leurs concitoyens, des métiers liés au tourisme : agents d'information et de location, hôteliers, restaurateurs, loueurs de voitures, vendeurs de souvenirs, toutes manières nouvelles de vivre de la mer sur laquelle voguent chaque année, du début du printemps au milieu de l'automne, des milliers de vacanciers, attirés par les beautés de l'île. Y subsistent aussi des agriculteurs et des vigneron. Comme dans les siècles passés, les ouvriers de la construction navale travaillent à La Rochelle, sise à quinze kilomètres en face de cette côte sud de l'île. À la mairie de Sainte-Marie, on me donna l'adresse d'un vieillard, un retraité des chantiers nautiques où ne sont maintenant fabriqués que des bateaux de plaisance. « Il pourra peut-être vous parler de la famille de l'homme que vous cherchez » me dit avec scepticisme la secrétaire des archives, incapable de m'offrir plus de renseignements que ceux qu'elle m'avait fait parvenir à Québec. « Il se prénomme Ambroise, ajouta-t-elle, et comme quelques autres Bertrand de sa famille, il a travaillé au chantier des Minimes à la construction des navires de croisière de la compagnie. » L'homme habitait dans la maison de son enfance, propriété familiale séculaire. « Il en a toujours été ainsi, me dit-il, pour les hommes de bateaux, qu'ils soient bâtisseurs ou bourlingueurs, ils quittent Sainte-Marie, sitôt que l'âge le permet. Plusieurs n'y reviennent jamais. Moi, je veux mourir ici ». Pendant que le vieux parlait, un cadre de bois finement ciselé, accroché sur un des murs du salon attirait mon attention. Il sertissait non pas un portrait, non plus un tableau, mais un texte. Avec la permission de mon hôte, je m'approchai pour le lire. Il s'agissait

d'un poème signé du nom de Joost van den Vondel. Le poème, écrit en français du XVII^e siècle, décrivait avec enthousiasme l'activité d'un chantier naval. «À cause de la beauté du cadre, me dit l'homme en riant, il fait partie des biens de famille laissés en legs de génération en génération et précieusement conservé par chaque héritier». Le ton légèrement moqueur de la voix ne cachait pas la vénération quasi mystique que l'homme vouait à ce poème. Selon lui, il avait été acheté, encadré et rapporté d'Amsterdam par un des ancêtres «qui avait voyagé, dans le temps, par là». Il ne pouvait malheureusement me dire rien de plus à ce sujet. J'ai vite perçu que mes questions le fatiguaient. Il les éludait en me suggérant à chaque fois de rencontrer quelques Bertrand vivant à La Rochelle, susceptibles, peut-être, d'en connaître plus que lui sur leurs aïeux. Je ne pouvais que me retirer. Je m'approchai à nouveau du cadre et devant mon intérêt manifeste pour l'objet, il finit par déclarer, avec un brin de nostalgie ou de regret dans la voix: «J'en suis probablement le dernier dépositaire, car je n'ai pas d'enfant». Je lui en proposai l'achat. La négociation fut ardue. Pendant près d'une heure, je tentai de le convaincre que j'étais moi aussi une descendante des Bertrand de sa famille et que je prendrais soin du trésor comme de la prune de mes yeux. Il céda, m'en fit cadeau.

Son nom l'indiquait, mais je m'assurai que le poète était hollandais, en consultant le petit Robert des noms propres. Il avait été célèbre à son époque, suffisamment pour être traduit. Désireuse de le lui poster, je recopiai le poème pour Baltasar, certaine qu'il en apprécierait le style désuet qui en révèle l'esprit.

*L'émerveillement tout d'abord saisit l'âme du poète
Lorsque sur le chantier de la ville il voit, gisant, la quille,
Lorsque les charpentiers, armés de haches et d'herminettes
Convertissent en nef les forêts aux fûts altiers
Garnissent de poutres les flancs d'un vide
Et font jaillir du bois, telle une épine dorsale,
Les côtes d'un squelette qui réservent entre soi
Un ample ventre apte à accueillir les entrailles.
Puis les ais fixés transversalement.
Se voient doublés, garnis, liés, gauchis, redressés,
Lardés de boulons, de tenons en bois et en fer,
Huilés, passés au galipot, préservés des blessures.
Or, voyez, le temps de composer mes vers, et voici l'œuvre miraculeuse
Se dressant comme un château ou un vaste temple.*

Ce poème avait été rapporté d'Amsterdam et encadré par Guillaume Bertrand, je n'en doutais pas. Né à Sainte-Marie, au milieu du XVII^e siècle, il avait, selon la lettre trouvée dans le coffret, séjourné en Hollande, assez longtemps pour rencontrer et s'éprendre de la fille de Bénédicte, suffisamment, me dis-je, pour connaître quelques expressions de la culture néerlandaise. Marin et bâtisseur, disaient les registres, mais ces qualifications ne m'expliquaient pas pourquoi la construction navale passionnait autant cet homme, le faisait s'émerveiller d'un poème inspiré par la vue d'une flûte en train de pendre forme.

Je trouvai, sans l'aide des Bertrand de La Rochelle mais avec celle des archives de la ville des documents divers et nombreux dont plusieurs me réfèrent à d'autres: édits, traités, cartes, lettres de change, annales, gazettes, plans et dessins, correspondances, témoignages, conservés à la Bibliothèque Nationale de France que je consultai à mon retour à Paris, après mon séjour à Amsterdam, d'où j'avais effectué les mille et une démarches nécessaires à l'obtention des autorisations indispensables à l'accès et à l'examen d'écrits aussi anciens.

Contrairement à ses prédécesseurs, Louis XIV s'occupait personnellement des affaires de son royaume et de ses colonies, si bien qu'en février 1663, il avait ordonné le rattachement de la Nouvelle-France à la Couronne. Dès le mois de mai de l'année suivante, il cédait son vaste territoire à une compagnie privée, la Compagnie française des Indes occidentales dont il avait autorisé la création sur le modèle de la Compagnie hollandaise du même nom. Le Roi accorda à son ministre tous les pouvoirs propres à favoriser la croissance de la compagnie, en aidant ses marchands et industriels à se constituer une flotte, à recruter des marins, des soldats et des colons dans le but de peupler et de développer les bourgs fondés par Champlain et De Maisonneuve, les considérant comme le point d'appui de l'extension de la puissance française sur toute la partie septentrionale du Nouveau Monde.

Colbert qui avait le sens de l'État obéit au roi avec la meilleure grâce, Louis XIV ne prenant aucune décision qui ne soit appuyée sur le conseil de son ministre. Imbu des théories mercantilistes du développement élaborées depuis quelques décennies, Colbert les appliqua avec une telle rigueur qu'elles furent bientôt connues sous le nom de colbertisme. En vertu de ces règles de gouvernement, le ministre prit les mesures nécessaires à la consolidation du pouvoir monarchique, en assurant au Royaume les ressources indispensables à sa suprématie dans le monde. À cette fin, il s'occupa des colonies et du commerce, et travailla à doter la France d'une puissante marine marchande et militaire, puisque tous les

échanges internationaux reposaient sur le convoiement par voies fluviales et maritimes et que la protection des bateaux marchands, des côtes et des ports dépendait des navires armés. Pour accélérer le développement de la construction de cette marine moderne, Colbert forma deux groupes d'émissaires qu'il chargea de la visite des chantiers navals et des arsenaux de France. Les agents envoyés sur les chantiers navals devaient repérer sur ces lieux les ouvriers les plus inventifs, des hommes épris de leur métier, soucieux de la qualité de leur ouvrage, des hommes à l'intelligence vive et au caractère ferme, des hommes en qui le roi pouvait mettre sa confiance.

Guillaume Bertrand compta parmi les premières recrues. Amené à Paris et présenté à Colbert, au début de mai 1666, le jeune homme plût au ministre, à en juger par la mission qui lui échet.

En juillet, après avoir pris des cours privés intensifs de néerlandais, Guillaume arrivait à Amsterdam où il s'installa et se fit embaucher par le principal constructeur des navires des flottes de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, sa fonction consistant à découvrir et apprendre les techniques récentes mises en œuvre dans la fabrication rapide de flûtes et frégates, aptes à répondre aux exigences inédites et sans cesse changeantes du trafic marchand, source du développement fulgurant de la puissance économique de la Hollande. Il revint de ce premier séjour, un an plus tard, rapportant en France des centaines de dessins, représentant les nouveaux modèles de bateaux construits à Amsterdam et leurs plans de construction, de même qu'un carnet rempli de notes et de calculs sur leurs techniques, toutes connaissances souhaitées par son employeur.

D'imaginer mon aïeul comme un pionnier de l'espionnage industriel m'enthousiasma, redoubla mon ardeur à la recherche de ses faits et gestes. Je découvris peu à peu, avec un profond sentiment de fierté que Guillaume Bertrand avait rempli sa première mission au-delà des attentes de Colbert qui lui conféra le titre, les tâches et les pouvoirs d'architecte naval, en juin 1667.

Il exerça son nouveau métier, pendant près de cinq ans, déployant son activité dans les chantiers de La Rochelle, Nantes et Saint-Nazaire. Sans leur faire abandonner d'un seul coup, ni complètement, leurs méthodes de construction artisanale de houques et de caravelles, il apprit peu à peu aux hommes des divers métiers à utiliser plus fréquemment et de mieux en mieux les techniques propres à la fabrication industrielle des flûtes, ces nouveaux navires quatre fois plus longs que larges, à la cale plus profonde et d'un plus grand tonnage. Sur ces mêmes lieux, Guillaume

Bertrand formait d'autres recrues de Colbert, qui, sitôt prêts, par-taient accomplir le même travail que lui sur les autres chantiers du littoral atlantique. Bientôt, il travailla en collaboration avec la marine militaire et créa avec elle un nouveau modèle de frégates capables de porter de nombreux canons. J'ai admiré ces prodigieuses évolutions, lors de ma visite du Musée de la marine qui en garde la mémoire.

La marine marchande française pour autant n'égala pas en puissance celle de la Hollande, mais elle décupla la sienne, en quelques années, grâce en partie à son riche approvisionnement en bois en provenance de sa province du Canada.

A la suite des nombreux rapports qu'il recevait de Jean-Talon, son intendant, le ministre en vint à comprendre que le monopole accordé à la Compagnie des Indes occidentales pour l'organisation et l'exploitation de la Nouvelle-France nuisait au peuplement de la colonie, à la création de manufactures et au négoce des colons, nuisait par conséquent au développement de la richesse et de la puissance du royaume. Ne pouvant abolir la Compagnie d'un seul trait de plume, Colbert commença par limiter ses privilèges, en favorisant la concurrence. Il permit aux armateurs français de transporter à nouveau des marchandises et aux colons d'accéder à l'industrie et au commerce, avec l'espoir que la perspective d'un possible enrichissement encouragerait l'accroissement de la population par reproduction naturelle et par l'arrivée de nouveaux colons.

Avant de pousser plus loin son projet de dissolution de la Compagnie française, Colbert voulut s'assurer que sa disparition ne contribuerait pas à la présence accrue de la Compagnie hollandaise et à la croissance de ses activités commerciales dans les eaux et territoires où elle livrait une farouche compétition aux établissements français.

Le ministre pensa à Guillaume Bertrand. En novembre 1671, il rap-pelait le jeune homme à Paris et lui confiait une nouvelle mission d'espionnage.

Le mois suivant, bien préparé à l'exercice de ses nouvelles fonc-tions, Guillaume était de retour à Amsterdam où l'attendait Hendrick van Campen, ardent francophile, bourgmestre de la ville et important actionnaire de la Compagnie des Indes orientales qui avait au fil du temps annexé les nombreuses compagnies de même nature, y compris sa principale concurrente, la Compagnie des Indes occidentales, sans toutefois abolir cette dernière, réduisant à peine son autonomie d'action.

L'ambassadeur de France, le marquis Simon-Nicolas Arnaud de Pomponne, avait lui-même préparé l'arrivée de Guillaume Bertrand, en remettant à van Campen une lettre de recommandation signée de la main même du tout-puissant ministre de Louis XIV. Colbert pria ce cher ami de la France de bien vouloir introduire son envoyé auprès des plus hautes autorités d'Amsterdam et de la VOC, souvent les mêmes personnes, et de le guider dans sa recherche des conditions qui seraient les plus favorables à l'augmentation des échanges commerciaux entre les Pays-Bas et la France.

Cette mission officielle facilitait la tâche de Guillaume Bertrand, tout en dissimulant son activité principale qui était de découvrir les projets et les plans de la Compagnie des Indes occidentales. Il comprit rapidement que celle-ci était sur son déclin. Mal administrée, son monopole sur le développement de la Nouvelle-Hollande protégeait peu ce prolongement démographique et territorial du pays contre les menaces anglaises, lui nuisait même. Après avoir laissé les Anglais s'emparer de la Nouvelle-Amsterdam, rebaptisée par eux New-York en l'honneur du duc York, frère du roi Charles II, l'activité inconséquente de la compagnie devenait d'année en année une cause plus importante de la perte de prépondérance de la Hollande sur le commerce atlantique. Guillaume comprit rapidement et en informa Colbert, que bientôt la France ne devra plus protéger ses intérêts en Amérique septentrional que contre l'Angleterre.

C'est pendant ce deuxième séjour, écrit Guillaume dans sa lettre, qu'il demanda à Bénédicte la permission d'épouser sa fille. Je n'ai encore trouvé aucun document d'aucune nature, qui puisse me permettre d'établir les conditions de cette première rencontre avec notre philosophe, ni l'endroit, ni la date précise. Je ne peux que supposer qu'elle eut lieu dans la première moitié de l'an 1672, avant l'invasion française, en juin, événement qui forçait nécessairement le retour du jeune espion en France. Malgré l'hésitation de la mère, Guillaume semble avoir été confiant d'obtenir la main d'Hanna, car lorsque Colbert le convoqua une nouvelle fois, à la fin de l'été 1673 pour lui annoncer qu'il comptait désormais sur lui pour diriger les chantiers navals de Québec, installés par Jean-Talon sur les rives de la rivière Saint-Charles et où travaillaient encore plus d'une centaine d'ouvriers, Guillaume lui exprima son désir d'auparavant retourner à son compte en Hollande pour y chercher une jeune fille qu'il désirait épouser en France. Le ministre y consentit apparemment de bonnes grâces, puisque l'acte de mariage trouvé dans les archives de Saint-Germain-l'Auxerrois révèle que la cérémonie eut lieu dans la chapelle de la Vierge

de cette église, le 31 octobre 1673, sous le *Haut Patronage de son Excellence, Jean-Baptiste Colbert, Ministre plénipotentiaire du Roi et Contrôleur général du Royaume*. Le contrat de mariage établi au nom de Guillaume Bertrand, fils de Pierre Bertrand, laboureur, et de Jeanne Boutin, d'une part, de Hanna de Hollande, dite Anne Lespines, d'autre part, révèle qu'en plus Colbert dota les époux d'une somme substantielle de 200 livres, et d'une missive adressée au gouverneur Frontenac lui ordonnant de concéder au couple une terre de son choix, déjà défrichée, sur laquelle Guillaume Bertrand pourrait bâtir maison.

Quand Guillaume et Anne quittèrent-ils la France, la traversée fut-elle difficile, à quelle date précise mirent-ils pieds à Québec? Comment furent-ils accueillis par Frontenac qui, alors, assumait aussi la fonction d'intendant, Colbert n'ayant pas encore nommé le successeur de Talon à ce poste? Pourquoi se sont-ils établis à Neuville, lieu-dit Pointe aux Trembles parce qu'une pointe couverte de trembles s'avance dans le fleuve, plutôt qu'à Saint-Charles? Peut-être, même si les traces en sont disparues, Frontenac, tout mauvais administrateur qu'il fut, avait-il tenté d'établir un nouveau chantier naval à cet endroit? J'en suis au stade des conjectures sur toutes ces questions.

J'ai en revanche trouvé les baptistères des trois enfants de Guillaume et d'Anne. Bien que fondée plus tard, en 1684, la paroisse Saint-François-de-Sales de Neuville conservent dans ses archives les actes de naissance, de mariage et de décès des premiers habitants du village. En les consultant, j'ai appris que l'aîné avait été prénommé Laurent, soit Lorenzo, en italien, la puînée, Bénédicte et la cadette, Jeanne, sans doute en mémoire de la mère de Guillaume. Le choix des prénoms des deux premiers-nés confirment à mes yeux que cette Anne Lépine, tel qu'orthographié sur les trois documents, épouse de Guillaume Bertrand, est bien la fille de Bénédicte, comme la lettre laissée dans le coffret permettait de le présumer.

Quelle fut la suite des événements? J'en connais encore peu de choses. J'y reviendrai.

Baltazar n'en est pas moins impressionné par le résultat de mes recherches et se montre aussi curieux que moi d'en connaître plus, de tout savoir. Pour l'instant, nous terminons ensemble la deuxième lecture des cinq premiers fragments et ajustons nos interprétations, avant de retourner, chacun de notre côté, à une énième reprise de la traduction des fragments VI, VII et VIII des mémoires de Bénédicte sur lesquels nous travaillons d'arrachepied. Ils nous donnent du fil à retordre. Ils semblent avoir été écrits

plus précipitamment que les premiers, à en juger par l'inégalité de la calligraphie, une moindre élégance du style, de quelques fautes et nombreuses ratures, probablement parce qu'elle se savait pressée par le temps, ayant d'ores et déjà décidé de remettre son manuscrit à Guillaume, lors de sa deuxième visite. De plus, ils traitent expressément de la pensée de notre philosophe, une pensée si complexe que notre compréhension de plusieurs passages diffère. Nous sommes aussi peu familiers l'un que l'autre avec la philosophie, mais je crois que je comprends mieux que Baltazar celle de Bénédicte. Au fur et à mesure que je la découvre, j'ai le sentiment qu'elle est intimement mienne, que j'aurais pu élaborer une telle vision du monde et de la vie, que mon esprit l'a fait sans s'en rendre compte, comme ma peau respire.

Quand je suis seule, je ne me lasse pas de relire le travail effectué sur les fragments et m'apparaît par éclairs la liaison organique et rare entre toutes les composantes de cette pensée, m'apparaît qu'elle n'est pas le résultat d'un simple assemblage d'idées, de concepts, de connaissances, d'analyses et d'explications, mais l'expression systématique parfaitement adéquate dans chacun de ses éléments de l'état entier de l'univers saisi dans son unité et sa multiplicité.

Qui êtes-vous, Bénédicte, mère d'Anne Lespines ou Lépine, selon les documents, épouse de Guillaume Bertrand et mère de Laurent, Bénédicte et Jeanne? Oh! Mes aïeux!

PIERRE GAGNON

De la pénombre à Cap-Lumière, Éditions Carte blanche, 2008, 348 pages.

Inusitée et singulière!

Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier la trajectoire effectuée par Pierre Gagnon, militant politique dans les premières années du Parti québécois, qui a mené une vie de « barreau de chaise », pour reprendre une expression bien connue, avant d'aboutir à ce Cap-Lumière mythique où, à l'instar de saint Paul sur le chemin de Damas, il a vu la lumière. Ce parcours se présente comme un hommage à la vie sous toutes ses formes.

Dans cet « itinéraire politique et spirituel d'un patriote », ce qu'on découvre en premier lieu, c'est un être de passion dont on peut dire qu'il ne fait pas les choses à moitié. Agent d'assurances fort prospère, il quitte l'entreprise avec laquelle il s'était enrichi. C'est un personnage haut en couleur, Adrien Pelland, que Pierre Gagnon présente comme son mentor, qui l'a fait cheminer. « T'as pas honte, lui disait-il, de travailler pour une entreprise étrangère? Réalises-tu que tes agents ramassent des primes d'assurances en exploitant nos pauvres habitants qui se cassent les ongles sur les maigres flancs des Laurentides pour en tirer leur pitance d'une terre de roches? Tu devrais laisser cette compagnie et venir travailler pour une entreprise de chez nous. Tu n'auras peut-être pas les mêmes moyens et les mêmes avantages, mais toi qui as tant d'admiration pour René Lévesque, observe-le prendre ses distances des magnats de la finance anglo-saxonne dans son projet d'étatisation des compagnies d'électricité. Prends exemple sur lui. »

Les hasards de la vie font en sorte qu'il devient un compagnon de route de René Lévesque. Il est avec lui quand ce dernier quitte le congrès du Parti libéral, en octobre 1967. Le livre présente même une reproduction d'une serviette de table du restaurant Old Homestead sur laquelle ont signé leurs noms les personnes qui ont suivi Lévesque. Il est encore avec lui quand il fonde le Mouvement souveraineté-association. Il est là aussi à la fondation du Parti québécois. Et il accepte, en dépit des problèmes financiers que cela lui cause, de porter les couleurs du Parti québécois dans la circonscription des Îles-de-la-Madeleine en 1970. « Perdre une élection, c'est avant tout se heurter au rejet, au mépris, à l'incompréhension

d'un électorat trop souvent manipulé par des forces obscures, par des peurs irraisonnées ou par le refus d'affronter les grands vents du large», écrit-il. En 1973, il n'a pas encore fini de payer les quelque 70 000 \$ de dettes que lui ont laissés les élections de 1970 qu'il accepte l'invitation pressante de René Lévesque de se présenter dans le comté de Berthier. Une autre défaite l'y attendait.

C'est pendant cette campagne électorale qu'il fait la connaissance du président de la CSN, Marcel Pepin, dont il devient le conseiller financier quand ce dernier prit sa retraite. Une grève sévissait à la Great Lakes Carbon, à Berthier. «Êtes-vous avec ou contre les travailleurs?» lui demande Pepin. «Je suis de tout cœur avec eux», répondit-il. «Alors, dans ce cas-là, je vous le dis: vous serez battu, mais vous venez peut-être de vous faire un ami.» Le livre est d'ailleurs un lieu où on croise une foule de gens qui ont partagé un bout de chemin avec Pierre Gagnon. On pense ici aux Fernand Daoust, Doris Lussier, Jean Campeau, Benoit Lacroix, Jacques Guay, Roger Garaudy, qu'il a «hébergé, admiré et secondé».

Mais très rapidement, cet être entier qui a horreur des tergiversations commence à déchanter. Le congrès du PQ de 1974, qui a consacré l'étapisme, l'a profondément déçu. Il s'en ouvre dans une opinion libre publiée dans *Le Devoir* à l'été 1976. «Pourquoi le PQ a-t-il vieilli si rapidement? Pourquoi le PQ s'est-il débarrassé si allègrement de la clarté du défi et de la raison même de sa fondation, l'indépendance? Pourquoi le mot nationalisme, le mot drapeau ont-ils disparu de notre vocabulaire de militants? Nos sujets de conversation préférés ne seraient-ils pas devenus financement, organisation, hiérarchisation, bons comtés pour gros candidats, pouvoir, prudence, luttes intestines, intrigues de palais entre les dauphins aspirant au trône du chef?»

En juillet 1984, à Cape Cod où il est en vacances avec sa conjointe et leurs trois filles, une idée l'obsède. «La vague de tristesse qui avait envahi mon cerveau, il y a un instant à peine, vient soudain de se dissiper et voilà que tout s'éclaire comme au seuil d'un matin clair lorsque renaît le soleil. Monte alors en moi un appel, un cri lancinant: PARTIR, m'éloigner de cet univers qui m'opprime, FUIR vers des ailleurs plus purs, plus aérés. Je sens l'urgence de me retrouver, même si

je sais qu'en route je risque de tout perdre, et qu'à l'arrivée je serai peut-être déçu de ce que je découvrirai.» Au terme d'une longue chevauchée commencée sur le pouce à Cape Cod, il échoue dans un monastère à Cap-Lumière, en Acadie. Il y reviendra quatre mois plus tard pour y passer cinq semaines au cours desquelles il fera le bilan d'une vie et se découvrira la vocation de «pèlerin de l'absolu», pour reprendre la belle expression de Bernanos.

Doué pour créer de la richesse, comme il le dit de lui-même, il se refait une santé financière et, entrant dans la soixantaine, en 1991, il «prend la décision de vivre seul, chastement et, tourné uniquement vers mes enfants, de leur tendre mes bras et avec l'aide de Dieu devenir un bon père, un tendre grand-père et un être transformé par une spiritualité soutenue et exaltante et une pratique religieuse fervente et régulière».

Pierre Gagnon regrette que la nation québécoise ait renié ses racines. «Nous sommes les descendants, écrit-il, de ces 60 000 laissés-pour-compte en terre d'Amérique par la France, mais encadrés par des hommes et des femmes d'un courage exemplaire, ce qui nous a permis de nous développer comme peuple grâce aux ressources de la terre et de la mer et à un labeur soutenu au travail.» Il devient imprécateur face aux inepties ambiantes. «La porte s'ouvre sur une ère de paganisme athée tout en usinant des agnostiques par centaines de milliers. Mais pour nous distraire de nos égarements, nous assistons ici, chez nous, à 700 festivals annuellement dont celui de la galette de sarrasin, du jazz, juste pour rire, des maringouins, pour nous faire oublier le niveau alarmant de suicides dans toutes les catégories d'âge et de statut social, mais surtout chez les jeunes.» Il dénonce «l'acharnement à arracher nos racines et nos valeurs issues du christianisme, pour remplacer celles-ci par les propos des nouveaux barbares sans âme, ni foi, ni loi».

Point n'est besoin de partager toutes les opinions qu'émet Pierre Gagnon sur les chemins qu'il emprunte pour apprécier cette franchise décapante qui est la sienne, de même que l'élégance et le naturel de son écriture. De ce point de vue, la description de la scène d'une démonstration de balayeuse mérite de faire partie d'une anthologie.

À 78 ans, il salue son corps, «compagnon de vie, des bons comme des mauvais jours, auquel je dois tant de plaisirs et de souffrances, de peines et de joies. Je te comprends de vouloir te reposer en retournant lentement à la terre d'où tu fus tiré et t'y fondre dans la paix. C'est une délicieuse sensation de sentir l'âme en voie d'être libérée de toute lourdeur, charges matérielles, désirs, quêtes de satisfaction, envies. Même l'esprit est ravi de cet élan vers la lumière toute pure».

Michel Rioux

MICHAEL GAUVREAU

Les origines catholiques de la Révolution tranquille, Traduit de l'anglais par Richard Dubois, Fides, 2008, 459 pages.

Voici un ouvrage très documenté sur la Révolution tranquille. Presque une encyclopédie. On peut n'être pas d'accord avec l'interprétation que l'auteur donne des faits qu'il rapporte et analyse, on ne peut que reconnaître l'ampleur de sa démarche et la qualité de la documentation qu'il soumet à notre réflexion.

Si je comprends bien, le Québec, vers le milieu du vingtième siècle, était devenu une société sclérosée paralysée par une religion routinière qui n'était qu'hypocrisie, ritualisme, une religion toute sociologique qui n'avait aucune dimension spirituelle. C'est alors que des intellectuels catholiques comme Gérard Pelletier, Pierre Elliot Trudeau et plusieurs autres se firent les prophètes, dans la coulée du personnalisme français, d'une forme de christianisme supérieur très méprisant à l'égard du pauvre peuple ignare. Selon eux,

[...] le christianisme intégral ne se rencontrait que chez une petite élite, qui, dans sa vie quotidienne, pouvait donner l'exemple tout en maintenant très élevé son niveau d'engagement et son sens du devoir dans le cheminement de l'histoire. Ceux-là seuls constituaient la communauté chrétienne authentique (p. 53).

Dans leur critique du christianisme et du conservatisme de la société traditionnelle, ces intellectuels étaient aussi caté-

goriques, et même aussi dogmatiques que les clercs qu'ils dénonçaient. Si je comprends bien l'auteur, la Révolution tranquille serait née de l'affrontement de ces deux mentalités religieuses, l'une populaire, traditionnelle, conservatrice, l'autre, critique, élitiste, moderne! Le débat ainsi engagé portera sur la pratique religieuse, la conscience sociale, la famille, la révolution sexuelle, la laïcité, etc.

Dans cette profonde mise en question de la société québécoise, le personalisme français a certes joué un rôle important, mais il me semble bien que l'auteur en exagère la portée. La Révolution tranquille, à mon avis, est l'effet d'une prise de conscience nouvelle du Canada français occasionnée par le passage de la société traditionnelle à la société industrielle, et par le vaste mouvement de décolonisation qui affecte à ce moment la communauté internationale. Vers le milieu du siècle, c'est une cinquantaine de pays qui accèdent à l'indépendance dans le monde, et il faut bien admettre que l'écho de ces perturbations était très ressenti au Québec. Ces événements provoquèrent une prise de conscience qui entraîna une démarche d'affirmation nationale du Québec qui subissait la domination du conquérant depuis deux siècles. Quand on considère l'histoire du Québec dans cette perspective d'ailleurs, on ne peut s'empêcher de penser que nos prophètes « personalistes » qui dénonçaient les travers de la société québécoise étaient eux-mêmes fortement habitués par un esprit colonisé qui les portait à mépriser le peuple auquel ils appartenaient. Ils parlaient de lucidité critique, ils se croyaient autonomes. Mais ils se voyaient en réalité dans l'oeil du conquérant. Ils ne comprenaient pas que le moment était venu de passer de la résistance à l'affirmation. C'était une grave erreur que de rejeter avec les stratégies de résistance ce qu'on avait préservé par ces stratégies.

Jean-Charles Falardeau déclarait en 1953 que l'enjeu principal du Canada français était « l'indissolubilité historique de la culture canadienne-française et de la religion catholique » (p. 70). C'était là le premier fondement de notre « identité collective ». Or nous avons réussi, dans le processus de la Révolution tranquille, à tellement caricaturer cette identité que nous ne nous reconnaissons plus, ce qui explique et le

vide spirituel du Québec actuel, et la faiblesse de l'affirmation nationale. Ce que je reprocherais à ce qu'on appelle le personnalisme québécois, c'est de n'avoir pas compris que le destin spirituel du Québec était et est encore indissociable de son affirmation nationale.

Paul-Émile Roy

STÉPHAN GERVAIS, DIMITRIOS KARMIS, DIANE

LAMOUREUX

Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats, Presses de l'Université Laval, 2008, 360 pages.

La notion de *culture publique commune*, tirée des programmes gouvernementaux et repopularisée dans le cadre des débats récents sur l'identité québécoise, est au coeur d'un ouvrage collectif publié aux Presses de l'Université Laval. Les réflexions théoriques des auteurs tournent autour de la question suivante: Qu'est-ce qui constitue cette culture publique commune? De cette première question en découle une seconde, d'ordre politique: Est-il légitime de se définir collectivement à partir d'une telle culture publique commune?

Bien entendu, la réponse donnée à la première question influence grandement celle que l'on donnera à la seconde. En fait, ce que l'on constate à la lecture des différents chapitres, c'est que les divergences d'opinion entre les auteurs en ce qui concerne la légitimité de la culture publique commune comme fondement de l'identité québécoise ne relèvent pas de désaccords majeurs sur le plan idéologique, mais beaucoup plus de variations dans l'interprétation de la notion même de culture publique commune. C'est ce qui permet par exemple à Micheline Labelle et Michel Seymour d'arriver à des conclusions différentes tout en défendant des principes semblables.

Pour Labelle, la culture est à rejeter en raison de sa fluidité et de ses ambiguïtés, et parce qu'elle «sert d'argument à une

pensée de droite qui s'affiche ouvertement et cherche à légitimer une intimation de repli sur le 'nous' majoritaire¹». Même la notion, somme toute assez inoffensive, de «contrat moral» entre l'immigrant et la société d'accueil est à rejeter selon Labelle, étant donné le rapport inégal entre les deux parties engagées dans le contrat. Seule la notion de citoyenneté serait assez inclusive.

Quant à Seymour, il se porte à la défense de la culture publique commune dans laquelle il inclut la langue, les institutions et l'histoire. Toutefois, cette histoire publique commune ne se présente pas comme celle d'un peuple, mais bien comme «l'histoire des institutions publiques communes, c'est-à-dire l'histoire qui se définit par cet objet, et non une histoire particulière entendue au sens d'une trame narrative spécifique²». On peut se demander en quoi cette histoire est commune et surtout rassembleuse si elle ne peut s'exprimer sous la forme d'un récit que les Québécois reconnaissent comme étant celui de leur peuple. De plus, bien que Seymour défende la nation face aux théories postnationales, on distingue mal dans ce chapitre le statut qu'il accorde à la nation parmi la «variété très grande d'allégeances identitaires» possibles, telles que «Montréalais, homosexuel et altermondialiste³».

Le plus étonnant dans le discours de ces deux auteurs est probablement le fait qu'il s'agisse de deux souverainistes. En fait, à la lecture du recueil, on constate que les souverainistes sont souvent les premiers à plaider pour une définition de la québécoïté la moins contraignante possible. Il aura fallu un authentique fédéraliste pour donner à ses collègues une bonne leçon de nationalisme québécois. En effet, c'est André Burelle, ancien conseiller de Pierre Elliott Trudeau dont il s'est pas la suite désolidarisé, qui défendra le mieux la nation québécoise dans cet ouvrage. Partisan de Meech et critique du

1 Labelle, Micheline. «De la culture publique commune à la citoyenneté: ancrages historiques et enjeux actuels» dans Gervais, Stéphane, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (dir.). *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats*. Québec: Presses de l'Université Laval, 2008, p. 36

2 Seymour, Michel. «La nation et l'identité publique commune» dans Gervais, S. et al. Op.cit., p. 66

3 Ibid., p. 81-82

multiculturalisme, Burelle accepte, même s'il reconnaît que ce ne se sera «jamais de tout confort», que le Québec doit «imposer ouvertement aux immigrants par une règle de droit des obligations linguistiques et culturelles que les 'grandes nations' leur imposent en catimini par la force du nombre et les lois du marché⁴», une évidence qu'aucun souverainiste n'osera admettre ailleurs dans le livre. Cette affirmation s'accompagne d'une savoureuse anecdote en bas de page, dans laquelle Burelle rapporte s'être fait reprocher par Michel Venne d'utiliser le concept trop «ethniste» de «nation culturelle» pour désigner le Québec. Burelle conclut qu'«on n'en sort pas: le trudeauisme est une maladie qui atteint même les adversaires les plus convaincus de M. Trudeau⁵».

Cette défense du Québec comme nation spécifique sur le plan culturel détonne par rapport aux autres chapitres, dans lesquels les nationalistes québécois sont souvent dénoncés, voire même diabolisés.

Diane Lamoureux présente les collectivités politiques comme des «totalités complexes dans lesquelles divers groupes sont en compétition et cherchent à créer des positions hégémoniques, ce qui se fait souvent au prix de la domination, de l'oppression et de la discrimination⁶». L'affaiblissement des identités nationales serait ainsi la conséquence nécessaire des «exigences d'inclusion sociale qui essaient d'éviter les pièges de la domination et de l'oppression⁷». Mis à part l'emploi répétitif des termes «domination», «oppression» et «discrimination» qui donnent au texte un ton particulièrement agressif, on croirait ce chapitre tout droit du rapport Bouchard-Taylor, tant les «exigences» du pluralisme apparaissent comme autant de fatalités dont le monde contemporain doit prendre acte afin de se débarrasser pour de bon d'ancrages identitaires devenus illégitimes.

4 Burelle, André. «Plusieurs «cultures publiques communes» peuvent-elles coexister au sein du Canada «chartiste» et multiculturel de Pierre Elliott Trudeau?» dans Gervais, S. et al. Op.cit., p. 182

5 Ibid.

6 Lamoureux, Diane. «Les mouvements sociaux, vecteurs de l'inclusion politique» dans Gervais, S. et al. Op.cit., p. 207

7 Ibid., p. 213

Afin de neutraliser ces ancrages identitaires persistants, Jocelyn Maclure propose de les déclarer tout simplement irrecevables. Il propose ainsi de fonder notre culture publique commune sur une «conception politique de la justice», qui devrait obligatoirement être partagée par tous, et qui constituerait une «base publique de justification⁸» en cas de désaccord. Seules les positions qui respecteraient la conception pluraliste de la justice –dont découle notamment l'obligation d'accommodement – seraient ainsi admises dans le débat public, les autres étant disqualifiées d'entrée de jeu. Bien qu'il reconnaisse que la «raison publique» qu'il préconise «appartient à une conception normative de la justice et de la démocratie⁹», il n'hésite pas à en faire le critère de légitimité ultime auquel devraient répondre l'ensemble des opinions pour être jugées admissibles au débat public. Il souhaite ainsi «impose[r] une certaine discipline à la délibération publique¹⁰», qui consiste à obliger les acteurs à formuler leur opinion à l'intérieur de son cadre de pensée ou à se taire. Il est assez ironique que les pluralistes, qui reprochent sans cesse aux nationalistes d'*imposer subtilement* la culture majoritaire en refusant d'accommoder les minorités, souhaitent quant à eux *imposer sans aucune subtilité* leur cadre de pensée en l'érigant en principe suprême de la délibération publique.

Par le biais de sa critique du discours public québécois et d'un document ministériel relatif à la lutte contre le racisme, Maryse Potvin multiplie les accusations à l'endroit des défenseurs de l'identité québécoise. Affirmant que le débat sur les «accommodements raisonnables» n'a été «ni civil, ni civique, ni inclusif¹¹», elle y décèle de nombreuses manifestations d'un «néoracisme» qui serait fondé sur l'infériorisation de l'autre à partir de traits culturels, alors que le racisme classique s'appuyait plutôt sur des éléments biologiques. Ces graves accusations de racisme n'étant pas appuyées par des citations, le chapitre ne permet pas de savoir quels types de

8 Maclure, Jocelyn. «La culture publique commune dans les limites de la raison publique» dans Gervais, S. et al. Op.cit., p. 92

9 Ibid., p. 105

10 Ibid., p. 104

11 Potvin, Maryse. «Racisme et «discours public commun» au Québec» dans Gervais, S. et al. Op.cit., p. 231

déclarations sont considérés par Potvin comme étant racistes. Pour le savoir, il faut consulter le rapport de recherche qu'elle a remis à la commission Bouchard-Taylor¹², dans lequel elle analyse notamment des lettres d'opinion publiées dans les pages éditoriales de quotidiens québécois. On y apprend que, parmi l'ensemble des lettres portant sur le « débat général », 50 % comporteraient des « mécanismes racistes ». Cette proportion grimpe à 71 % dans le cas des lettres portant sur le cas spécifique du kirpan et à 75 % dans le cas des cours pré-nataux pour femmes donnés pas le CLSC de Parc-Extension. Le seul fait d'émettre une opinion négative par rapport à un groupe autre que le sien ou de reprocher à ce groupe de ne pas respecter les normes de la société d'accueil se mérite l'étiquette de « dérapage raciste ».

Les opposants aux accommodements raisonnables sont également dénoncés par Dimitrios Karmis dans ses « réflexions sur les limites de l'hospitalité québécoise ». Après s'être fait traiter d'opresseurs et de dominateurs par Lamoureux, puis de racistes par Potvin, les nationalistes se font reprocher leur attitude « coloniale » à l'endroit des minorités sous la plume de Karmis. Ainsi, les Québécois qui s'opposent au jugement de la Cour suprême sur le port du kirpan à l'école feraient preuve d'une « faible ouverture à l'échange inter-culturel », considéreraient comme fixes les rôles d'« hôte et d'invité » et manifesteraient un « sentiment de supériorité culturelle », trois caractéristiques qui relèveraient de l'hospitalité coloniale selon le cadre théorique derridien adopté par Karmis¹³. L'auteur lui préfère une hospitalité postcoloniale dans laquelle l'acceptation de l'autre est inconditionnelle. En comparant ainsi les contextes migratoire et colonial, Karmis soutient finalement que la société d'accueil qui demande à l'immigrant d'abandonner certains éléments de sa culture

12 Potvin, Maryse et al. Les médias écrits et les accommodements raisonnables : l'invention d'un débat. Rapport remis à M. Gérard Bouchard et M. Charles Taylor. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, janvier 2008. En ligne. Adresse URL : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-8-potvin-maryse.pdf>

13 Karmis, Dimitrios. « « Un couteau reste un couteau » ? Réflexions sur les limites de l'hospitalité québécoise » dans Gervais, S. et al. Op.cit., p. 258

pour mieux s'intégrer serait tout aussi illégitime que l'empire colonial qui impose sa culture à un peuple conquis!

Ces accusations adressées aux nationalistes ne sont pas nouvelles dans le milieu intellectuel pluraliste, qui se désole depuis longtemps du manque d'enthousiasme populaire face à leur utopie postnationale. Ce qui est nouveau, toutefois, c'est qu'à cette critique du peuple s'est ajoutée celle des intellectuels nationalistes qui, jusqu'à récemment, n'étaient tout simplement pas pris au sérieux. Peut-être les avait-on ignorés pour éviter de leur donner de la publicité ou pour entretenir l'illusion du « consensus pluraliste » des intellectuels. Cette époque semble désormais révolue. Fernand Dumont, Jacques Beauchemin, Stéphane Kelly et Joseph-Yvon Thériault sont accusés par les auteurs de l'ouvrage de défendre une conception de la nation trop fermée, inadéquate en contexte pluraliste. Parce qu'ils légitiment le nationalisme des Québécois dans leurs thèses, ces auteurs seraient coupables d'entraver le travail de conversion idéologique entrepris par les pluralistes. Beauchemin, en particulier, est choisi comme « tête de Turc » par Lamoureux, qui justifie ce choix comme étant « seulement le reflet de [sa] propre paresse à répertorier tous les tenants d'une telle position¹⁴ ». Il y a dans cette justification candide matière à se réjouir : les intellectuels nationalistes sont assez nombreux pour que la recension de leurs thèses représente une charge de travail démesurée pour la politologue. Après avoir lu *Du tricoté serré au métissé serré ?*, une conclusion s'impose : continuons de la faire travailler!

Joëlle Quérin

Doctorante en sociologie, UQAM

14 Lamoureux, D. Op.Cit., p. 214



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) J2C 5Z4

Tél. : (819) 478-4024 Téléc. : (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Yvon Groulx
Patrick Allen †	Marcel Henry
François-Albert Angers †	Henri Joli-Cœur
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron †	Denis Lazure †
François Beaudoin	Richard Leclerc
Gaston Beaudry †	Clément Martel
Dominique Bédard †	Jacques-C. Martin
Yvan Bédard	Yvon Martineau
Henri Blanc	Roger Masson
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Reginald O'Donnell
Robert Comeau	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaim	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «L'index des périodiques canadiens» depuis 1948, dans «Périodex» depuis 1984, dans «Repères» publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Christian Gagnon

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

André Poupart

Joëlle Quéryn

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques Boulay †, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque, Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †, Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

Nouveaux tarifs d'abonnement à compter de septembre 2008

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	73,37 \$ <i>(65\$ + taxes)</i>	135,45 \$ <i>(120\$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ <i>(38 \$ + taxes)</i>	76,75 \$ <i>(68 \$ + taxes)</i>
Institution	129,81 \$ <i>(115\$ + taxes)</i>	220,11 \$ <i>(195\$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79\$ 40 \$ + taxes	90,30\$ 80 \$ + taxes
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

NOUVEAUTÉ!

TROIS FAÇONS DE RÉGLER VOTRE ABONNEMENT

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

PAIEMENT PAR CHÈQUE OU CARTE DE CRÉDIT VISA OU MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP : www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».